



**HAL**  
open science

# L'enjeu mémoriel dans la société libanaise à l'aube de la tragédie du 4 août 2020 : comment l'absence de traitement des récits mémoriels au niveau national continue d'affecter depuis la fin de la guerre du Liban, le sentiment d'identité libanaise ?

Stéphanie Robert

## ► To cite this version:

Stéphanie Robert. L'enjeu mémoriel dans la société libanaise à l'aube de la tragédie du 4 août 2020 : comment l'absence de traitement des récits mémoriels au niveau national continue d'affecter depuis la fin de la guerre du Liban, le sentiment d'identité libanaise ?. Political science. 2023. dumas-04598203

**HAL Id: dumas-04598203**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04598203v1>**

Submitted on 3 Jun 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES

-

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

ROBERT Stéphanie

**L'ENJEU MÉMORIEL DANS LA  
SOCIÉTÉ LIBANAISE À L'AUBE  
DE LA TRAGÉDIE DU 4 AOÛT  
2020**

*Année universitaire 2022 - 2023*

*Master II « Intégration et Mutations en Méditerranée et au Moyen-Orient »*

*Sous la Direction de Monsieur MEIER Daniel*



ROBERT Stéphanie

**L'ENJEU MÉMORIEL DANS LA SOCIÉTÉ LIBANAISE À L'AUBE DE  
LA TRAGÉDIE DU 4 AOÛT 2020**

**Comment l'absence de traitement des récits mémoriels au niveau national  
continue d'affecter depuis la fin de la guerre du Liban, le sentiment  
d'identité libanaise ?**

*Année universitaire 2022-2023*

*Sous la Direction de Monsieur MEIER Daniel*

## Résumé

Au sortir de la guerre, l'État libanais a instauré une loi d'amnistie, une politique de l'oubli empêchant toute forme de commémoration nationale et de reconnaissance publique des erreurs passées. Prononcer un interdit de mémoire a privé la société civile libanaise d'une mémoire nationale, tout en favorisant en dépit de l'injonction officielle à l'oubli, la multiplicité des mémoires constituées et transmises au niveau intra-familiale et intracommunautaire. Cette tendance perpétuelle à promouvoir l'oubli et l'impunité pour faire face au passé et aux situations de crises, a durablement marqué la société libanaise, qui continue d'en subir les conséquences. Aujourd'hui meurtri par une guerre civile affligeante, une révolution avortée et une explosion dévastatrice, les mémoires du peuple libanais sont vives et leur identité en est morcelée. Se saisir de la question mémorielle, s'est exploré la fragmentation de la société libanaise et s'interroger sur le devenir de l'État libanais, en tant que nation.

## Abstract

At the end of the war, the Lebanese state introduced an amnesty law that prevented any form of national commemoration or public acknowledgement of past mistakes. The ban on remembrance deprived Lebanese civil society of a national memory, while at the same time encouraging, despite the official injunction to forget, the multiplicity of memories constituted and transmitted at intra-family and intra-community level. This perpetual tendency to promote forgetting and impunity as a way of dealing with the past and crisis situations has left a lasting mark on Lebanese society, which continues to suffer the consequences. Today, smudged by a distressing civil war, an aborted revolution and a devastating explosion, the memories of the Lebanese people are vivid and their identity is fragmented. Taking up the question of memory means exploring the fragmentation of Lebanese society and questioning the future of the Lebanese state as a nation.

## Mots clés :

Récits mémoriels

Mémoire communautaire

Réconciliation

Oubli sélectif

Cohésion nationale

*« Comment définir la mémoire ? Elle se distingue de l'histoire en ce qu'elle désigne une relation personnelle, directe, ou par une intermédiation familiale avec un évènement du passé, lourd de conséquences. Pendant deux ou trois générations, mémoire et histoire sont intimement liées. Cette mémoire n'est pas simplement contemplative ou constituée d'informations. Elle ne peut être complètement objective car elle constitue une forme de conscience, une forme d'identité. Que nous le voulions ou non, que nous le sachions ou non, nous sommes responsables de ce qui nous unira demain, collectivement. Nous sommes faits de ce qui nous a précédé et pour partie, nous engageons l'avenir. Ce sujet de la mémoire hante en premier lieu les témoins, ou plutôt les victimes, ceux d'entre nous qui ont survécus, vécus dans leur chair les souffrances que certains disent passées, mais qui en fait ne passent jamais et ne passeront, que lorsque nous ne serons plus. Aussi lorsque j'entends aujourd'hui des revendications mémorielles qui, quelques soient leur légitimité, banalisent la Shoah comme un épisode qu'il convient de relativiser, je me demande vraiment si notre société n'est pas en train de se perdre, et de confondre tous les combats, de confondre droit et devoir. Et de confondre le mensonge avec la vérité, et d'entraîner la jeunesse sur les chemins de la haine. »*

Simone VEIL

## Table des matières

**1 - Sigles et Abréviations ..... p11**

**2 - Introduction ..... p12**

**Partie I - L'impact de la guerre du Liban sur la société libanaise..... p19**

A. Loi d'amnistie et politique de l'oubli : le pari insoutenable de l'État libanais pour reconstruire le pays. p19

B. Fragmentation sociale et héritage traumatique : des récits communautaires aux identités sectaires. p26

C. L'exemple d'une mémoire douloureuse oubliée : la question des personnes disparues durant la guerre du Liban. p32

**Partie II - Enjeux mémoriels contemporains : fruit d'une crise sans fin, accentuée par l'incident du port de Beyrouth ..... p42**

A. La thawra et le saut d'un verrou générationnel : vers l'établissement d'une mémoire collective ? p43

B. La tragédie catalysatrice du 4 août 2020 : comment la mémoire s'est-elle exprimée ? p50

C. Mascarade autour de l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth : un passé d'impunités ressassé. p57

**Partie III - La mémoire collective comme moteur de changement social : comment apprendre du passé pour construire l'avenir ? ..... p63**

A. Construction de l'identité nationale libanaise : se réconcilier avec le passé, sans l'accabler. p63

B. L'expression artistique pour sortir du silence de la guerre : mise en lumière des mémoires. p70

*C.(Ré)instaurer une cohésion nationale par une gestion inclusive de la mémoire :  
enjeux de cohésion nationale et de réconciliation. p76*

**6 - Conclusion ..... p82**

**7 - Bibliographie/Sitographie ..... p91**

**8 - Table des Annexes ..... p101**

## **Sigles et Abréviations**

ACT — Act for the Disappeared

CFKDL — Committee of the Families of the Kidnapped and Disappeared in Lebanon

CICR — Comité International de la Croix Rouge

UN-ESCAW — United Nations Economic and Social Commission for Western Asia

FL — Forces Libanaises

HZB — Hezbollah

ICPPED — International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance

ONG — Organisation Non Gouvernementale

SDN — Société des Nations

SOLIDE — Support of Lebanese in Detention and Exile

## Introduction

Marqué par une histoire récente et complexe, une diversité culturelle et des divisions politiques profondes, l'enjeu mémoriel au sein de la société libanaise occupe une place à la fois cruciale et opaque.

Lorsque la mémoire s'exprime au sein d'un groupe social, comme une famille, une communauté ou une société, on parle alors de mémoire collective, un concept avancé par le sociologue français Maurice Halbwachs. La mémoire collective englobe les souvenirs, les traditions, les valeurs, les croyances, les expériences et les connaissances communes qui se développent et se perpétuent au fil du temps, dans une société. Elle se réfère à la mémoire partagée et transmise collectivement au sein du groupe donné. Ainsi, les individus appartenant à cet ensemble, sont influencés par cette mémoire collective. Les individus s'identifient à ce groupe et intègrent ces éléments de mémoire collective dans leur propre identité. Selon Maurice Halbwachs, la mémoire individuelle est fortement influencée par la mémoire collective du groupe social auquel nous appartenons<sup>1</sup>. Les souvenirs personnels sont alors influencés par la mémoire collective, tandis que les expériences individuelles contribuent à la construction et à l'évolution de la mémoire collective du groupe. Mémoire individuelle et mémoire collective sont alors intimement liées et interagissent de manière complexe pour façonner les identités. Cette interconnexion entre les deux niveaux de mémoire joue alors un rôle essentiel dans la compréhension de nous-mêmes en tant qu'individus d'une part, et au sein de groupes sociaux plus larges, d'autre part.

Pierre Nora, connu pour ses travaux sur le sentiment national dans sa composante mémorielle, définit la mémoire collective comme « *le souvenir ou l'ensemble de souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par une collectivité vivante de l'identité, dans laquelle le sentiment du passé fait partie intégrante* »<sup>2</sup>. Pour l'historien français la mémoire collective, c'est alors ce qui reste du passé dans le vécu des groupes, ou ce que ces groupes font du passé. En somme, la mémoire

---

<sup>1</sup> HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Félix Alcan, Paris, (1925).

<sup>2</sup> NORA Pierre, *La mémoire collective*, Retz-CPL, Paris, 1978.

collective est un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'une communauté, façonnant son identité, ses normes et ses perceptions du passé, du présent et de l'avenir.

Or, la relation complexe qu'entretient le Liban avec son passé, se reflète tant dans son rapport aux mémoires de sa société, que dans l'expression de ses identités. Il est dès lors essentiel de revenir sur la création de l'État libanais avant de s'engager sur le terrain mémoriel.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1920 à la résidence des Pins<sup>3</sup> à Beyrouth, le Général Henri Gouraud, alors Haut-commissaire de la République française au Levant, proclame la création du Grand-Liban.

Si c'est un militaire français qui proclame la création du Grand-Liban, c'est parce que la Société des Nations (SDN), confère à la France lors de la Conférence d'avril 1920 de San Remo un mandat sur le « levant », cette zone qui englobe les pays longeant la côte orientale de la mer Méditerranée. À la suite de la proclamation du Général Gouraud, les dispositions de la composition et de la formation des institutions libanaises sont formulées dans l'arrêté n°336 du 1<sup>er</sup> septembre 1920. Le régime établi sous la tutelle française est calqué sur le parlementarisme. L'État nouvellement créé du Grand-Liban rassemble alors sur ses terres plus d'une dizaine de communautés religieuses appelées à vivre ensemble (les chrétiens maronites étant majoritaires, suivis des sunnites puis des chiïtes, druzes, alaouites, grec-orthodoxe, arménien catholique et orthodoxe, syriaques, etc.), alors même que des tensions intercommunautaires avaient divisé par le passé<sup>4</sup>. Parallèlement, les contestations quant à la création du Grand-Liban se font de plus en plus ressentir tant de la part des élites chrétiennes maronites que des élites politiques musulmanes sunnites, l'aspect artificiel de cet État nouvellement né lui étant reproché.

Dans la première décennie de son existence, la création de l'État du Grand-Liban est loin d'être synonyme de la création d'un État indépendant. La France mandataire exerce une autorité et un fort contrôle sur les pouvoirs administratifs et institutionnels de l'État du Grand-Liban. Le terme est érigé en maître-mot, l'indépendance étant l'objectif à atteindre. Les années qui suivent la proclamation de l'État du Grand-Liban et le vote de la constitution sont parsemées de revendications indépendantistes. Le souhait de mettre un terme au mandat français est de plus en plus prononcé. C'est au début des années 1940 que s'accélèrent la volonté et les processus en faveur de l'accession à une indépendance pleine et entière. Un véritable tournant en faveur de l'indépendance s'opère lorsque le chrétien maronite Béchara al-Khoury est élu président le 21 septembre 1943 pour un

---

<sup>3</sup> devenue la résidence du représentant français au Liban à partir du démantèlement de l'empire ottoman, elle est désormais devenue la résidence de l'ambassadeur de France au Liban.

<sup>4</sup> *réf.* La guerre du Mont Liban, qui oppose violemment les chrétiens et les druzes à partir de 1860.

mandat de six ans. Il charge le 24 septembre Riyad al-Suhl, sunnite, de constituer un cabinet de six membres, composé d'un membre par communauté religieuse. La constitution est modifiée. Le 22 novembre 1943, la France libre se résout à accorder l'indépendance au pays. La souveraineté du Liban est officiellement reconnue le 3 janvier 1944. Les dernières troupes françaises quitteront la région en décembre 1946.

Ce qui a fait la force et le succès du gouvernement Béchara al-Khoury/Riyad al-Sulh en 1943 c'est le compromis communautaire qu'ils ont établi à travers l'édification du Pacte National Libanais, intégré au préambule de la constitution de la République libanaise sous l'appellation de « *pacte de vie commune* ». Pour gagner l'indépendance, la République libanaise n'avait pas d'autres options que l'unité islamo-chrétienne et la formulation de ce Pacte National. Car même si les chrétiens maronites et les musulmans principalement sunnites aspirent en 1920 à des projets différents, les deux souhaitent une indépendance vis à vis des puissances extérieures. Ce pacte qui pose les grandes lignes de la république libanaise en 1943, renferme trois principes fondateurs. Le premier est celui de la coexistence islamo-chrétienne. Le second est la garantie d'une juridiction équitable pour chaque communauté<sup>5</sup>. Le dernier, est celui de la neutralité de l'arabité du peuple libanais. Ces trois principes semblaient s'ériger comme les conditions à la construction d'un État, d'une identité et d'une conscience *nationale* libanaise. Mais pour reprendre l'expression de Yves Besson, le Liban ne s'apparente non pas à une nation, mais plutôt à une « *association de communautés* »<sup>6</sup>. En ce sens, le Pacte National de 1943 incarne l'unité dichotomique du Liban entre ses différentes communautés religieuses.

Ainsi, l'État indépendant libanais né à la fin de l'année 1943 et laisse place à un système politique basé sur le communautarisme. Les forces politiques qui dominent la scène libanaise s'apparentent dès lors à des rassemblements autour d'un notable, épaulé par ses hommes de main, eux-mêmes recrutés sur une base communautaire et locale, tandis que certains partis politiques au sens moderne du terme, émergent à partir des années 1950. Ce système, considéré comme une porte ouverte à la corruption, n'échappe pas aux logiques clientélistes, et la vie politique libanaise est plongée à partir des années 1960 dans d'innombrables affaires de corruptions. Les inégalités sociales et économiques renferment un double caractère régional et confessionnel, la classe dirigeante est en proie à des dissensions internes, les mouvements se radicalisent et la tension grimpe. Parallèlement,

---

<sup>5</sup> il s'agit du droit du statut personnel.

<sup>6</sup> BESSON Yves, *Identités et conflits au Proche-Orient, Comprendre le Moyen-Orient*, L'Harmattan, 1991.

les crises israélo-arabes dans la région ne manquent pas d'entacher le Liban. Après la guerre des Six Jours en 1967 et la répression jordanienne de 1970 connue sous le nom de Septembre noir, de nombreux combattants de l'OLP trouvent refuge au Liban, sous protection syrienne. Le Liban, déjà fragile politiquement, devient le foyer porteur de la cause panarabe et révolutionnaire. Les partis libanais conservateurs chrétiens craignent pour la cohésion nationale, alors que certains partis musulmans sont solidaires de la résistance. Les milices commencent à s'armer massivement. Puis, à la suite d'une série d'incidents impliquant des combattants palestiniens et les phalanges libanaises, le point de départ de la guerre a été l'attaque par ces dernières d'un bus de Palestiniens, le 13 avril 1975. La guerre du Liban a été ponctuée par des alliances éphémères entre les différentes factions libanaises, qu'elles soient de "gauche", de "droite", de tendance "musulmane" ou "chrétienne". Des alliances se sont également nouées de part et d'autre avec des mouvements palestiniens différents et les armées régulières de Syrie et d'Israël<sup>7</sup> qui s'ingérèrent dans le conflit. La guerre s'est achevée par la reddition du général Aoun le 16 octobre 1990 et l'accord d'entente nationale, signé le 22 octobre 1989 par les députés libanais réunis à Taëf, en Arabie Saoudite. Les accords de Taëf marquent la fin du conflit ainsi que la naissance de la II<sup>e</sup> République. La guerre du Liban est un événement majeur de l'Histoire libanaise. Elle a été marquée par des divisions sectaires, des massacres, des déplacements massifs de population et des violations massives des droits de l'homme. Au total, on estime qu'environ 130 000 personnes ont été tuées, une dizaine de milliers de libanais ont été victimes d'enlèvements et de disparitions forcées et presque 1 million de personnes, soit un cinquième de la population d'avant-guerre, ont été déplacées, un quart d'entre eux ayant émigré de façon permanente.

En entraînant de nombreuses pertes humaines et de lourds traumatismes, la guerre du Liban, a laissé des traces profondes et complexes dans les mémoires du peuple libanais. Après une guerre civile dévastatrice, l'heure pour une société est à la reconstruction en faveur d'une identité cohésive et d'une vision partagée de l'avenir. C'est alors que les enjeux mémoriels collectifs résident d'une part dans la manière dont les victimes de la guerre sont commémorées, honorées et reconnues. Mais ces enjeux reposent avant tout dans la manière dont le pays choisit de se réconcilier avec son passé, de faire face aux traumatismes collectifs hérités de cette période sombre de son Histoire et d'intégrer au niveau national, les différentes expériences et récits des communautés touchées. Car de ce même conflit, de cette même guerre qui fait partie intégrante de l'Histoire libanaise, en sont ressortis des récits et des narrations multiples et contradictoires. C'est ici que le processus mémoriel intervient. À

---

<sup>7</sup> KANAFANI-ZAHAR Aïda, *Liban, mémoires de guerre, désirs de paix*, Acte Sud, (2000).

l'inverse de l'histoire, la mémoire isole un événement de son contexte : la mémoire est affective quand l'histoire se veut rationalisante. La mémoire, comme a pu l'expliquer Pierre Nora, est un phénomène immédiat quand l'histoire est un phénomène médiat<sup>8</sup>. Le traitement de la question mémorielle au sortir de la guerre du Liban a joué un rôle crucial dans la construction de l'identité nationale et du sentiment d'appartenance à la communauté politico-religieuse et plus largement, à la société libanaise. Les différentes communautés religieuses et ethniques du Liban ont des narratifs et des interprétations différentes des événements historiques qui ont forgé leur pays. En effet, la guerre du Liban a impliqué une multitude d'acteurs, ayant chacun leurs propres objectifs et idéologies. En conséquence, les narrations divergentes, lorsqu'elles sont laissées à la seule porter des communautés qui les partagent et qui s'envisagent par leurs prismes, peuvent nourrir des sentiments d'hostilités, de méfiance et de conflits mémoriels, chacun cherchant à préserver et à promouvoir sa propre version de l'Histoire. Particulièrement délicat et chargé d'émotions, le sujet de la mémoire au lendemain d'un conflit, est source de tensions et de divisions au sein de la société. Mais dans la société libanaise, c'est avant tout un tabou concrétisé par la loi d'amnistie du 26 août 1991. Le choix politique et institutionnel de l'oubli sélectif après la guerre, a laissé de nombreuses blessures ouvertes. La mémoire de la guerre du Liban a été politisée, utilisée par divers acteurs politiques pour renforcer leur position ou leur légitimité. Alors même que ce choix de "l'amnésie" avait pour but de *tourner la page*, il n'a fait que la maintenir ouverte. Jusqu'à aujourd'hui, le Liban n'a pas connu de véritable réconciliation.

Par ses institutions étatiques et ceux qui les dirigent, le Liban s'est trouvé privé d'une mémoire commune et collective<sup>9</sup>. La division de la société libanaise entre les groupes confessionnels qui la compose est d'ailleurs le produit d'un processus d'institutionnalisation des modes d'interactions, dans un contexte spatio-temporel donné<sup>10</sup>. Cette division institutionnalisée s'est vue renforcée au cours de l'histoire moderne du Liban, et notamment par la guerre civile de 1975 à 1990 et la gestion qui a suivi de ses récits mémoriels, de ses mémoires *involontaires*. Toutefois, il est souvent complexe de se saisir de cette question mémorielle qui aspire à être consensuelle et réconciliatrice. Saisir ces questions, sous-tend l'idée d'une responsabilité du présent à l'égard du

---

<sup>8</sup> NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Paris, 1984.

<sup>9</sup> PELTIER Clothilde, *La culture au chevet de la mémoire du Liban : les enjeux mémoriels et réparateurs dans les oeuvres de Wajdi Mouawad, Ziad Doueiri et Chloé Mazo*, *Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory*, Paris, (avril 2022).

<sup>10</sup> LEFORT Bruno, *Récits biographiques et mémoire collective au sein d'une jeunesse libanaise*, revue interdisciplinaire d'Humanités, (2013).

passé. Insérer dans un récit officiel une perte, une rupture historique ayant atteint le cœur du lien social, n'est pas chose aisée. D'ailleurs, comme l'a souligné Michèle Baussant dans ses travaux sur la mémoire, les tentatives d'intégration des différentes expériences au sein d'une mémoire nationale, n'équivalent pas toujours à une réelle reconnaissance historique<sup>11</sup>. Alors comment passer de l'héritage à l'héritage ? « *Comment s'approprier un événement irréparable, faire le deuil de ce qui n'a pas de place dans la mémoire collective, soumis au désaveu de l'histoire et engendrant parfois une transmission de la mémoire, devenue lacunaire et paradoxale, caractérisée par une double contrainte – ni récit ni oubli – qui signe une parole et un oubli impossibles ?* »<sup>12</sup>. La façon dont cette guerre est enseignée et commémorée suscite encore des débats sur la manière de faire face au passé et de prévenir de futurs conflits. D'ailleurs, dans la tête de certains libanais et notamment de ceux qui ont vécu les horreurs de la guerre, le conflit n'est pas totalement terminé. Et il semble que depuis lors, l'histoire n'a cessé de prouver à la société libanaise et à ses autorités que, avec l'adoption de politiques de l'oubli couplée à l'absence d'un récit mémoriel unifié et inclusif, l'établissement d'une véritablement *nation* libanaise ne pourrait voir le jour. Malgré ces défis liés à l'aspect concurrentiel et divisionnaire des mémoires communautaires, les libanais continuent de manifester un fort sentiment d'appartenance à leur pays. Les mouvements de protestation récents témoignent d'une volonté collective de construire une mémoire partagée et de réformer le système politique pour une meilleure représentation de toutes les communautés, une réconciliation avec le passé et une appréhension sereine de l'avenir.

À l'aube de la tragédie du 4 août 2020, qui a vu l'explosion dévastatrice au port de Beyrouth, les questions liées à la mémoire, à l'identité et à la quête de vérité ont pris une dimension encore plus pressante. La mémoire collective au Liban ne se limite pas seulement au partage intracommunautaire du souvenir des événements passés, mais elle se trouve au cœur des crises politico-économiques, des divisions, des revendications sociales et surtout, de la construction d'un avenir unifié. Cette tragédie a mis en évidence l'importance majeure de la mémoire dans le contexte libanais, tout en soulignant les défis complexes auxquels le pays est confronté pour parvenir à une réconciliation nationale et à une reconstruction collective. Cette étude explorera ainsi l'enjeu mémoriel dans la société libanaise à l'aube de l'explosion catalysatrice du 4 août 2020. En examinant comment les mémoires individuelles et communautaires, les politiques de la mémoire et les aspirations de justice façonnent le tissu social du Liban, à un moment où la recherche de vérité et de guérison devient plus essentielle

<sup>11</sup> BAUSSANT Michèle, *Penser les mémoires*, Ethnologie française, (2007).

<sup>12</sup> LAPIERRE Nicole, *Le silence de la mémoire*, Plon, Paris (1989).

que jamais, cette étude s’efforcera de démontrer à travers le prisme de la sectarisation du récit mémoriel, comment l’absence de saisi au niveau national de l’enjeu mémoriel au sortir de la guerre du Liban, a affecté la construction de la société et des identités libanaises, et continue de l’affecter aujourd’hui. Je commencerai ainsi par poser le décor des enjeux mémoriels au Liban, afin de saisir au mieux la situation et l’importance notamment de la sphère communautaire dans les récits mémoriels, aujourd’hui plus que jamais [partie I]. Je m’intéresserai par la suite aux évolutions mémorielles à l’aube de la *thawra*<sup>13</sup> et du 4 août 2020, qui ont à la fois re-dessiné et fait ressurgir les récits mémoriels de la guerre [partie II]. Enfin, tout en explorant la notion d’identité nationale dans son contexte libanais, je m’attarderai sur les possibles manières d’exprimer, au niveau national, une mémoire collective et unifiée, inclusive et réconciliatrice [partie III].



© ROBERT Stéphanie, photographie de la statue des Martyrs, place des Martyrs à Beyrouth, août 2021.

\*\*\*

---

<sup>13</sup> *thawra* - “révolution” en arabe.

## Partie I

### **L'impact de la guerre du Liban sur la société libanaise**

Alors que la société libanaise ressort meurtrie de ses quinze années de guerre civile, avec un tissu social déchiré et une méfiance prononcée des libanais à l'égard de ceux qu'ils considéraient comme l'*Autre*, l'ennemi durant le conflit guerrier, les forces politiques nouvellement élues au Liban - basé sur les recommandations signées lors des accords de Taëf - décident de porter un ultime coup de grâce au traumatisme collectif de la guerre, en adoptant une loi d'amnistie générale, le 26 août 1991.

#### ***A. Loi d'amnistie et politique de l'oubli : le pari insoutenable de l'État libanais pour reconstruire le pays.***

À la fin du conflit, le Parlement libanais a décidé le 28 mars 1991 du désarmement et de la démobilisation de toutes les milices, afin de les réintégrer aux forces régulières. Cette décision est ici aussi motivée par les accords de Taëf qui formulèrent les grandes lignes d'un plan permettant à l'État libanais d'obtenir la souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Le premier point de ce plan prévoit « *La proclamation de la dissolution de toutes les milices, libanaises ou non, et la remise de leurs armes à l'Etat libanais dans un délai de 6 mois délai qui entre en vigueur après la ratification du document d'Entente Nationale, l'élection du président de la République, la formation du gouvernement d'Entente Nationale, et l'adoption des réformes politiques par la voie constitutionnelle* »<sup>14</sup>. Si les armes lourdes, les quartiers généraux et les casernes devaient dès lors être remis aux responsables de l'armée, en réalité les milices d'après-guerre ont vendu leurs armes à l'étranger, en ont caché d'autres dans des zones montagneuses éloignées, et gardé des armes légères et moyennes à portée de main, afin de continuer à former des combattants potentiels<sup>15</sup>. Par ailleurs, les milices palestiniennes et le Hezbollah ont été exemptés de cette décision de dissolution, car ils sont restés

---

<sup>14</sup> Parlement Libanais, Texte intégral de l'Accord de Taëf - Ratifié le 5/11/1989.

<sup>15</sup> DE CLERCK Dima, *Ex-militia fighters in post-war Lebanon*, Picard, Elizabeth; Ramsbotham, Alexander (eds.), *Accord. Conciliation Resources* (24): 24–26, (June 2012).

une force de résistance contre l'occupation israélienne, alors toujours en cours. Finalement, après cette décision gouvernementale de désarmement, une loi d'amnistie générale (loi 84/91) a été mise en place dans le cadre des accords de Taëf et adoptée par le Parlement libanais, le 26 août 1991. À cet instant, le Parlement libanais était constitué de députés élus en 1972 et comprenait plusieurs anciens responsables de milices ayant été nommés afin d'y occuper les sièges vacants. Cette loi d'amnistie s'applique à tous les crimes politiques et de guerre, y compris les crimes contre l'humanité et la dignité humaine, commis avant la date du 28 mars 1991. Seuls les crimes commis contre les dirigeants politiques et religieux étaient exemptés de la loi.

D'après les accords de Taëf de 1989 et le Parlement libanais de 1991, cette loi d'amnistie avait alors pour objectif de favoriser la réconciliation et la reconstruction du pays, en offrant une amnistie générale à de nombreux individus impliqués dans le conflit. En adoptant une loi d'amnistie, l'élite politique a cherché à présenter le Liban comme une communauté *nationale*, capable de dépasser les désaccords idéologiques et le conflit armé, prônant une politique de « *ni vainqueur, ni vaincu* »<sup>16</sup>. Ce faisant, l'élite politique s'est *réconciliée* sur la base d'intérêts mutuels et les opposants armés ont été encouragés à mettre de côté leurs différends, pour partager le pouvoir politique.

Toutefois, couvrant les assassinats, les crimes de guerre et les tueries de masses, les enlèvements et les prises d'otages, la loi a gracié des infractions qui sont habituellement punies par l'article 569 du code pénal libanais, et qui prévoit l'emprisonnement à vie pour de tels crimes. En soustrayant les responsables des crimes commis durant la guerre à la justice pénale, crimes dont font partie les disparitions forcées, la loi d'amnistie a permis aux *seigneurs de la guerre*, à ceux qui avaient commis des crimes massifs pendant la guerre civile libanaise, de poursuivre leur carrière politique, de troquer leur treillis militaire pour un costume d'homme politique.

Jusqu'à aujourd'hui, l'adoption de la loi d'amnistie de 1991 et le déni des autorités et de leur responsabilité post-conflit qu'elle traduit, a eu des conséquences sur la vie socio-politique libanaise. L'amnistie générale de 1991 a permis aux chefs de milices de devenir les nouveaux dirigeants politiques du pays, en toute impunité, sans avoir à rendre de comptes quant à leurs actions durant la guerre. L'arrivée au pouvoir des acteurs de la guerre a fait obstacle à l'instauration d'instruments de la justice transitionnelle qui aide à la cicatrisation des blessures dans une société post-conflit. Grâce à la loi d'amnistie, tous les citoyens libanais ont été exonérés de toute responsabilité pour d'éventuelles actions passées en temps de guerre. Dès lors, la loi d'amnistie a contribué à une culture de

---

<sup>16</sup> VOLK Lucia, *Memorials and martyrs in modern Lebanon*. Indiana University Press. (2010) p. 194.

l'impunité. L'absence de justice transitionnelle pour les crimes commis pendant la guerre civile qui a permis à de nombreux responsables de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme d'échapper à toute forme de responsabilité et de justice, a fait naître un profond sentiment d'injustice parmi les témoins et les victimes des conflits. Le Liban en déréliction est dès lors caractérisé par sa faillite judiciaire, son approche sélective de la justice pénale et son incapacité à conduire tout processus sérieux de responsabilisation pour les violations et les abus commis pendant le conflit.

Par l'absence de récit unifié au niveau national autour de la guerre civile, certains événements de l'histoire ont été volontairement ignorés et minimisés, suscitant des sentiments de marginalisation, d'exclusion chez certaines communautés et nourrissant ainsi, des ressentiments profonds. Ainsi, une conséquence grave de la loi d'amnistie de 1991 a été le renforcement des cadres communautaires dans la société libanaise. Dès lors, la mémoire et la réconciliation concernant la guerre passée ont continué de s'inscrire dans un cadre communautaire, renforçant le rôle des *zuama*<sup>17</sup> et des chefs politico-religieux. Cette loi a dès lors contribué à la sectarisation du processus mémoriel au Liban, ce qui a eu des conséquences profondes sur la société libanaise.

Par essence, la sectarisation du processus mémoriel fait référence à la manière dont les souvenirs et les récits de l'Histoire et du passé sont interprétés et transmis à travers le prisme des appartenances communautaires, souvent religieuses et ethniques au Liban. Les différentes communautés religieuses ont ainsi pu élaborer leurs narratifs sélectifs sur les événements de la guerre civile, en fonction de leurs intérêts et de leurs propres perspectives. En conséquence, les mémoires collectives ont été teintées par les identités sectaires. La loi d'amnistie a entravé les efforts visant à réformer le système politique et à construire une mémoire collective à l'échelle nationale. Caractérisé par un système politique sectaire où différentes communautés religieuses ont des rôles et des positions spécifiques, la loi d'amnistie a renforcé la sectarisation de la société libanaise et les clivages existants, tout en entravant le processus de création d'une histoire *nationale* commune. En l'absence d'un récit commun et partagé sur lequel la *nation* libanaise traumatisée par la guerre, pourrait se rassembler, la capacité pour la société libanaise à construire une mémoire collective qui transcende les clivages sectaires est mise à mal. Avec cette loi d'amnistie, les élites politiques libanaises ont sapé la responsabilité individuelle des citoyens « *sur laquelle repose un État démocratique et laïque* »<sup>18</sup>. La sectarisation

---

<sup>17</sup> le système Za'im (zuama au pluriel), également connu sous le nom de clientélisme zuama, est un système de patronage corrompu au Liban.

<sup>18</sup> LANG Felix, *The Lebanese post-civil war novel : memory, trauma, and capital*, 1985 (28 January 2016) p. 84.

des mémoires a alimenté les divisions existantes entre les différentes communautés religieuses au Liban, en favorisant plutôt l'identification avec des récits sectaires.

Il est tout à fait pertinent d'analyser l'importance que revêt le récit mémoriel dans la construction des identités sectaires au Liban. Au Liban, le concept de mémoire collective n'existe pas dans sa dimension *nationale*. Si la mémoire collective existe, elle s'exprime uniquement et exclusivement au niveau de la communauté. Dans la dimension libanaise de cette étude, on entendra donc plutôt mémoire communautaire par le concept avancé de mémoire collective. Les propos avancés par Maurice Halbwachs au sujet de la mémoire collective sont tout à fait applicables au cas libanais. Maurice Halbwachs à travers ses travaux a fondé la sociologie de la mémoire. Il s'est attaché à démontrer que la mémoire individuelle et la mémoire collective sont indissociables, la mémoire de l'individu étant aussi structurée par les cadres sociaux, et la mémoire collective étant transmise et entretenue par les institutions du groupe. Maurice Halbwachs définissait la mémoire collective comme l'ensemble des manifestations sociales qui révèlent, donnent à voir, à lire, à penser la présence du passé, que ce soit un événement particulier ou des structures pérennes<sup>19</sup>. Ces manifestations ont pour fonction de structurer l'identité du groupe, donc de le définir en tant que tel et de le distinguer d'autres entités comparables. Maurice Halbwachs développe, entre autres, une approche individualiste de la mémoire collective qui sous-tend l'idée même que la mémoire individuelle est systématiquement influencée par les cadres sociaux dans lesquels elle se développe. Il convoque ici l'exemple des souvenirs d'enfants qui sont parfois « authentiques » mais aussi souvent influencés par des indices fournis par notre entourage. Selon Halbwachs, il est difficile d'imaginer la mémoire en dehors du groupe. La mémoire est le résultat d'un processus de socialisation. Il considère qu'il est nécessaire de s'intéresser au contexte social dans l'étude de la mémoire et comment le groupe d'appartenance structure la mémorisation d'événements par les individus de ce-dis groupe. Halbwachs n'assimile pas la mémoire à l'histoire, il y voit plutôt un outil de reconstruction dans le présent, de ce qui est supposé être le passé. Selon lui, l'histoire est une mémoire morte qui n'a plus d'impact direct sur l'identité du groupe.

Les propos de Maurice Halbwachs peuvent par ailleurs être complétés par les travaux conduits par d'autres sociologues. Les sociologues Pierre Gagnepain et François Eustache se sont penchés avec d'autres confrères sur la manière dont la mémoire collective façonne la construction des souvenirs

---

<sup>19</sup> HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Félix Alcan, Paris, (1925).

personnels<sup>20</sup>. Il convient également que nos souvenirs sont modelés par la mémoire collective de notre communauté. Cette hypothèse a été prouvée scientifiquement par l'imagerie cérébrale. Grâce à l'imagerie cérébrale, Pierre Gagnepain et Francis Eustache ont mis en évidence le lien entre mémoire collective et souvenirs personnels. Pour prouver cette théorie, les deux sociologues ont mené une étude auprès d'un échantillon de 24 individus qu'ils ont invité à observer des photos de la Seconde Guerre Mondiale lors d'une visite du mémorial de Caen. Suite à cette visite et à la présentation de photographie en lien avec cette période de l'histoire, ils ont fait passer un examen IRM aux volontaires. En étudiant l'activité cérébrale de ces derniers, ils se sont aperçu que certaines photos avaient provoqué des activités cérébrales similaires dans le cerveau des volontaires, notamment au niveau du cortex pré-frontal médian, zone du cerveau associée à la cognition sociale.

Ainsi on peut en tirer la conclusion suivante : aucune recherche sur le fonctionnement de nos souvenirs ne peut se faire sans prendre en compte le contexte social et culturel dans lequel nous évoluons en tant qu'individus. Donc, dans une société donnée, la mémoire collective façonne l'individu et son sentiment d'appartenance ou non à cette dernière.

Dans l'immédiat après-guerre, la gestion de la mémoire peut tout autant être un outil de la pacification qu'un outil de la conflictualité. Dès lors, « *la mémoire peut être (ré)activée par les acteurs aux intentionnalités belligènes, et devenir un enjeu de la poursuite du conflit par d'autres moyens que les combats* »<sup>21</sup>. La gestion de la mémoire est une menace au processus de pacification qui devient un enjeu stratégique de premier ordre dans une société post-conflit. En effet, en taisant les récits mémoriels et en les renvoyant aux seules sphères communautaires et intimes, les mémoires ont souvent été instrumentalisées par les communautés politico-religieuses, dans le but de renforcer leurs bases de soutien et de maintenir le système politique sectaire qui leur est favorable. Entre autres, le Liban a été le théâtre de nombreux assassinats politiques qui continuent d'impacter la stabilité politique du pays et la pratique importante du culte de la personnalité autour du leader communautaire et de la mémoire de leurs martyrs, renforçant de fait les identités sectaires et politiques. Le récit mémoriel devient une arme, l'écriture de l'histoire comme de la mémoire étant des enjeux politiques majeurs afin de bâtir des actions politiques. Car comme l'a écrit Georges Bensoussan dans la préface de *La concurrence mémorielle* de Geoffrey Grandjean, « *L'image que nous nous faisons du passé n'est pas le passé, ni même ce qu'il en reste, mais seulement une trace*

<sup>20</sup> GAGNEPAIN Pierre, EUSTACHE Francis, *La mémoire collective façonne la construction des souvenirs personnels*, Inserm, publié le 16 décembre 2019.

<sup>21</sup> TRATNJEK Benedicte, *Géographie des conflits. Les lieux de mémoire dans la ville en guerre : un enjeu de la pacification des territoires*, DiploWeb (octobre 2011).

*changeante de jour en jour, une reconstruction qui n'est pas le fruit du hasard, mais relie entre eux des îlots de mémoire surnageant dans l'oubli général* »<sup>22</sup>. Paul Ricœur s'est intéressé aux abus et aux agressions dont la mémoire fait l'objet. Il évoque notamment le cas de la mémoire manipulée par les détenteurs du pouvoir qui modifient la mémoire collective à des fins de rumination des souvenirs ou dans le sens du défaut (occultation/oubli) ou de l'excès de mémoire (mémoire obligée)<sup>23</sup>. Pour lui, il ne s'agit plus d'évoquer la mémoire, mais de la maîtriser.

En ce sens, Makram Rabah a évalué l'impact de la mémoire collective sur le déroulement et la nature du conflit de 1982 entre les communautés druzes et maronites du Mont-Liban, dans ce qu'on a appelé la guerre de la montagne. Dans cet ouvrage<sup>24</sup> qui contribue de manière significative à l'histoire récente du Liban, Makram Rabah explore les raisons du conflit druzo-maronite, les deux communautés fondatrices du Liban moderne. Il explique à travers sa focale sur la Guerre de la Montagne (*Harb al-Jabal*) de 1982, comment chacune de ces deux communautés ont non seulement construites leur identité de groupe par leurs centres de pouvoir respectifs, mais également au travers de leur propre mémoire communautaire et histoire orale. Makram Rabah souligne le rôle central du "passé" qui a été exploité par les dirigeants des deux communautés pendant la guerre civile. Il affirme qu'une certaine vision de l'histoire a été repensée et utilisée par les dirigeants politiques et le clergé des communautés druze et maronite, et qu'elle a servi leurs objectifs politiques, sociaux et militaires. La "*mémoire collective*" a également été utilisée pour unifier et solidifier les communautés, ainsi que pour justifier et légitimer des actes souvent violents.

Ainsi, la mémoire résulte inévitablement d'un processus de conservation et d'effacement. Comme le mentionne Terrasse Robin dans *La mémoire historique est un enjeu d'influence*, « *Si certains événements historiques font partie de notre « mémoire collective » alors que d'autres en sont exclus, c'est bien parce que cette mémoire est une construction subjective, et non une présentation neutre du passé* »<sup>25</sup>. La mémoire est un processus sélectif. Tout particulièrement au Liban, la mémoire est éminemment politique et communautaire au Liban. C'est ainsi que la question

---

<sup>22</sup> GRANDJEAN Geoffrey, JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Armand Collin, Paris, 2011 - Préface.

<sup>23</sup> RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Éditions du seuil, Paris, (2000).

<sup>24</sup> RABAH Makram, *Conflict on Mount Lebanon. The Druze, the Maronite and Collective Memory*, University Press, Edinburgh, (2020).

<sup>25</sup> TERRASSE Robin, *La mémoire historique est un enjeu d'influence*, Revue Conflits, (octobre 2019).

de l'appartenance est un élément central dans le processus mémoriel au Liban<sup>26</sup>. Par sa loi d'amnistie du 26 août 1991, les autorités politiques libanaises ont favorisé l'appropriation communautaire du conflit et une sectarisation du processus mémoriel en ne laissant pas d'autres choix au peuple libanais que d'envisager ses mémoires par le prisme communautaire et ainsi, par des interprétations sélectives et sectaires de l'histoire de la guerre civile. Du fait de son système politique qui organise la division du pouvoir entre les différents groupes confessionnels et communautaires, l'État libanais mène à ce que toute manifestation ou revendication politique se trouve presque systématiquement traduite en termes communautaires. Ce système se voit par la suite renforcer par l'ordre juridique qui assigne à chaque Libanais un droit personnel spécifique en fonction de son appartenance confessionnelle. La catégorisation sociale et communautaire est donc d'autant plus prégnante qu'il est pratiquement impossible de passer d'un groupe à un autre. Dans le point G intitulé *L'abolition du Confessionnalisme politique* de la partie I sur les principes généraux et réformes du texte des accords de Taëf, il est stipulé que « *L'abolition du confessionnalisme politique est un objectif national essentiel qui exige pour sa réalisation une action programmée par étapes. Le nouveau Parlement élu sur la base d'égalité de sièges entre chrétiens et musulmans devra adopter les décisions adéquates pour la réalisation de cet objectif* »<sup>27</sup>. En réalité, la loi d'amnistie et l'absence de processus de réconciliation qui y est lié, n'a fait que renforcer le sentiment d'aliénation communautaire. Cette sectarisation mémorielle a ainsi eu pour conséquence la perpétuation des divisions, l'impossibilité à construire une mémoire collective, l'absence de justice pour les victimes et une fragilité politique accrue dans le pays. Aujourd'hui, les chefs de certaines milices responsables d'enlèvements pendant la guerre civile libanaise sont toujours ministres du gouvernement.

L'exploration de la mémoire collective est un projet de vivre ensemble. Bien que les rapports sociaux se conjuguent au présent, ils se nourrissent du passé qu'ils soient réels, imaginés ou construits. La loi d'amnistie du 26 août 1991 décharge tous les belligérants des atrocités commises durant la guerre civile, avant le 28 mars 1991. Cette loi enferme la parole et avec, les mémoires des événements passés. Comment construire une mémoire qui ne soit pas sectaire ? Comment harmoniser et transmettre des mémoires fragmentées et fragmentaires ? Est-ce même possible ?

---

<sup>26</sup> LEFORT Bruno, *Récits biographiques et mémoire collective au sein d'une jeunesse libanaise*, revue interdisciplinaire d'Humanités, (2013).

<sup>27</sup> Parlement Libanais, Texte intégral de l'Accord de Taëf - Ratifié le 5/11/1989.

***B. Fragmentation sociale et héritage traumatique : des récits communautaires aux identités sectaires.***

La loi d'amnistie de 1991 fut le fruit d'une politique pariant sur le « baume de l'oubli » et sur la reconstruction du pays et notamment de la capitale, Beyrouth. Les lignes de fractures de la guerre se sont pourtant bel et bien entretenues dans les individualités et dans le corps collectif libanais. Le Liban est meurtri par une fragmentation confessionnelle et territoriale de la mémoire.

D'une part, la fragmentation confessionnelle réside dans la configuration politique unique du Liban, où le pouvoir est réparti entre les différentes communautés religieuses. Cette structure politique a non seulement encouragé la prééminence des identités confessionnelles, mais a également renforcé la séparation territoriale entre les communautés. En effet, chaque groupe religieux est souvent associé d'autre part, à des régions géographiques spécifiques, créant ainsi des enclaves où les récits mémoriels et les identités sectaires s'entremêlent avec les paysages locaux. Les quartiers et les villes, souvent associés à des identités religieuses spécifiques, créés des espaces physiques où les récits mémoriels de chaque communauté sont inscrits dans l'architecture et le paysage urbain, mais où le projet d'entre-soi communautaire et de rejet de l'autre y est également inscrit, jugé comme seul *acceptable*. Ces lieux d'une mémoire sont souvent des marqueurs identitaires qui polarisent et inscrivent le rejet de « l'Autre » dans le paysage et dans les pratiques spatiales. Le lieu de mémoire devient un outil de la mise en spectacle de la différence dans les espaces de vie : ils sont donnés à voir aux habitants pour rappeler la différenciation et la distanciation communautaire comme des éléments structurant un *vivre-séparé* revendiqué par les belligérants<sup>28</sup>. Cette géographie de la mémoire a, d'une manière certaine, renforcé les identités sectaires en renforçant la division entre les groupes et en limitant les interactions intercommunautaires.

Alors, les factions politiques en guerres se sont ouvertement réconciliées depuis la fin de la guerre du Liban, mais celles-ci n'ont toujours pas disséqué ni abordé les souvenirs violents dont elles ont hérité. Surgissent alors des conflits inter-groupes où les récits mémoriels communautaires se placent souvent en première ligne. Par conséquent, plutôt que de s'attarder sur les approches

---

<sup>28</sup> TRATNJEK Benedicte, Géographie des conflits. Les lieux de mémoire dans la ville en guerre : un enjeu de la pacification des territoires, *DiploWeb* (octobre 2011).

conventionnelles pour comprendre le glissement récurrent du Liban dans la violence et de se concentrer sur le système politique libanais, la mémoire collective devrait être examinée. En analysant comment les souvenirs collectifs, les expériences historiques et les narratifs partagés sont façonnés et transmis au sein de chaque groupe, on peut discerner comment ces identités sectaires se forgent et renforcent les frontières mentales entre les différentes communautés. La compréhension de son mécanisme complexe constitue une porte d'entrée pour appréhender les raisons pour lesquelles les voisins ressentent le besoin de devenir des ennemis acharnés.

Mémoire individuelle, mémoire collective et histoire sont indissociables et jouent ensemble un rôle prépondérant dans la construction d'une identité à la fois individuelle et collective. Les récits mémoriels forgent une connexion entre le passé, le présent et l'avenir, donnant un sens à l'existence et à la continuité de différentes communautés.

La mémoire collective touche de manière essentielle à la question du principe de cohésion sociale. Comment est-il possible de rendre compte d'une mémoire à plusieurs soit, d'une mémoire collective, à partir originellement d'une personne et de son intimité ? Halbwachs s'est efforcé de démontrer que la mémoire collective, loin de se composer d'un ensemble de mémoires individuelles, est bien plutôt au fondement de la mémoire et de la conscience personnelles. Cette analyse, comme Paul Ricœur l'a souligné, revient à réduire la conscience personnelle à une source collective et aux cadres sociaux dont elle relèverait. Cela signifierait que notre milieu social agit en nous, que nous soyons ou non conscients de son influence, et en ce sens, nos pensées et nos souvenirs les plus intimes recèlent d'un réseau de significations venant d'une collectivité qui nous dépasse.

Ricœur a alors quant à lui cherché un principe de cohésion capable de rendre compte à la fois de l'expérience personnelle dans sa singularité, et l'expérience collective avec laquelle elle est étroitement liée. Pour cela, il s'appuie sur la conception d'autrui d'Edmund Husserl et sa théorie de la constitution des communautés « *Je ne puis pas me transposer à proprement parler à l'intérieur d'autrui, mais je peux simplement me représenter ce que je ressentirais si j'étais comme lui. L'étranger premier en soi c'est l'autre moi* ». La mémoire collective c'est donc le souvenir qu'un groupe retient d'une expérience partagée. C'est cela qui constitue le premier *lieu* de la mémoire collective. Mais cela implique que l'on prenne la mesure de l'événement, de l'expérience partagée car si l'on ne prend pas la mesure de sa signification, le souvenir n'aura pas la même portée à l'échelle collective. Il est donc indispensable de faire le départ entre le souvenir direct d'un

événement et un autre moment avec lequel il est souvent confondu : son incorporation symbolique. La mémoire collective ne saurait être réduite à l'un ou à l'autre de ces moments, mais oscille entre ces deux modes de réminiscence, comme l'explique Jeffrey Barash dans son analyse critique du travail de Paul Ricœur<sup>29</sup>. Ainsi, d'une extrémité on découvre la singularité de perspective qui relie toute expérience d'importance collective aux souvenirs personnels, tandis que de l'autre extrémité, on retrouve l'incorporation symbolique qui élève la mémoire au-delà du domaine individuel, lui conférant ainsi un sens partageable dans une sphère publique et commune.

Le principe d'analyser ouvertement la mémoire collective vise non pas à créer un récit mémoriel national unique et unifié, mais plutôt à désarmer la mémoire collective des différentes communautés, du moins de ses éléments conflictuels et divisionnaires. Faire face au passé n'est jamais tâche facile. Pourtant, pour que le Liban puisse atteindre ce niveau de réflexion collectif et national, il lui faut pouvoir composer correctement avec son histoire et reconnaître que la mémoire collective doit être préservée comme un incubateur pour la diversité plutôt qu'un outil pour permettre aux gens de s'affronter.

Il existe une « *extraordinaire propension des phénomènes mémoriels à se disséminer dans une multitude de pensées et d'actions humaines* »<sup>30</sup> disait Raphaëlle Guidée. Au Liban, la mémoire collective joue un rôle crucial dans la transmission des récits mémoriels et la préservation de l'identité sectaire. Ainsi, les récits communautaires jouent un rôle crucial dans la construction de l'identité des groupes sectaires au Liban. Les mémoires collectives de ces communautés, telles qu'elles sont transmises et présentées, façonnent ces récits, perpétuant les souvenirs traumatiques, les expériences de victimisation et les narratifs de résistance propre à chaque communauté. Bien qu'il contribue souvent à une compréhension limitée de l'histoire nationale, le récit traumatique des vécus passés et formulés par chaque communauté, renforce l'identification sectaire en créant un sentiment de cohésion au sein du groupe qui partage le récit d'une expérience commune de souffrance. Les communautés ont tendance à privilégier certains événements historiques et à les interpréter de manière à renforcer leur propre identité et à justifier leurs revendications. Les récits de victimes et de héros façonnent la manière dont chaque communauté se perçoit et perçoit les autres. Les identités sectaires se voient ainsi renforcées par des récits qui maintiennent des frontières entre les communautés et minimisent les points communs. Cette sélectivité historique peut renforcer le

<sup>29</sup> BARASH Jeffrey A., *Qu'est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricœur*, Revue de métaphysique et de morale, (2006).

<sup>30</sup> GUIDÉE Raphaëlle, *Comprendre les enjeux de mémoire contemporains*, Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory, Paris, (2016).

sentiment d'injustice et nourrir les ressentiments. Cependant, ces récits ne sont pas isolés. Ils coexistent et se heurtent, formant un paysage mémoriel parfois conflictuel.

Comment dès lors, des groupes en conflit avec une histoire fragmentée, peuvent-ils apprendre à se reconnaître mutuellement avec leurs droits et leur légitimité ?<sup>31</sup>

Certains ont été élevés à détester l'autre. La parole devient alors de la haine partielle et refuse la pluralité des points de vue. Dès lors, « *ce n'est plus le mutisme qui fait obstacle à une réconciliation, c'est la question du fragment : dire certains événements et faire le choix d'en taire d'autres. Et c'est bien là l'essence du problème. La prise de position des témoins et acteurs du conflit empêche de considérer le tableau dans son ensemble.* »<sup>32</sup> La parole contrainte porte en elle la colère et elle en devient aussi dangereuse que le silence. Les récits mémoriels communautaires, instrumentalisés, se veulent dès lors excluants, et mettent en scène le rejet de *l'Autre*. C'est ainsi l'effacement de la mémoire de *l'Autre* qui est recherché<sup>33</sup>.

L'élite politique libanaise n'est pas la seule tenue responsable de l'absence d'une clôture du conflit et d'une réconciliation appropriée. Elle est plutôt et surtout tenue responsable de son incapacité et de sa négligence à aborder le fond du conflit, c'est-à-dire la mémoire collective des communautés<sup>34</sup>. Celle-ci a été utilisée par les centres de pouvoir des communautés comme une arme pour mobiliser leurs bases au service de présumées menaces existentielles contre le groupe, ce qui servait essentiellement les agendas personnels des leaders communautaires. Ainsi, la mémoire collective a été laissée sans surveillance, ce qui a permis la résurgence de l'antagonisme lorsque les facteurs et les acteurs le permettaient. Ces récits mémoriels ont contribué à la formation d'une identité exclusivement basée sur l'appartenance communautaire, exacerbant ainsi les divisions et les différences. Les discours et les représentations collectives forgées par la mémoire influencent la perception de la réalité, présentent et orientent les comportements à adopter vis à vis des autres groupes. De plus, lorsque les récits mémoriels sont ancrés dans l'héritage traumatique d'une communauté, tout processus de réconciliation durable entre les communautés est saboté.

---

<sup>31</sup> ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

<sup>32</sup> PELTIER Clothilde, *La culture au chevet de la mémoire du Liban : les enjeux mémoriels et réparateurs dans les oeuvres de Wajdi Mouawad, Ziad Doueiri et Chloé Mazo*, *Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory*, Paris, (avril 2022).

<sup>33</sup> TRATNJEK Benedicte, Géographie des conflits. Les lieux de mémoire dans la ville en guerre : un enjeu de la pacification des territoires, *DiploWeb* (octobre 2011).

<sup>34</sup> RABAH Makram, *Conflict on Mount Lebanon. The Druze, the Maronite and Collective Memory*, University Press, Edinburgh, (2020).

Par ailleurs, l'instrumentalisation du facteur religieux au sortir du conflit a contribué au renforcement des identités sectaires et a exacerbé les tensions inter-communautaires. C'est ce que tente de nous expliquer Aïda Kanafani-Zahar dans son ouvrage *Liban, mémoires de guerre, désirs de paix*. Elle explique qu'avant la guerre civile, de nombreux villages au Liban abritaient des communautés coexistantes, comme ce fut le cas du village de Hsoun, situé dans la partie Est du district de Byblos. Malheureusement la transmission de la mémoire de la coexistence et du partage qui était autrefois transmise fidèlement dans ces régions mixtes, a été mise à l'épreuve durant la guerre. Celle-ci a engendré une confrontation entre les générations : celle des aînés qui ont pratiqué l'art du vivre ensemble, les rouages de la vie commune, et celle des jeunes aisément intégrables dans les discours passionnels de la religion<sup>35</sup>. Pour une partie des Libanais, la guerre est restée incompréhensible, et cela même par le côté confessionnel qu'elle a pris. Le discours des premiers a été : *“On s'est toujours très bien entendu ; on vit paisiblement ensemble”* tandis que celui des miliciens - qui recrutait principalement parmi les jeunes - expliquait que si la guerre avait eu lieu c'est parce que, *“ayant des religions différentes, on ne s'est jamais entendu.”* La caractéristique principale du discours des chefs de milices est l'uniformisation identitaire sur la composante religieuse. Les deux discours se sont entrechoqués, et, en fragilisant la coexistence, ont contribué à exacerber les tensions sectaires. L'instrumentalisation du religieux a alors consisté à *décontextualiser* le caractère interactif de la religion. Ainsi, si le facteur confessionnel constitue une composante dominante de la définition identitaire c'est parce que, dans le rapport entre la communauté religieuse et l'Etat libanais, c'est la communauté religieuse qui domine. En effet, la communauté religieuse au Liban est une entité autonome. Elle est une personnalité juridique et morale à part entière, qui gère les questions de statut personnel des individus.

Les conflits de mémoires ou la concurrence des récits mémoriels, sous-tend la tentation existante de part et d'autre des communautés, d'instrumentaliser l'histoire pour établir leur identité, aussi positive que possible dans ce conflit avec les autres, avec les siens ou avec le passé<sup>36</sup>. En effet, il existe un besoin universel de disposer d'une identité positive. La sublimation du récit mémoriel permet de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et la fierté d'y être un membre à

---

<sup>35</sup> KANAFANI-ZAHAR Aïda, *Liban, mémoires de guerre, désirs de paix*, Acte Sud, (2000).

<sup>36</sup> ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

part entière. Vu l'effet néfaste sur l'estime de soi d'une comparaison défavorable à son groupe d'appartenance, la sublimation du récit mémoriel est cruciale.

Par ailleurs, la concurrence des récits renferme également la notion de comparaison à la fois narrative et identitaire. Les identités collectives sont souvent construites autour de la distinction par rapport à d'autres groupes. Les mémoires communautaires forgent ces identités en mettant en avant les caractéristiques qui différencient chaque communauté. Cela peut mener à la perception de l'autre comme une menace pour l'identité propre, renforçant ainsi le besoin de se défendre et de s'affronter. La reconstitution de la mémoire de la guerre illustre un besoin conscient de vivre ensemble. Taïre, c'est tenter d'effacer. Plus la souffrance est refoulée, plus la chance d'une véritable réconciliation au plan national est enterrée. C'est ce que tente de contrer Wajdi Mouawad à travers ses créations « *Plus on évite d'aborder le sujet de la guerre en profondeur dans tous les secteurs de la société, [...] plus tout ce qui sera transmis aux nouvelles générations se résume à l'incompréhension et l'ignorance de l'autre* » disait-il<sup>37</sup>. Un immense besoin de dignité et de reconnaissance habite les communautés et le peuple libanais.

La fragmentation confessionnelle et territoriale de la mémoire a forgé des récits mémoriels distincts au sein de chaque communauté, créant des perceptions polarisées de l'histoire et de l'identité. Cette fragmentation complique la quête de l'unité nationale et de la réconciliation, car les identités sectaires et les récits mémoriels continuent de façonner les attitudes et les comportements des individus et des groupes. Dans un contexte d'inflation mémorielle et de prise en charge par certains acteurs de la société civile de fragments de la mémoire collective à des fins de revendications identitaires, la question de la mémoire est devenue un enjeu culturel et politique majeur. C'est ainsi que les auteurs de *Mémoires de guerre au Liban* définissent l'enjeu mémoriel du pays<sup>38</sup>. Cet ouvrage a par ailleurs fermement contribué au travail de mémoire, en rassemblant une multitude d'études portant sur le conflit et ses retombées, ainsi que sur les pratiques mémorielles dans le Liban d'aujourd'hui. La conquête de la mémoire collective constitue un premier pas vers un engagement approprié dans la réconciliation, qui impliquerait toutes les parties sans la médiation de leurs gardiens sectaires, constituant ainsi une passerelle pour réussir à tourner convenablement la page du passé et à parvenir au concept de nation pour l'avenir.

---

<sup>37</sup> PELTIER Clothilde, *La culture au chevet de la mémoire du Liban : les enjeux mémoriels et réparateurs dans les oeuvres de Wajdi Mouawad, Ziad Doueiri et Chloé Mazo*, *Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory*, Paris, (avril 2022).

<sup>38</sup> MERMIER F., VARIN C., *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, IFPO/Sindbad/Actes Sud, (2010).

Ainsi, après avoir exploré les mécanismes complexes de la fragmentation sociale et de l'héritage traumatique au Liban, qui se reflète de manière tangible dans les récits mémoriels communautaires et les identités sectaires, il est nécessaire de se plonger plus en détail à travers un exemple spécifique illustrant la profondeur et la portée de cette interaction complexe. Parmi ces chapitres douloureux, un sujet mérite une attention particulière en raison de son impact persistant sur la société libanaise : la question des personnes disparues pendant la guerre du Liban. Cette problématique soulève des questions essentielles concernant l'enjeu mémoriel et de justice transitionnelle libanaise, en mettant ainsi en lumière les profondes cicatrices laissées par les traumatismes passés. En analysant de près l'exemple d'une mémoire douloureuse, nous aiguiserons notre compréhension du mécanisme du choix perpétuel des autorités libanaises de l'oubli sélectif, ainsi que la manière dont le traitement des mémoires et de leurs récits, continue de façonner les réalités au présent.

### ***C. L'exemple d'une mémoire douloureuse oubliée : la question des personnes disparues durant la guerre du Liban.***

Un conflit armé est par essence un terrain de perpétuation de crimes et de destructions de masses et de violation des droits de l'homme, dont les disparitions forcées font partie. Au Liban, on estime que durant la guerre civile de 1975 à 1990 environ 17 000 libanais ont été les victimes de disparitions forcées, dont le sort est aujourd'hui encore, inconnu. En réalité, il est difficile d'avancer avec certitude ce chiffre de 17 000 personnes portées disparues durant le conflit, tellement la saisie factuelle de ces données est complexe et méticuleuse. À cet égard, l'association *Act for the disappeared* est une des rares associations libanaises mobilisée autour de la question des personnes disparues durant la guerre civile. En ayant cette volonté de porter la lumière sur la question des personnes disparues, ACT alimente sa propre base de données concernant le chiffre des personnes portées disparues durant le conflit armé. Ainsi, d'après les données qu'elle a déjà pu récolter, le nombre de personnes victimes de disparitions forcées s'élève plutôt entre 5 000 à 10 000 personnes, bien que ces chiffres ne soient pas définitifs. D'ailleurs, l'association *Act for the disappeared* a

développé sa propre carte interactive afin d'explorer les différents sites des mémoires de la guerre du Liban, raconté par les familles des victimes d'enlèvements et de disparitions forcées<sup>39</sup>.

Je m'appuierai ici exclusivement sur les données auxquelles j'ai eu l'opportunité d'accéder lors de mon expérience de stage au sein de l'association *Act for the Disappeared* (ACT) en 2022. ACT est une organisation non-gouvernementale (ONG) indépendante libanaise de justice transitionnelle et de droits humains, qui s'intéresse au sort des personnes disparues durant la guerre civile libanaise. Tout en apportant un soutien aux familles des victimes de disparitions forcées, ACT cherche à sensibiliser la société civile et les pouvoirs politiques à la question des disparus, en faveur d'une justice transitionnelle réconciliatrice. Ainsi, la vérité concernant presque une dizaine de milliers de personnes disparues durant les années de guerre civile n'est toujours pas connue à ce jour, alors même que les disparitions forcées figurent parmi les plus graves crimes, selon la loi internationale. Pourtant, les familles des personnes disparues n'ont jamais cessé de se battre, jusqu'au dernier souffle même, pour connaître le sort de leurs êtres chers. Toutes leurs campagnes se sont heurtées au refus des partis impliqués dans la guerre de rouvrir le dossier.

Il aura fallu attendre un long parcours de vingt-sept ans, après la fin de la guerre du Liban (1975-1990), pour arriver enfin en 2018 à une loi traitant de la question des disparus. Il s'agit de la loi 105, adoptée par le Parlement libanais le 13 novembre 2018 et publiée au journal officiel n° 521.

La question se pose légitimement de savoir pourquoi il a fallu attendre près de trois décennies pour que la question des disparus soit traitée juridiquement ? Au cours de ces dernières années, nous avons observé une forte dynamique entre les "*négationnistes*" de l'histoire et les "*chercheurs de vérité*". La guerre du Liban a vu non seulement l'affrontement de groupes intercommunautaires et intracommunautaires, mais aussi l'intervention de puissances étrangères, qui ont toutes défié les lois de la guerre et commis des atrocités telles que des enlèvements et des disparitions forcées. Au lendemain de la guerre, lorsque les anciens chefs des milices communautaires, considérés comme les *seigneurs* de guerre, se sont retrouvés intentionnellement à la tête de l'État libanais et des pouvoirs politiques, la question des victimes de disparitions forcées s'est tout de suite vue passée sous silence. Indirectement ou directement, de près ou de loin, chacun de ces anciens chefs de guerre a été impliqué dans des affaires d'enlèvements et de disparitions forcées. Par ailleurs, le Liban a été placé sous tutelle syrienne jusqu'en 2005, elle-même impliquée à grande échelle dans des cas de disparitions forcées.

---

<sup>39</sup> ACT FOR THE DISAPPEARED, *Memory Map*.

Lien : <http://mapofmemorylebanon.webflow.io/en/home>

Aborder cette question était et demeure toujours d'une extrême délicatesse pour les élites politiques au pouvoir dans le pays.

Dès lors, les familles des disparus n'ont été soutenues que par les organisations de la société civile et les ONG internationales, qui se penchaient alors sur la question des disparus. Empêcher les disparus de tomber dans l'oubli, garantir le droit à l'information et à la vérité aux familles des victimes et leur apporter un soutien, c'est le combat que mènent les acteurs de la société civile avec les ONG, afin d'alléger le fardeau laissé aux familles par la disparition d'une personne et son lot de questionnements et de doutes.

Le traitement de la question des disparitions forcées est peut-être la caractéristique la plus largement reconnue de ce que nous appelons les *"héritages de la guerre"* et ouvre la voie, en théorie du moins, à l'examen d'autres questions qui ont toutes été aussi négligées.

Les gouvernements successifs de l'après-guerre ont fait quelques tentatives très limitées pour découvrir le sort des disparus et des personnes ayant fait l'objet de disparitions forcées. En 2000, ils ont créé une commission chargée d'enquêter sur le sort des disparus et des kidnappés. En 2001 et 2005, une commission chargée de recevoir les plaintes des familles des personnes enlevées et une commission syro-libanaise ont été créées, mais aucune d'entre elles n'a permis d'élucider le sort des disparus et des personnes ayant fait l'objet de disparitions forcées. En 2009, le Comité des familles des personnes enlevées et disparues au Liban (CFKDL<sup>40</sup>) avec le soutien des libanais en détention et en exil (SOLIDE<sup>41</sup>) a demandé une copie complète des enquêtes menées par le Comité (connu sous le nom de Comité 2000) nommé par le Cabinet chargé d'enquêter sur le sort de toutes les personnes enlevées et disparues, et d'obliger l'État à leur remettre les documents demandés. Il n'en fut rien. En 2014, le Conseil d'État a reconnu le droit des plaignants de savoir et le droit d'obtenir une copie des enquêtes menées par le Comité 2000.

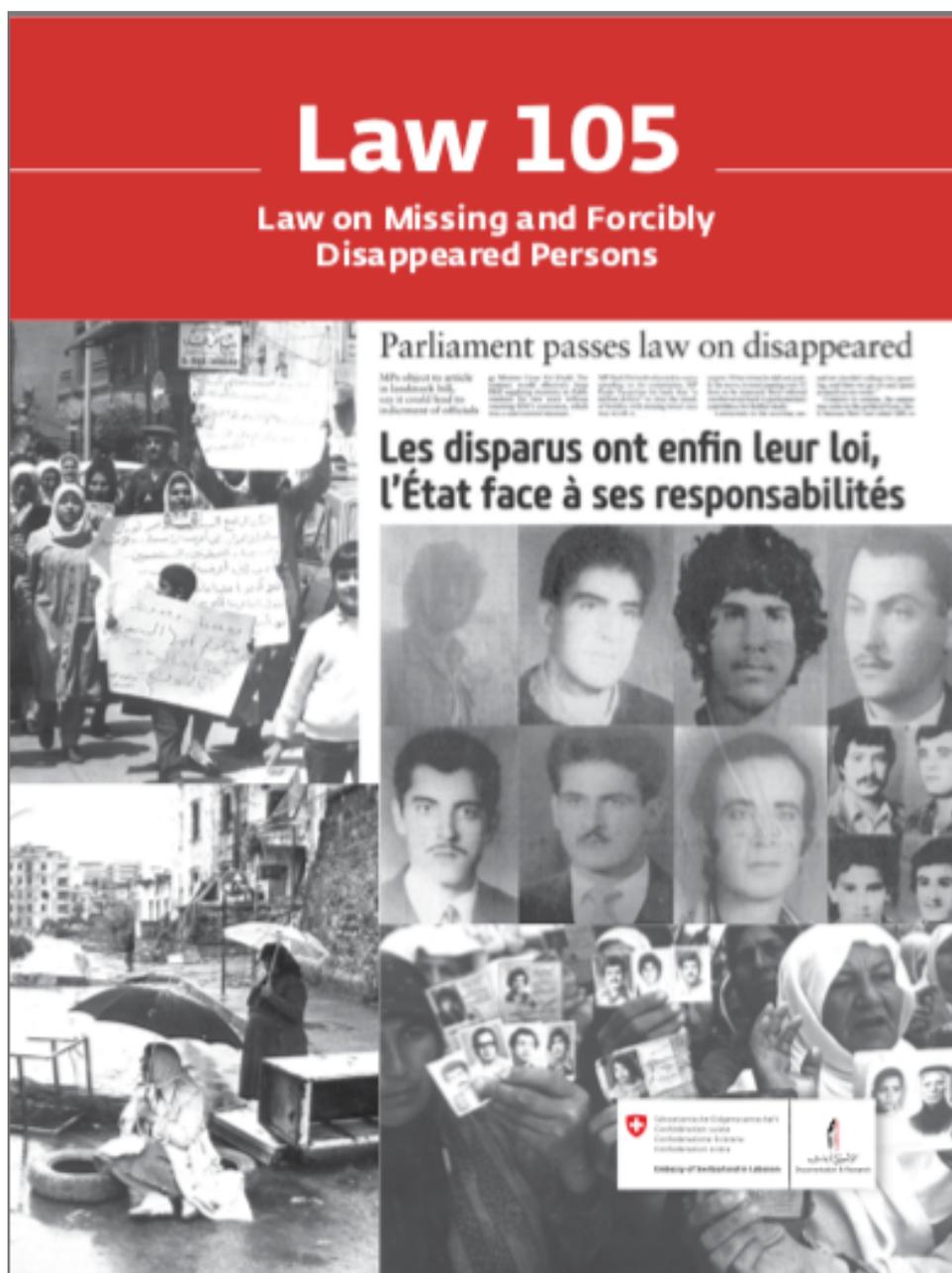
Pour la première fois en février 2014 a été soumis par le bureau de Beyrouth du Centre international pour la justice transitionnelle un projet de loi, à la demande du CFKDL et de la SOLIDE, intitulé *"Law for Missing and Forcibly Disappeared Persons"* afin d'établir un bureau national et indépendant chargé de s'occuper des personnes victimes de disparitions forcées. Ce texte a été une source majeure d'inspiration et de formulation pour la loi 105 elle-même. Mais malheureusement, aucune suite n'a été donnée à ce projet. Ainsi, à la date symbolique du 13 avril 2018, qui correspond

---

<sup>40</sup> Committee of the Families of the Kidnapped and Disappeared in Lebanon

<sup>41</sup> Support of Lebanese in Detention and Exile

au jour où la guerre du Liban éclata, 43 ans plus tôt, le CFKDL a lancé une pétition pour l'adoption d'une loi sur les personnes disparues. Le projet de loi a été soumis au parlement en mai 2018, après avoir été adopté par la commission de la justice et de l'administration du Parlement libanais. Finalement, le 12 novembre 2018, la loi 105 est adoptée, marquant une victoire historique pour les familles. La loi sur les personnes disparues (loi 105/2018) prévoit ainsi la création d'une commission nationale chargée d'enquêter sur le sort des personnes disparues et sur le lieu où elles se trouvent. Cette avancée, obtenue grâce aux efforts déployés pendant une décennie par les familles, incarne de multiples réussites.



Témoin de conflits intercommunautaires mais aussi d'ingérences politiques et militaires étrangères de pays voisins tels que la Syrie et Israël, le sort de nombreux citoyens libanais victimes de disparitions forcées durant la guerre civile, reste aujourd'hui encore inconnu. Beaucoup d'entre eux ont été enlevés ou ont disparu de force pendant le conflit, que ce soit à cause du pouvoir politique et militaire du groupe communautaire adverse ou du pays voisin qui interférait dans le conflit libanais. Par exemple, de nombreux disparus ont été incarcérés dans les prisons syriennes. Il est difficile de connaître exactement le nombre de libanais qui ont été enlevés et emmenés en Syrie, mais on estime qu'environ 600 d'entre eux auraient été incarcérés en Syrie et certains y seraient encore en vie, si ce n'est mort.

Au cours des premières années du conflit, les enlèvements perpétrés par tous les groupes armés visaient des individus sur la base de leur identité religieuse ou nationale. Dans les années 1980, outre ces groupes armés, les armées syrienne, libanaise et israélienne ont également procédé à des détentions arbitraires et à des disparitions forcées, ciblant principalement les opposants politiques et militaires. À la fin de la guerre, en 1990, lorsque le Liban a été soumis à l'occupation et à la domination syrienne, les forces syriennes et leurs mandataires locaux ont continué à enlever des centaines de personnes. Lynn Maalouf dans ses recherches sur l'institutionnalisation du silence à la suite de la guerre civile et la manière de *dealing with the past*<sup>42</sup> explique que « *les victimes, dont la plupart étaient des civils, ont été enlevées à des postes de contrôle, à leur domicile ou dans la rue. Elles ont été enlevées pour diverses raisons : en échange d'autres prisonniers, pour de l'argent ou pour se venger et, selon certains observateurs, dans le but même de créer des déplacements internes qui séparent les gens selon des lignes sectaires* »<sup>43</sup>. Elle affirme également que les disparitions forcées sont le résultat de massacres, de pogroms et d'autres formes de conflits armés et que ces victimes sont pour la plupart, enterrées dans des fosses communes.

La question du traitement du passé au Liban est extrêmement sensible. Plus précisément, dans un contexte post-conflit épineux, il n'est pas facile d'aborder la question des disparus et des disparitions forcées, surtout lorsque chaque partie ayant participé au conflit est potentiellement impliquée dans de telles actions. Le retour à la normalité politique a malheureusement été planifié pour être mis en œuvre par le biais d'un oubli et d'un silence officiel. Bien que le Liban ait signé en 2007 la

---

<sup>42</sup> *Dealing with the Past* est une expression anglo-saxonne souvent utilisée pour évoquer le sujet de la gestion du passé.

<sup>43</sup> MERKEZI Hafiza, Lebanon, *Violent confrontations of the local, sectarian and international actors: "Institutionalized silence" of Lebanon and beyond*, Regional Network for Historical Dialogue and Dealing with the Past.

Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le pays ne l'a pas ratifiée. Ainsi, le Liban n'accepte pas d'être lié par cette convention bien qu'en la signant, il montre sa volonté de progresser sur la question. Après la guerre, les familles des victimes, les organisations de la société civile et les ONG internationales ont tenté à plusieurs reprises de faire la lumière sur le cas particulier des personnes disparues pendant la guerre, mais il a fallu attendre plus de deux décennies et demie pour qu'une loi soit adoptée sur la question. En 2018, la loi 105 a ainsi été votée. Cette loi 105 établit une commission chargée de gérer le processus de recherche des disparus, le processus de protection et d'exhumation des fosses communes, et la collecte d'informations dans une base de données solide. Mais la commission est très limitée dans ses actions. D'abord, il a fallu attendre plus d'un an et demi, après l'adoption de la loi en novembre 2018, pour que les membres de cette commission soient nommés le 19 juin 2020. Ensuite, la Commission nationale des disparus a été immédiatement confrontée à une série de démissions en 2021. Le grand nombre de postes vacants l'empêcha alors de faire le travail requis.

Deuxièmement, des éléments fondamentaux tels que la cohésion, la confiance et le respect mutuel entre les commissaires, qui déterminent le succès de la commission se sont révélés être un véritable échec dans leur application. L'absence de ces valeurs fut préjudiciable au bon fonctionnement de la commission.

De plus, la commission ne possède aucun budget ni financement fixe, et ne reçoit aucune ressources financière afin de soutenir son travail. Dès lors, la nomination des commissaires se révèle sans intérêt, le gouvernement démontrant un faible engagement à répondre au droit des familles à la vérité<sup>44</sup> et à prendre les mesures nécessaires pour créer une commission crédible et efficace. En outre, et c'est peut-être l'aspect le plus contradictoire et le plus contraignant de cette loi, elle n'est censée durer que cinq ans. Il ne lui reste donc que quelques mois avant qu'elle ne puisse plus exercer ses fonctions. La contribution des organisations internationales et des organisations de la société civile mérite d'être mentionnée ici car aujourd'hui, les familles des victimes peuvent compter sur le travail effectué par diverses ONG telles que ACT et le CICR<sup>45</sup> qui maintiennent la cause active et travaillent en faveur de la reconnaissance de la cause, de la connaissance du sort des disparus et, à long terme, de l'espoir d'assister à une commémoration nationale de ce cas.

---

<sup>44</sup> *right to the truth*

<sup>45</sup> Comité International de la Croix Rouge

Enfin, la loi 105 définit une personne disparue de force comme "*une personne disparue à la suite d'une arrestation, d'une détention, d'un enlèvement ou de toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes, suivi d'un refus de reconnaître la privation de liberté ou d'une dissimulation du sort réservé à la personne en question ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant ainsi à la protection de la loi*". Bien que cette définition soit très proche de celle de la Convention Internationale pour la Protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, définissant ce qui est considéré comme une "disparition forcée", l'Etat ne s'engage pas à travers cette loi à respecter les mêmes principes que ceux énoncés par l'ICPPED<sup>46</sup>.

La question des disparus est avant tout une question humanitaire ainsi qu'un véritable défi politico-social pour la construction de la paix. La question des disparitions forcées ou involontaires a été marquée par des succès en termes conceptuels et normatifs de mobilisation et d'activisme. La mobilisation autour de la question des disparus dans le monde a émergé dans les années 1980 et 1990 dans la logique des disparitions forcées massives qui caractérisaient les actions criminelles des dictatures latino-américaines. Devenue un enjeu incontournable de la mémoire et des droits de l'homme, la question a fait l'objet d'une forte mobilisation, d'abord de la société civile et des proches des victimes directement touchés par ces disparitions, soutenus par diverses ONG locales et internationales. Préoccupées par ces révélations, les autorités internationales se sont enfin saisies de la question en offrant un cadre normatif et juridique solide à partir de la fin des années 1980. Le travail effectué par les ONG est ici à saluer, car il a permis de faire avancer le droit sur les disparitions forcées, en particulier les disparitions forcées en période de conflit armé.

Un élément important à retenir ici aussi, est la centralité de la notion de *right to the truth*, sur cette question. L'investissement de cette question, apolitique, par les acteurs de la société civile dans leur combat pour la reconnaissance des droits des personnes disparues et de leurs proches, a permis une avancée considérable dans la visibilité de la cause et sa mise en œuvre dans la législation internationale. Cependant, en termes d'effectivité de ces progrès au niveau international, des points d'amélioration et de révision sont à noter. Au niveau national, nous pouvons constater de grandes différences entre les engagements respectifs des États nationaux envers le droit international (concernant la résolution de la question des disparitions forcées, entre autres) et ce qu'ils font réellement.

---

<sup>46</sup> International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance.

Il me semble que pour être efficace à long terme, le travail sur la question des disparus et des personnes ayant fait l'objet d'une disparition forcée doit s'articuler autour de trois éléments : un élément de responsabilisation (1), un élément de réparation (2) et un élément de prévention (3).

1. Responsabilisation : Aujourd'hui, la non-ratification des traités internationaux sur la question des disparitions forcées par certains pays en situation de conflit ou traitant de questions post-conflit de ce type est un véritable frein à l'efficacité législative sur la question, comme c'est le cas pour le Liban. Chaque Etat traite la question en fonction de la situation dans laquelle il se trouve. Si les cas de disparitions forcées font partie du passé ou s'ils sont toujours d'actualité, mais ne relèvent pas de la responsabilité de l'Etat, alors il y a une réelle responsabilisation de l'Etat (comme c'est le cas pour la Colombie par exemple). Si la question des disparitions forcées est toujours d'actualité, soit parce qu'elle a fait l'objet d'une politique d'oubli, soit parce qu'elle se poursuit encore aujourd'hui, alors il y a un flou juridique et une absence de responsabilité de l'Etat, comme c'est le cas ici encore, au Liban.
2. Réparation : L'État concerné doit pouvoir apporter une véritable assistance aux familles des victimes. Il doit également mettre en place des procédures de recherche du sort des personnes disparues (exhumations de corps, etc.) afin de communiquer les informations nécessaires sur les personnes dont les familles sont sans nouvelles. Enfin, l'Etat doit entamer un véritable processus de mémorialisation des disparus, afin de répondre aux exigences liées à la construction de la paix.
3. Prévention : La question des disparitions forcées n'appartient pas seulement au passé. Dans ce cas, il est plus que nécessaire d'agir avec détermination, de promouvoir des actions concrètes pour prévenir les disparitions et d'adoucir les souffrances des familles en créant la volonté et le soutien nécessaires. Cette action passe essentiellement par la mise en œuvre du droit international humanitaire et des droits de l'homme au niveau national, y compris par des mesures visant à punir les violations.<sup>47</sup>

Ainsi, la question des disparus a acquis une reconnaissance internationale depuis la fin des années 1980. Cependant, même si des améliorations considérables ont eu lieu, il est toujours nécessaire d'aborder la question des disparus afin d'éviter que de tels actes ne se reproduisent à l'avenir.

---

<sup>47</sup> ICRC Report, *Les Disparus : Action pour résoudre le problème des personnes portées disparues dans le cadre d'un conflit armé ou d'une situation de violence interne et pour venir en aide à leurs familles.*

Au Liban, il aura fallu attendre 27 ans après la fin de la guerre pour qu'une loi soit adoptée et permette d'aborder et de prendre en compte la question des disparus. Trois décennies synonymes d'années de plaidoyer inlassable de la part des organisations de la société civile. L'adoption de cette loi 105 revêt une importance particulière car non seulement elle s'adresse directement aux proches des disparus en leur offrant la possibilité de faire la lumière sur ce qui a pu causer la disparition de leur proche, mais dans une plus large mesure, elle saisi le gouvernement libanais et engage sa responsabilité afin que ce dernier s'ouvre face à son passé, aussi douloureux soit-il. En adoptant cette loi, le gouvernement libanais aurait pu embrasser et reconnaître les motifs qui ont conduit à la création de cette loi et aux nombreuses demandes dont elle a fait l'objet, en particulier de la part des acteurs de la société civile. En réalité, la négligence dont cette loi et la création du comité qui y est associée ont fait l'objet, et ce, depuis leur premier jour d'existence, ne fait que prouver l'incurie de la classe dirigeante libanaise et la perpétuation de l'institutionnalisation de l'oubli. Les familles des victimes ont l'impression que rien n'a changé, même après l'adoption de la loi 105. Les familles des disparus attendent toujours l'activation réelle et effective du travail de la Commission nationale pour les personnes disparues. Chaque année, les familles et notamment les mères des victimes de disparitions forcées, continuent de se rassembler sur la place Riad Al-Solh ou de l'UN-ESCAW<sup>48</sup> de Beyrouth pour commémorer, le temps d'une journée leurs proches disparus et tenter de sensibiliser les politiques à leur cause. Pendant la période d'après-guerre, la principale préoccupation était d'éviter de rouvrir les vieilles blessures. En réalité, les blessures n'ont jamais eu le temps de cicatriser. Les disparus et les personnes ayant fait l'objet d'une disparition forcée, ainsi que les membres de leur famille, sont les victimes perpétuelles d'un passé dont la plupart des responsables et des auteurs de la guerre ont pu s'affranchir grâce aux lois d'amnistie. Vivre dans l'ignorance du sort d'un proche et dans la quête incessante de vérité, de justice et de reconnaissance ne permet pas de tourner sereinement la page du passé. Le passé, avec son lot de traumatismes et de méfiance, hante dès lors le présent de ces familles des disparus, qui sont en un sens, elles-mêmes devenues victimes de ces disparitions.

Le Liban est aux prises avec son passé et la question du sort des victimes de disparitions forcées en est symptomatique. Il est plus que nécessaire, dans une perspective de justice transitionnelle et de construction d'une mémoire collective, de surmonter le passé du conflit et d'aborder correctement la question des disparus.

\*\*\*

---

<sup>48</sup> *United Nations Economic and Social Commission for Western Asia.*

Ainsi, la guerre du Liban a laissé de nombreux traumatismes dans les mémoires du peuple libanais. La loi d'amnistie du 16 août 1991, en pariant sur une reconstruction du pays par l'institutionnalisation d'une politique de l'oubli, n'a fait que balayer les traumatismes causés par la guerre. En négligeant la question de la réparation et de la responsabilisation à la fois judiciaire et mémorielle de l'État dans la société libanaise post-conflit, les élites politiques au pouvoir de concert avec les ingérences étrangères dont le pays était la cible, n'ont jamais laissé la chance à ces plaies béantes de se refermer. Nous sommes dès lors confrontés à la toile complexe de l'enjeu mémoriel au Liban, qui réside quasi-exclusivement d'une part dans la négligence du pouvoir central dans le traitement des enjeux sociétaux post-conflits et d'autre part dans la sectarisation et la manipulation des récits mémoriels par les communautés politico-confessionnelles libanaises, et ce, à des fins de polarisation et de renforcement des divergences et des divisions inter-communautaires. De cette négligence du pouvoir l'exemple parlant de la question des personnes victimes de disparitions forcées et du traitement qui lui est réservée en est symptomatique. La manipulation sectaire des récits mémoriels a renforcé les divisions intercommunautaires en soulignant les souffrances endurées par chaque groupe et en minimisant les traumatismes qui les rassemblent. Les appartenances intracommunautaires et les identités sectaires qui en découlent se sont ainsi consolidées par des récits qui ont su maintenir des frontières imperméable à l'ouverture intercommunautaire et partager une compréhension limitée et faussée de l'Histoire *nationale*, censée rassembler le peuple libanais.

Toutefois, les récits communautaires ne sont pas immuables et laissent place à de constantes évolutions face à l'arrivée de nouvelles générations qui parfois, cherchent à transcender les divisions du passé. Ayant exploré l'impact dévastateur de la guerre civile sur la société libanaise, nous pouvons à présent tourner notre attention vers les enjeux mémoriels contemporains qui continuent de façonner le paysage social et politique du Liban. La suite de cette analyse nous plongera dans les répercussions durables de la guerre civile et de ses conséquences, exacerbées par des événements plus récents, notamment l'incident tragique du port de Beyrouth. Nous examinerons comment à travers des moments clé tels que la *thawra* et la catastrophe du port, le sujet de la mémoire collective et des récits communautaires a été l'objet d'une profonde remise en question. Nous verrons comment les voix de la jeunesse libanaise ont cherché à dépasser les identités sectaires et à créer des récits inclusifs en faveur d'une vision partagée de l'avenir. De plus, nous analyserons comment les enjeux liés à l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth révèlent un passé d'impunités persistant et remettent perpétuellement en question la capacité du pays à surmonter son héritage traumatique.

## Partie II

### **Enjeux mémoriels contemporains : fruit d'une crise sans fin, accentuée par l'incident du port de Beyrouth**

À l'aube de la *thawra*, le mouvement de protestation massif et emblématique qui a secoué le Liban en 2019, et à la suite de la tragédie du 4 août 2020 qui a frappé Beyrouth, le pays se trouve à un carrefour crucial de ses évolutions mémorielles. Les enjeux mémoriels contemporains émergent avec une urgence renouvelée, propulsant le Liban et notamment les jeunes générations dans une réflexion profonde sur son passé, son présent et son avenir. Ces deux événements majeurs, la *thawra* et la catastrophe portuaire, ont agi comme des catalyseurs, ouvrant des espaces de dialogue et de contestation autour de la mémoire collective et de l'identité libanaise. Alors que l'État libanais cherche à panser ses blessures historiques par l'oubli et la négligence, la manière dont ces enjeux mémoriels se déploient revêt une signification capitale pour l'évolution politico-sociale du pays et la recherche d'une voie vers la réconciliation et la reconstruction. La mémoire s'est réinventée à travers la *thawra*, quand la tragédie du 4 août 2020 a ravivé les débats et les blessures de l'héritage traumatique du Liban. Cette étude nous permettra de saisir les nuances et les défis de la mémoire au Liban dans un contexte en constante évolution.



## ***A. La thawra et le saut d'un verrou générationnel : vers l'établissement d'une mémoire collective ?***

Le 17 octobre 2019, une centaine de manifestants libanais descendent dans les rues de Beyrouth pour exprimer leur colère contre une taxe nouvellement imposée par le gouvernement sur l'utilisation de WhatsApp, une des applications de télécommunication les plus utilisées au Liban. Le mouvement de la *thawra* débute alors. Également connu sous le nom de "Révolution d'octobre" ou "Révolution libanaise", la *thawra* a été un mouvement de protestation massif au Liban qui visait à remettre en question le système et la classe politique établie, à lutter contre la corruption, les inégalités socio-économiques et à demander des réformes structurelle profonde face à la mauvaise gouvernance de l'État. La révolution de 2019 rompt avec le silence et l'omerta de longue date qui enfermait les générations des enfants libanais des années 60 et 70 et de leurs parents, ayant été impliqués de près ou de loin dans la guerre civile qui ravagea le pays. La *thawra* a été le théâtre de la manifestation et des revendications de la jeunesse libanaise, cette génération d'enfants des années 90-2000, qui interrogent leur pays et son *Histoire*.

La jeunesse libanaise et les médias contemporains ont joué un rôle prépondérant dans ce mouvement trans-communautaire. Ensemble, ils ont su apporter une forte visibilité au mouvement et ainsi, une capacité conséquente à mobiliser à la fois la population libanaise dans tous les pays et expatriée en dehors de ses frontières, et l'attention de la communauté internationale. La *thawra*, de par sa forte capacité à mobiliser toutes les couches sociales et confessionnelles de la population libanaise, a pour beaucoup, été perçue comme la brèche si longuement attendue, permettant un véritable renouveau et changement du système politique et des rouages de l'État libanais. Cette capacité à rassembler et à mobiliser dans la plupart des régions et des catégories socio-professionnelles du pays, a justement frappé les observateurs du mouvement. Comme l'a fait remarqué Candice Raymond « *L'unanimité protestataire initial, manifesté par la condamnation intransigeante de la classe politique dans son ensemble et l'omniprésence des symboles nationaux (drapeau, hymne), a tôt été interprété comme le signe d'une union nationale quasi-inédite dans l'histoire libanaise contemporaine*<sup>49</sup> ».

---

<sup>49</sup> RAYMOND Candice, *Note de lecture*. Ethnologie Française, Presses Universitaires de France, (2021), p393-399.

Flottait dans l'air de ce soulèvement automnal une volonté de renouveau. Lors des soulèvements d'octobre 2019, nombreux ont été les libanais à scander dans les rues à tue-tête que la guerre était finie, enfin. Dans un article livré au périodique l'Orient le Jour (OLJ), Marwan Chahine explique que « *Dès le deuxième jour de contestation, sur la place Riad el-Solh, on pouvait voir des pancartes représentant une pierre tombale avec l'inscription : Guerre du Liban, 13 avril 1975 - 17 octobre 2019*<sup>50</sup> ». Ces mots ne sont pas démunis de sens. Ils répondent bien au contraire à l'idée que la guerre civile n'était jusque-là, pas vraiment terminée. Le fait que les frontières imaginaires et invisibles qui continuent aujourd'hui de territorialiser le Liban en différents territoires communautaires, le fait que ces communautés là soient tombées, le fait que les libanais se soient tous retrouvés à Tripoli ou ailleurs, toutes communautés confondus, que les gens de Beyrouth se soient déplacés vers Tripoli et la périphérie, et que la périphérie et les gens de Tripoli soient parvenue vers Beyrouth également, tout ceci a été un moment d'allégresse qui a pu faire croire que la guerre est finie. La fin d'une guerre est généralement associée à une fête d'union nationale, une sorte de 14 juillet 1990 qui rassemble le peuple. Mais au sortir de la guerre, le peuple libanais n'a pas connu ce moment d'allégresse. La perpétuation du sectarisme et la paralysie généralisée provoquée en partie par l'amnésie collective imposée par les anciens seigneurs de la guerre, reflètent une triple peur : « *peur de la vérité historique, de l'autre et d'une nouvelle guerre*<sup>51</sup> ». En remettant en cause le confessionnalisme, la corruption et les inégalités sociales, les protestataires s'attaquèrent non seulement aux conséquences de la guerre de 1975, mais aussi à ses racines. La *thawra* a prouvé à quel point les mémoires douloureuses de la guerre civile demeure, trente ans après la fin officielle des combats. Ces épisodes manifestent tout autant l'efficacité du motto « *tendhakar ma ten'ad* »<sup>52</sup> produite par trois décennies de travail mémoriel porté par une société civile placée au cœur du mouvement de contestation de la *thawra*<sup>53</sup>.

Dans le mouvement de la *thawra*, la réminiscence des heures sombres de la guerre s'avère tout autant être l'objet du réveil anxiogène du souvenir tu ou refoulé, que l'objet d'une « mémoire obligée » - comme a pu le théoriser Paul Ricœur - et d'une injonction à la responsabilité. En outre, la réapparition d'épisodes de tensions au début du XXI<sup>e</sup> siècle, tels que l'assassinat de Rafic Hariri, la fin de la tutelle syrienne et l'offensive israélienne de 2006, ont suscité une vague émotionnelle puissante au sein d'une nouvelle génération n'ayant pas vécu la guerre et chez ceux qui redoutaient

<sup>50</sup> CHAHINE Marwan, La fin de la guerre civile, enfin?, L'Orient le Jour, Beyrouth, (novembre 2019).

<sup>51</sup> idem.

<sup>52</sup> « *Qu'elle [la guerre] soit rappelée et non recommencée* »

<sup>53</sup> RAYMOND Candice, *Note de lecture*. Ethnologie Française, Presses Universitaires de France, (2021), p393-399.

son retour, avec toute sa violence et son impunité. Ils ont ainsi engendré les premiers débats d'ampleur nationale autour des mémoires de la guerre.

La question se pose alors de comprendre et de savoir ce qui pourrait expliquer l'unanimité et la force du soulèvement d'octobre 2019, là où tant d'autres ont échoué avant lui ?

Aujourd'hui à plus de trente années passées depuis la fin des conflits armés, le changement de génération en cours pourrait expliquer le *saut du verrou de la peur*. Le mouvement est porté par des jeunes qui n'ont pas connu la guerre et qui se posent des questions sur le passé de leur pays. De plus, la jeunesse libanaise a joué un rôle central et dynamique dans le mouvement. Elle a été l'un des moteurs du mouvement de protestation et a apporté des perspectives, des idées novatrices et une énergie renouvelée à la contestation. Au lendemain de la taxation de WhatsApp qui souleva les foules au Liban, la jeunesse a été parmi les premières à se mobiliser et à participer aux manifestations au début du mouvement. De nombreux slogans et symboles emblématiques du mouvement ont été formulés par les jeunes libanais. La jeunesse libanaise a utilisé l'expression artistique et culturelle comme moyen de protestation. Des graffitis, des performances artistiques, des chansons engagées et d'autres formes d'expression ont été utilisées afin de sensibiliser le public. Leurs créations souvent percutantes, ont défini l'identité de la *thawra* tout en favorisant une communication efficace de ses revendications. Leur engagement encourageait la révision des schémas traditionnels tout en créant des espaces de dialogue qui transcendaient les divisions sectaires, en faveur de l'émergence d'une identité collective. La résilience et la solidarité manifestée par les jeunes pendant ce mouvement protestataire ont consolidé leur sentiment d'appartenance à une communauté *nationale* dépassant les logiques de blocages sectaires. Ensemble, ils ont prouvé la portée universelle de la mémoire. Bien que les événements et les expériences varient, la question mémorielle nous rappelle que l'humanité partage des expériences universelles de joie, de souffrance, de courage et de résilience. L'engagement actif de la jeunesse a contribué à donner une voix forte à la contestation et à remettre en question le *statu quo* politique et social au Liban. L'universalité de la question mémorielle réside dans sa capacité à transcender les frontières géographiques, culturelles et temporelles pour toucher l'ensemble de l'humanité.

L'énergie, l'enthousiasme et l'espoir de la jeunesse ont suscité un intérêt général pour la *thawra*, en plus d'attirer l'attention des médias sociaux. Les libanais et notamment les plus jeunes, ont largement utilisé les réseaux sociaux pour organiser et promouvoir les manifestations, partager

des informations en temps réel et encourager la participation aux manifestations. Les réseaux sociaux ont permis aux manifestants de contourner la censure subie par certains des médias traditionnels au Liban, en diffusant en temps réel des informations sur le déroulement des manifestations et en donnant la parole aux manifestants, sans y inclure quelconque processus de sélection. Par censure, j'entends ici la capacité des médias traditionnels, souvent contrôlés par les élites politiques et financières de l'État libanais, à minimiser ou ignorer les manifestations. Ainsi, des comptes de médias indépendants sur les réseaux sociaux ont offert une couverture alternative plus nuancée. Ces plateformes ont permis aux manifestants de documenter et de partager des vidéos, des photos et des témoignages sur les événements en cours. Ces données ont pu sensibiliser le public aux abus des forces de sécurité et à mettre en lumière les problèmes liés à la répression et à la violence. Les plateformes de médias sociaux ont également été un moyen crucial pour la coordination des manifestations et des actions. Des groupes en ligne, des hashtags, des *stories* permanentes, ont été utilisés pour planifier des rassemblements, partager rapidement des informations sur les lieux et les heures des manifestations, et coordonner les activités. Les réseaux Facebook, Twitter et Instagram en particulier, ont largement été utilisés par les jeunes libanaises afin de diffuser et de faire rapidement état des informations sur les problèmes sociaux, politiques et économiques de la société libanaise, dans le but de gagner en visibilité à l'échelle mondiale, suscitant la solidarité internationale et attirant l'attention des médias internationaux. Cette sensibilisation à un public large, dépassant les seules frontières libanaises, a pu exercer une pression supplémentaire sur le gouvernement libanais afin qu'il réponde aux revendications portées par le mouvement.

Les images se retrouvent au cœur des luttes. L'ensemble de ces images, comme l'explique le cercle des chercheurs sur le Moyen-Orient (CCOMO), a contribué à renforcer des imaginaires « *au sens de représentations, mythes ou récits partagés - existants ou en à forger de nouveaux en attirant l'attention sur les sociétés et sur des acteurs minoritaires et faiblement connus des mouvements révolutionnaires en cours. [...] Les images et leurs usages apparaissent enfin comme un moyen de renverser les imaginaires dominants (politiques, médiatiques, occidentaux, etc.) et de se réapproprier le discours sur soi*<sup>54</sup> ». En somme, les médias sociaux ont joué un rôle essentiel dans le mouvement du 17 octobre 2019 au Liban en permettant la diffusion rapide des informations, leur coordination rapide et la mise en lumière des problèmes de gouvernance, d'incurie, de négligence et de corruption qui ont suscité la colère de la population.

---

<sup>54</sup> 7e CCMO (Cercle des chercheurs sur le Moyen-Orient), *Images et imaginaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, CCMO, Paris, (novembre 2019).

La *thawra* a eu un impact significatif sur l'évolution de la conception d'une mémoire collective au Liban. La *thawra* a encouragé une réévaluation de l'histoire tout en remettant en question les récits communautaires officiels de la guerre et les interprétations sectaires de certains de ses épisodes clé. Les manifestants n'ont cessé de souligner les problèmes systémiques qui ont, pour parti, pris leur source dans la gestion de la fin du conflit armé, tout en exigeant des comptes aux dirigeants politiques impliqués dans la perpétuation des tensions et des souvenirs traumatiques du conflit passé. De même, la *thawra* a remis en cause les récits et les narratifs politiques sectaires et partisans de la mémoire, en prenant des revendications et des idéaux sociétaux trans-communautaires. La *thawra* a créé des espaces de dialogues inter-générationnels et intercommunautaire, provoquant ainsi le rapprochement entre les générations incomprises et entre les communautés divisées. Les aînés qui, pour la plupart ont témoigné des horreurs de la guerre, ont pu échanger avec les plus jeunes générations autour de leurs expériences et de leurs visions sur l'état de la société libanaise actuelle. Cela a favorisé un échange de mémoires et a permis aux différentes générations de mieux s'écouter et se comprendre, face aux défis et aux crises auxquels le pays commençait alors à être confronté. La *thawra* a permis aux jeunes libanaises de participer à la formation d'une mémoire collective. Le mouvement a généré de nouvelles icônes, de nouveaux symboles qui ont commencé à jouer un rôle dans la mémoire collective, à l'instar de Malak Alaywe et son célèbre « *coup de pied au patriarcat* »<sup>55</sup>. Des figures de protestation, des slogans et des images emblématiques sont devenus des symboles de la lutte contre la corruption et les injustices, contribuant à forger une identité collective liée à la quête de changement.

Les manifestants et les participants de la *thawra* ont largement documenté les événements à travers des photographies, des vidéos et des témoignages sur les réseaux sociaux. « *La mémoire collective est constituée de symboles, de récits, de narrations, et d'images qui participent à la construction identitaire d'une communauté.* »<sup>56</sup> nous rappelle Pierre Gagnepain et Thomas Vallée. Ces documents ont contribué à la préservation de la mémoire collective du mouvement, en en sauvegardant les moments et les revendications clés.

En somme, la *thawra* a joué un rôle majeur dans l'évolution du concept de mémoire collective au Liban et cela, en remettant en cause les récits mémoriels communautaires, en encourageant l'unité autour de revendications communes et la réconciliation avec le passé, et en donnant aux jeunes

---

<sup>55</sup> En portant un coup de pied dans l'entrejambe d'un garde ministériel armé, Malak Alaywe Herz est devenue le symbole des manifestations.

<sup>56</sup> GAGNEPAIN P., VALLÉE, T., HEIDEN, S. *et al*, *Collective memory shapes the organization of individual memories in the medial prefrontal cortex*, *Nat Hum Behav*, 189–200 (2020).

générations l'espace nécessaire pour exprimer leur volonté de révision de la perception collective de l'Histoire du Liban et de renouveau.



Malgré ces évolutions mémorielles qui ont à la fois re-dessiné et fait ressurgir les récits mémoriels de la guerre, la *thawra* a été l'objet d'une intense mais courte illusion quant à la réouverture du dossier de la responsabilité de la classe dirigeante dans la guerre civile et au renouvellement profond de la classe politique libanaise. Aujourd'hui, il ne reste qu'un vague et nostalgique souvenir de ce que fut la *thawra*.

Les manifestations de la *thawra* ont souvent été confrontées à de violentes répressions. Au-delà des doutes et des ressentis de chacun, les attaques ciblées contre les *sit-in* initiés par les manifestants à Beyrouth et en province, sont venues rappeler que les structures miliciennes n'avaient pas disparu du jour au lendemain. Par ailleurs, l'absence d'une revendication centrale forte et la diversité des revendications a rendu difficile la création d'une force unifiée pour faire pression sur le gouvernement. L'une des principales critiques adressée à la *thawra* est le manque de résultats tangibles en termes de changements politiques et de réformes concrètes. Bien que les manifestants aient appelé à une refonte du système politique et à des réformes structurelles, les dirigeants politiques ont résisté aux menaces de changements portées par le mouvement. Toutefois, bien que

certains libanais ont considéré que la *thawra* avait totalement échoué, d'autres sont plus nuancés en y percevant quelques victoires, comme le fait notamment d'avoir suscité un débat national sur des questions cruciales - dont la question mémorielle fait partie intégrante - , d'avoir mobilisé un grand nombre de citoyens et d'avoir jeté les bases d'un mouvement populaire ***national*** de contestation continue.

Mais la crise structurelle et socio-économique que traversait le Liban et qui s'aggrava dans les jours qui suivirent le début de la *thawra*, ont eu pour effet l'essoufflement net du mouvement, lui-même entériner par l'arrivée de la pandémie de COVID-19. La pandémie a fini d'impacter la capacité du mouvement à s'organiser massivement et à maintenir la pression sur la sphère politique libanaise. Les restrictions liées à la pandémie ont limité les manifestations et les interactions sociales, accentuées les inégalités et avec, les divisions.

L'instant de la *thawra*, surtout au début et les premiers jours, a été un instant de lumière, peut-être une véritable percée. Alors que la *thawra* portait à bras le corps le projet de ré-appropriation du passé en faveur d'une amélioration du présent et de l'avenir, l'espoir qu'elle a suscité a laissé place à la désillusion. Les revendications « *des manifestants au Liban, qui ne souhaitent rien d'autre que ce que la plupart des gens souhaitent : des gouvernements non sectaires qui investissent dans le pays et le droit des gens à un niveau de vie élémentaire, la création d'emplois et un sentiment de sécurité dans leur identité* <sup>57</sup> » ont été bafouée et tue, à nouveau. Alors que la *thawra* avait alors rouvert au niveau national le dossier de la guerre, la tragédie du 4 août a catalysé un nouvel ensemble de défis et de réflexions sur l'importance de la mémoire dans la société libanaise contemporaine en finissant de faire rejaillir le poids du passé dans le quotidien du peuple libanais.

---

<sup>57</sup> HOEK Anne-Lot, *Thawra ! La révolution libanaise dans l'art et les mots*, Voice4Thought, (novembre 2019).

## ***B. La tragédie catalysatrice du 4 août 2020 : comment la mémoire s'est-elle exprimée ?***

Il est environ 17 heures 30 ce mercredi 4 août 2020 quand un incendie se déclenche dans un hangar situé au port de Beyrouth. Peu après 18 heures, après qu'une large boule de feu se soit formée au dessus du centre du hangar, une première grande déflagration retentit dans la ville, suivie par une série de faibles détonations qui, selon certains témoins, ressemblaient à des feu d'artifices. Quelques minutes plus tard à 18 heures 08, une seconde explosion colossale avec un nuage en champignon retentirent, et une assourdissante onde de choc se propage à plus de 10 km du lieu initial de l'incendie, détruisant des quartiers entiers sur son passage. La déflagration a été ainsi classée par le *United States Geological Survey* comme un événement sismique de magnitude 3,3 et considérée comme l'une des explosions non nucléaires les plus puissantes de l'Histoire. Le port de Beyrouth ressemble à un théâtre de guerre et les quartiers avoisinant de Mar Mkhayel, Geitawi et Gemmayzé ont été totalement soufflé. L'explosion aura causé la mort de 204 personnes avec plus de 6500 blessés et un total de 15 milliards de dollars de dommages matériels et de pertes en flux économiques, laissant environ 300 000 personnes sans abri.

Ce qui a causé cette explosion d'une ampleur sans précédent le 4 août 2020, c'est le dépôt et le stockage d'environ 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium dans l'un des principaux hangar du port de Beyrouth, et ce depuis six années. Les sacs de nitrates d'ammoniums étaient entreposés les uns sur les autres sur près de 2000m<sup>2</sup>, sans mesures de protection. Dans ce hangar fermé, le confinement du nitrate d'ammonium créé des points de chaleur, des zones de très hautes températures dans lesquelles ce dernier peut atteindre son niveau de combustion. Cet engrais, qui peut se transformer en puissant explosif était gardé à proximité de produits hautement inflammables, comme des feu d'artifices, des pneus et des rouleaux de mèches à combustion lente.

L'explosion a créé un traumatisme collectif au sein de la population libanaise et notamment beyrouthine. Le Liban se retrouve engouffré dans une détresse insoutenable avec une capacité structurelle extrêmement limitée pour apporter l'aide vitale de premier secours à la part de sa population touchée par l'explosion. En 2021, un an après l'explosion, des chercheurs libanais ont publié une étude sur l'évaluation de l'impact de l'explosion du port de Beyrouth sur la population

libanaise, en considérant le point de vue des victimes des événements du 4 août 2020<sup>58</sup>. Ce travail de recherche, basé sur le résultat de huit études, s'appuie sur une évaluation psycho-sociale menée auprès d'un échantillon de 50 victimes ayant survécu à l'explosion, dans les quartiers de Geitawi, Mar Mkhayel et Gemmayzé, analysant conjointement les besoins socioéconomiques, le vécu psychologique et les répercussions psychosociales et morales. La dernière étude de ce travail s'intéresse à l'évaluation des besoins psychosociaux des survivants de l'explosion du 4 août à Beyrouth<sup>59</sup>. Un questionnaire a été élaboré à partir d'outils fournis par l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM), sur l'évaluation des besoins psychosociaux en situation de crise. Ce questionnaire comportait sept questions fermées et deux ouvertes sur les besoins psychosociaux et le vécu émotionnel des victimes ayant survécu à l'explosion. Au total 50 personnes ont accepté de participer à l'étude, avec une moyenne d'âge de 55 ans. On s'attardera ici au résultat de l'étude sur le vécu émotionnel qui est ici, centrale. Rédigé par des professeurs en médecine à la faculté de l'Université Saint-Joseph (USJ), il ressort de cette étude que les populations touchées ont un vécu marqué par un niveau élevé de stress et de problèmes émotionnels, que les participants relient principalement au manque d'accès aux besoins de base et à des sentiments de colère et d'impuissance face à la tragédie du 4 août.

Le vécu émotionnel est marqué par les sentiments d'humiliation et de colère, mélangés avec des sentiments d'impuissance et de résignation. Les participants ont décrit « *des sentiments violents de colère et un désir de vengeance envers leurs dirigeants politiques, exprimant des souhaits de mort et de souffrance qui frapperaient les hommes politiques et leur « feraient sentir un dixième de l'agonie qu'on ressent depuis des années* ». *Les incriminant comme la cause directe de l'explosion du 4 Août, les participants ont également rapporté des sentiments d'humiliation voire de rage de « s'être laissés piégés, avoir, par les politiciens* ». *Ces sentiments de colère étaient cependant souvent exprimés en même temps qu'une extrême lassitude et une forme de fatalité que « les choses ont toujours été ainsi au Liban, et ça sera toujours le cas, on n'arrête pas de vivre des répétitions, guerre civile, attentats de 2005, guerre de 2006, explosion du 4 Août...<sup>60</sup> ».*

Le rétablissement d'une justice neutre et effective est ici perçu comme un facteur majeur pouvant soulager la détresse émotionnelle et le sentiment d'impuissance partagé par les populations touchées. Ils ont relevé l'importance d'obtenir des réparations pour les dommages subis, non seulement

---

<sup>58</sup> HARIRI N., BOU NADER R., CHAMOYON Y., ZARZOUR M., & al, Évaluation de l'impact de l'explosion du port de Beyrouth, HAL open science, Beyrouth, (2021).

<sup>59</sup> idem.

<sup>60</sup> idem.

matériels, mais surtout morales. L'accomplissement de la justice à travers la sanction des coupables et les dédommagements est rapporté comme étant indispensable au regain d'une certaine dignité et à la restauration d'un bien-être psychologique.

Les répercussions psychologiques d'une catastrophe collective d'une telle envergure se manifestent à travers divers problèmes émotionnels et traumatiques. Contrairement aux catastrophes naturelles, la majorité des citoyens libanais ont perçu l'explosion comme un acte prémédité de violence envers le peuple, résultant de la négligence gouvernementale. Ce sentiment d'injustice et d'exigence de rétribution aggrave les sensations d'impuissance, de colère et de perte. Ceci est d'autant plus prégnant étant donné l'absence flagrante de reconnaissance officielle de la part des dirigeants quant à leur responsabilité dans cet événement. Ainsi, sur le plan émotionnel, les participants font état d'une détresse psychologique considérable et de difficultés émotionnelles, attribuées aux facteurs de stress psychosociaux précédemment évoqués, notamment les difficultés d'accès aux besoins de base vitaux. Néanmoins, ce qui ressort particulièrement est l'expression de profonds sentiments d'humiliation, de colère, de perte de dignité ainsi que le désir de représailles envers les responsables politiques. Ces sentiments s'accompagnent d'une sensation d'impuissance, de lassitude voire de résignation. Bien que tous les participants expriment le besoin d'un soutien psychosocial, leur principale revendication demeure la quête de justice et la restauration de leur sentiment de dignité, considérées comme essentielles pour retrouver une lueur d'espoir.

Les souvenirs de cette tragédie sont ancrés dans la mémoire du peuple libanais et créent un enjeu de mémoire collectif. Cet enjeu concerne la manière dont la tragédie a été vécue et intégrée à la fois dans la conscience collective du peuple libanais et dans les organes institutionnels de l'État. L'impunité et l'injustice qui est ressortie de cette tragédie a fait renaître les vieux démons de la guerre civile en ravivant la flamme de l'indignation, de l'impunité et des logiques divisionnaires communautaires.

En effet, un cocktail de négligence, de corruption et de trafic d'armes a créé une bombe à retardement dans le port de Beyrouth. Ce sont des enquêteurs indépendants qui ont effectué ce travail d'investigation en faveur d'une quête de vérité sur les origines de l'explosion. Avant cela, le gouvernement contrôlait entièrement le récit de ce qu'il s'était passé. Au lendemain de l'explosion, les autorités avaient promis aux proches des victimes, une enquête éclair, en moins de cinq jours. La version officielle des autorités à cette date, c'était que ces 2 750 tonnes de nitrates d'ammonium

étaient entrées dans le port par erreur, auquel un malheureux accident de soudure aurait mis le feu aux poudres. Ce discours a été mis à mal par le travail d'activistes, de journalistes et d'investigateurs indépendants dont le journaliste et activiste Lockman Slim en est un symbole et un martyr. En effet, le journaliste libanais a été le premier à révéler qu'en réalité, à l'époque où le régime syrien était bloqué de toute importation d'armements de l'occident (soit entre 2012 et 2014), ce dernier s'est mis à faire passer le nitrate d'ammonium par le port de Beyrouth alors en partie contrôlé par le Hezbollah. Le Hezbollah permettait le transfert de ces engrais explosifs vers la Syrie. Quelque temps après cette révélation, l'intellectuel et journaliste libanais était retrouvé mort, abattu de six balles à bord de sa voiture dans le sud du pays, bastion du très puissant Hezbollah. Aujourd'hui, bien que ces révélations soient de notoriété publique, cette mise en lumière n'a pour autant pas empêché la récupération politico-communautaire du récit de l'explosion. En effet, les différents groupes communautaires ont développé des récits et des narratifs divergents quant aux causes de l'explosion. En effet, le 4 août est quelque chose d'assez subversif au Liban. La communauté chrétienne maronite a perçu le 4 août comme un meurtre prémédité contre eux, étant donné que les quartiers ciblés par les retombées de l'explosion abritaient en majorité des communautés de confession chrétienne. *«L'approche chrétienne de la politique libanaise depuis la fin de la guerre civile est assez paranoïaque »* m'expliquait un enseignant au cours de notre entretien<sup>61</sup>. La guerre civile libanaise a signé la défaite des communautés chrétiennes. Figée dans leur passé coupable, la communauté chrétienne qui n'est désormais plus majoritaire au Liban, est convaincue qu'une théorie du complot pour les éliminer définitivement du Liban est en marche contre eux. *« Donc par rapport aux communautés chrétiennes du Liban, il y a cette perpétuation de la théorie du complot par rapport au 4 août. Cela se ressent beaucoup moins chez les musulmans<sup>62</sup> »* qui perçoivent avant tout en l'explosion, une caricature de la faillite politique de l'État. Par ailleurs, pour certaines communautés chiites du Liban, l'explosion a été causée par Israël. C'est là qu'on ressent le poids prégnant et oppressant du système sectaire communautaire. Même l'explosion a un sens, travaillé dans le sens de l'opposition ou la rupture communautaire.

L'explosion a créé à ses débuts, un moment d'union nationale autour de cette tragédie. Mais très vite, les divisions sont réapparues et on a assisté au même phénomène que lors de la *thawra*. D'autant plus que les dirigeants politiques qui étaient amenés à témoigner du fait de leur fonction, de leur responsabilité dans l'explosion, ces dirigeants-là, ont tout de suite reçu la protection de leurs

---

<sup>61</sup> Voir Annexe 2.

<sup>62</sup> idem.

partis politiques respectifs. Finalement, ces logiques partisans ont ravivé les blessures des libanais causés par la guerre civile. Bien que cette affaire de l'explosion du port de Beyrouth soit en réalité éminemment judiciaire et politique, elle a été instrumentalisée par les communautés comme étant un fait confessionnel. L'explosion du 4 août a été largement utilisée à des fins politiques au Liban, par différentes factions et partis politiques, pour avancer leurs agendas, renforcer leur position et mobiliser leurs partisans. D'ailleurs, l'aide internationale qui a afflué après l'explosion a également été utilisée à des fins politiques. Certains partis ont tenté de contrôler la distribution de l'aide et de la diriger vers leurs partisans, ce qui leur a permis de renforcer leur soutien populaire et de gagner des faveurs. Alors, les utilisations politiques de la tragédie du 4 août ont contribué à accentuer les divisions politiques au Liban et à alimenter les tensions intercommunautaires. Les récits qui ont émergé de cette catastrophe ont été filtrés à travers les lentilles des identités sectaires, renforçant également la méfiance envers un État incapable de protéger tous ses citoyens de manière équitable.

Là où l'on continue de témoigner d'un rassemblement intercommunautaire au sujet de l'explosion du port de Beyrouth, c'est autour du deuil collectif et traumatique des familles des victimes qui elles, n'ont pas cessé de demander des comptes aux dirigeants politiques pour leur inaction et leur mauvaise gestion et de commémorer leurs pertes, le 4 août de chaque année depuis désormais 3 années. D'ailleurs, s'agissant de la commémoration de la tragédie du 4 août, les autorités ont poursuivi leur logique de politique de l'oubli, ne prévoyant aucun espace de recueillement pour les familles des victimes et les survivants de cette explosion. Chaque année depuis 2020, ces personnes se retrouvent le 4 août sur le morceau de terrain vague au bord de l'autoroute qui longe le port de Beyrouth. Sur les glissières en bétons qui entourent le port, les victimes et leurs familles ont peint des fresques en l'hommage à leurs proches. Si un an après l'explosion, la commémoration de la tragédie avait été le théâtre de manifestation assez importante, rassemblant de nombreux libanais et libanaises, aujourd'hui la mobilisation autour de la commémoration du 4 août s'essouffle. La commémoration du 4 août est devenue un moment de lassitude, un moment de vide intense pour les victimes et leurs familles. Comme me l'a partagé Madame Yara El-Khoury dans l'entretien qu'elle m'a livré, « *Nous avons tous été victimes du 4 août au niveau du traumatisme général ! Mais pour ceux qui ont eu à déplorer des morts ou bien des blessés graves dont la vie a été complètement chamboulée par l'explosion, l'état de leurs blessures est tel qu'ils sont dans l'incapacité de reprendre une vie normale [...] de voir que leur cause finalement n'est plus que leur cause à eux, elle n'est plus une cause nationale, les familles des victimes se retrouvent très esseulées, [...] elles se*

*retrouvent seules dans leur désespoir et dans une immense solitude face à ce qui peut s'apparenter à une indifférence générale, malheureusement<sup>63</sup>».*

La lassitude face à l'injustice ressentie au sein de la population libanaise essouffle le souvenir de la tragédie du 4 août, un essoufflement mémoriel qui se ressent également dans le paysage beyrouthin et dans les débats qu'ont suscités le devenir du port de Beyrouth.

L'explosion a causé d'importants dégâts aux bâtiments et quartiers historiques et patrimoniaux de Beyrouth. L'enjeu de mémoire concerne d'une part la préservation de ce patrimoine culturel et architectural, partie intégrante de l'identité libanaise. Seules des ONG ont été engagées dans la construction des zones touchées, permettant ainsi la préservation de *l'âme* générale de ces quartiers et de l'architecture traditionnelle libanaise. Mais au-delà de la reconstruction des zones touchées, le devenir du port de Beyrouth a suscité de vifs débats mémoriels au sein du peuple libanais.

En avril 2022, les autorités libanaises ont pris la décision de démolir le reste des silos du port, une décision à laquelle se sont opposées les victimes et les familles des victimes de l'explosion qui souhaitaient faire du port, un lieu de mémoire. C'est une lutte engagée entre le gouvernement libanais et les familles des victimes sur l'avenir du port de Beyrouth. Le Conseil des ministres avait validé le 16 mars 2023 la destruction du reste des silos à grains sur accord du juge Tarek Bitar, chargé de l'enquête sur l'explosion du port, qui s'est lui-même basé sur une étude Suisse en faveur de la destruction partielle des réservoirs. Le 18 mars, le ministre de la Culture, Mohammad Mortada, décide de classer le site de l'explosion parmi les monuments historiques, ce qui ne manque pas de créer des dissensions au sein du gouvernement. Ce choix du ministre de la Culture, bien qu'il aille dans le sens des familles des victimes, n'était pas démuné d'intentions. Dans ce système libanais gangrené par la corruption et la course au pouvoir, la décision du ministère de la Culture fut perçue comme un *coup de comm'* opportun, à l'approche des élections législatives qui devait alors se dérouler le 15 mai 2022.

Toutefois, cette volonté au sein des familles, de faire du port un lieu de mémoire, ne fait pas l'unanimité. Pour certains, la préservation des silos est synonyme d'un symbole et d'une empreinte visuelle qui sert de mémoire. C'est laisser visibles les stigmates d'un drame et d'un État failli. Pour d'autres, conserver ce marquage visuel, c'est ressasser le passé. La solution proposée par les opposants à la préservation des silos encore debout, est la construction d'un monument

---

<sup>63</sup> Voir Annexe 3.

commémoratif en leur lieu et place. Toutefois, là où les familles et les victimes se ressemblent, c'est qu'ils rappellent que sans la justice, rien ne sert de construire un lieu de mémoire.

Finalement, les débats autour de la démolition du reste des silos du port de Beyrouth ont été étouffés par l'incendie déclenché début juillet 2022, causées par la fermentation des stocks de grains restants, finissant de fragiliser la structure des réservoirs. De nouvelles parties des silos du port de Beyrouth, endommagées par le souffle de l'explosion du 4 août 2020, se sont effondrées à l'été 2022 les 31 juillet, 4 et 23 août. L'effondrement d'une partie des silos restant le 4 août 2022, soit deux ans jour pour jour après l'explosion, fut particulièrement marquant. La non maîtrise de ce nouvel incendie à l'été 2022 a été le symbole de la faillite de l'État libanais. Alors, les silos restent un symbole important de la lutte du peuple libanais et des victimes de l'explosion pour la justice et une reconnaissance mémorielle.



© ROBERT Stéphanie. Dans une rue du quartier de Mar Mkael, novembre 2021.



© ROBERT Stéphanie. La fresque des portraits des victimes de l'explosion du port de Beyrouth à l'angle de la place des Martyrs, août 2021.

### ***C. Mascarade autour de l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth : un passé d'impunités ressassé.***

L'explosion a ainsi soulevé des questionnements et des revendications quant à la responsabilité des autorités et des institutions dans les circonstances qui ont conduit à la catastrophe. L'ampleur de la catastrophe a conduit à des appels massifs à la démission du gouvernement en place. De plus, la manière dont le système judiciaire a été entravé dans son enquête sur l'explosion du port de Beyrouth n'a fait que renforcer ce sentiment d'injustice et de méfiance envers le pouvoir politique en place.

En effet, le juge Tarek Bitar avait été chargé, en février 2021, d'enquêter sur les causes de la tragédie qui a fait le 4 août 2020, plus de 220 morts et 6 500 blessés, tout en défigurant la capitale libanaise. Tarek Bitar dut bénéficier d'une protection militaire permanente. Il a engagé malgré de multiples pressions politiques, des poursuites contre des hauts responsables. Parmi eux, l'ancien Premier ministre Hassan Diab ou encore le procureur général du Liban. C'était du jamais-vu au Liban, ce qui eut pour effet de susciter l'espoir des familles des victimes. Mais fin 2021, due à des pressions politiques et blocages politico-judiciaires, le juge Bitar avait du suspendre son enquête. Certains des juges en charge de l'affaire étaient et sont toujours eux-mêmes inculpés dans les faits du 4 août. Le 23 janvier 2023, après 13 mois de suspension, le juge Bitar a annoncé reprendre son enquête malgré les poursuites formulées à son encontre par le procureur général Ghassan Oueidate, pour "rébellion contre la justice", et "usurpation de pouvoir" <sup>64</sup>.

La mise en accusation du juge Tarek Bitar pour son action face au dossier d'enquête sur l'explosion du 4 août est un signe supplémentaire du délitement institutionnel au Liban. Le sort de l'enquête sur la double explosion du port de Beyrouth aboutit à une situation désespérante pour les familles des victimes. Aujourd'hui, trois années après l'explosion, l'enquête sur les circonstances de l'explosion est toujours au point mort. La tragédie du 4 août 2020 est imputée par une grande partie de la population à l'incurie de la classe dirigeante et à la corruption, dont le port était l'un des symboles. En effet, aucune des élites politiques libanaises, toute communautés confondues, n'a intérêt à ce que

---

<sup>64</sup> DAOU Marc, *Pour les proches de victimes des explosions au port de Beyrouth, "l'État de droit au Liban est mort* », France24, (janvier 2023).

lumière soit faite autour de l'origine de l'explosion du port de Beyrouth. Puisque de concert, toutes les élites communautaires au pouvoir sont, par leur négligence, les responsables de cette explosion.



La mascarade politico-judiciaire qui entoure l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth fait écho à un passé marqué par des épisodes récurrents d'impunité. Les obstacles politiques entourant l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth rappellent, de manière troublante, l'amnésie collective qui a suivi la fin de la guerre civile libanaise. D'une part, la réticence à enquêter pleinement sur l'explosion du port, traduite par les blocages et les entraves politiques successifs au travail des juges en charge de l'enquête, semble suivre la tendance de l'amnistie générale déclarée le 26 août 1991 au lendemain de la guerre civile libanaise et où la responsabilité des grands seigneurs et criminels de guerre fut évitée. L'impunité semble récurrente. De même qu'au lendemain de la guerre civile, après l'explosion du port, certains ont argué que l'heure était à la reconstruction de Beyrouth et à la restauration primordiale de la stabilité du Liban, même si cela signifiait ignorer ou retarder une enquête approfondie. Aussi, la guerre civile libanaise a été caractérisée par des alliances changeantes et multiples, tout comme l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth, elle-même marquée par des intérêts parfois convergents pour les élites politiques. Enfin, la réponse politico-judiciaire à l'explosion du port ou plutôt devrait-on dire, la non-réponse à l'explosion, a renouvelé le sentiment d'abandon et de négligence éprouvé par l'ensemble du peuple libanais, vis à vis de ses institutions. Les blocages politiques autour de l'enquête sur la tragédie du 4 août font ainsi écho à une tendance historique au Liban à privilégier l'amnésie collective et le *statu quo* politique.

Comme il l'est mentionné dans la partie précédente, les blocages politiques ont contribué à exacerber les divisions déjà présentes au sein de la société libanaise et à façonner les perceptions de différentes communautés vis-à-vis de l'explosion. Les blocages politiques successifs ont eu des répercussions importantes sur les mémoires communautaires, aussi bien en renforçant les divisions qu'en nourrissant une méfiance accrue envers le gouvernement et les institutions officielles. Les communautés ont ensemble interprété ces blocages comme des tentatives de dissimulation d'informations ou d'obstruction à la justice. Toutefois, cette prise de conscience collective a eu l'effet d'une consolidation chez certains autour du chef politique communautaire, seul à même de défendre la communauté. En effet, selon le juriste Nizar Saghié, le système judiciaire libanais n'a retenu que la *mémoire* des détenteurs du pouvoir, ce qui a contribué à renforcer le "régime charismatique" dans le sens wéberien de l'expression<sup>65</sup>. De fait, le système judiciaire libanais a permis de perpétuer les privilèges par héritage, ce qui offre aux oppresseurs une impunité perpétuelle pour leurs crimes et leur permet de trouver des justifications à leurs discours. Cette forme de "sélection de mémoire" , de "*malmémoire*"<sup>66</sup>, accorde rarement une place à des acteurs tels que la société civile, la diaspora libanaise, les défavorisés, les femmes, les "sans religion", les adeptes d'autres religions que le christianisme ou l'islam, les travailleurs étrangers, les personnes disparues et leurs familles. Cette omission concerne toutes ces personnes de différentes générations, appartenances, croyances et pratiques confondus, qui ont subi les effets de la guerre civile et qui continuent d'en subir les conséquences.<sup>67</sup> Les blocages politiques ont conduit à la manipulation de la mémoire collective créée par l'incident du port de Beyrouth. Les blocages politiques ont fragmenté les mémoires et empêché la construction d'un récit national unifié autour des origines et de l'explosion.

La volonté émise par les autorités libanaises en mars 2022 de détruire le reste des silos du port de Beyrouth en est symptomatique. À cet égard, Paul Naggear est une des figures de l'activisme dans la lutte en faveur de l'avancée de l'enquête sur l'explosion du port, dans laquelle il a perdu sa fille âgée de 3 ans. Après la décision prononcée du gouvernement pour démolir le reste des silos le 16 mars 2022, il a posté sur twitter un message déplorant qu'« *après chaque guerre, après chaque bataille, après chaque crime... Le pouvoir efface les repères et détruit la mémoire afin que plus*

---

<sup>65</sup> Max Weber définit le pouvoir et la domination charismatique comme étant : "*l'autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu [...] elle se caractérise par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur confiance en sa seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef*".

<sup>66</sup> CHRABIEH Pamela, *Pratiques de réconciliation au Liban - un état des lieux*, Revue Théologiques, 2015.

<sup>67</sup> idem.

*personne ne se souviennent et n'exige de comptes*<sup>68</sup> ». Dire non à l'oubli et à l'indifférence, c'est ce que rappelle Paul Naggear à travers son message. Dire non à l'oubli et à l'indifférence en créant des lieux de mémoires ou simplement des espaces de commémoration en l'honneur de ceux portés disparus est aussi une manière de créer des communautés de mémoires qui transcendent les logiques communautaires au Liban. Dans ces communautés de mémoires qui se rassemblent autour d'un événement tragique, on peut reconnaître des relations éthiques concrètes, là où une histoire commune a tissé un lien social tangible.

Pour le philosophe israélien Avishai Margalit, les communautés de mémoire sont des communautés éthiques, en particulier dans le souvenir d'événements difficiles, chargés négativement. Selon lui, tout groupe doit se saisir des événements douloureux et pénibles du passé qu'il a partagé et dans lequel il était impliqué, afin de mieux les dépasser par le deuil et le regret, pour redevenir une communauté éthique responsable<sup>69</sup>. Cette approche permet enfin à chaque individu de se réintégrer dans sa propre communauté de mémoire (différentes communautés de mémoire étant associées à diverses expériences historiques) et de rétablir un dialogue intercommunautaire. Il existe une nécessité de se souvenir au sein de son propre groupe, elle-même étroitement liée au besoin de la préserver. C'est ce processus qui renforce les liens de solidarité et contribue à maintenir la cohésion du groupe. Préserver la mémoire représente ainsi un moyen de s'opposer à son contraire, l'oubli, qui représente la menace de la disparition symbolique du groupe.

L'explosion du port de Beyrouth a engendré une série d'enjeux de mémoire collective au Liban. Ces enjeux résident dans la manière dont la société libanaise se rassemble autour de cette tragédie, honore les victimes, cherche la vérité, et œuvre pour la justice et la reconstruction du pays. Ce lieu, le port de Beyrouth, est résolument entré dans l'histoire du Liban. Il y a un avant et un après 4 août. Dans un témoignage livré au journaliste Jean-Luc Mounier, la victime survivante du 4 août Waldemar Faddoul explique que, pour lui, « *l'explosion du 4 août est un élément fédérateur, dans son drame et dans son ampleur, et de convergence dans notre histoire et notre identité* »<sup>70</sup>. D'ailleurs, l'Ordre des ingénieurs et des architectes de Beyrouth a plaidé pour la préservation du bâtiment qui incarne selon eux, « *la mémoire collective de la ville et de ses habitants*<sup>71</sup> ». Il est le symbole du deuil

<sup>68</sup> بعد كل حرب، بعد كل معركة، بعد كل جريمة.. السلطة بتمحي المعالم وتهدم الذاكرة كرمال ما حدا يتذكر ويطلب بالمحاسبة

<sup>69</sup> ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

<sup>70</sup> MOUNIER Jean-Luc, *À Beyrouth, les vestiges des silos à grains ou l'enjeu d'une mémoire collective*, France24, (août 2022).

<sup>71</sup> DAOU Marc, *Explosion au port de Beyrouth : menacés de démolition, les silos 'doivent servir la mémoire'*, France24, (mars 2023).

impossible. La tragédie du 4 août 2020 à Beyrouth a contribué à créer un sentiment d'urgence à l'établissement d'une mémoire collective, tout en amplifiant les revendications de changement et de réforme exprimées par le mouvement de la *thawra*. Elle a agi comme un catalyseur en mettant en évidence et en intensifiant les multiples crises auxquelles le Liban était confronté.



© AMIR MAKAR / AFP

Avant l'explosion, le Liban était déjà en proie à une grave crise économique et financière, caractérisée par une inflation élevée, une dévaluation de la monnaie, un chômage croissant et des restrictions bancaires. L'explosion en touchant le port de Beyrouth a détruit une partie importante de l'infrastructure économique, notamment les entrepôts et les installations portuaires, exacerbant davantage les difficultés économiques.

La classe politique libanaise était déjà confrontée à une crise de légitimité en raison de la corruption généralisée, de la mauvaise gestion et du manque de réformes. La gestion désastreuse de l'explosion a exacerbé la méfiance du public envers le gouvernement et les institutions. La lenteur de la réponse, les enquêtes controversées et les tentatives perçues de minimiser la gravité de la situation ont renforcé le sentiment que les autorités ne se préoccupaient pas des besoins et des intérêts de la population. L'ensemble de la population libanaise est excédée par les entraves à la justice. Les responsables du gouvernement savaient, et ils ont laissé faire. C'est une tragédie qui aurait pu être évitée.

L'enjeu mémoriel autour de l'explosion du 4 août réside dans la quête de vérité et de justice, afin que les élites politiques impliquées, soient tenues pour responsables de leurs actes et que de telles négligences ne se reproduisent plus à l'avenir. L'enjeu réside également dans la mise en commun des récits de l'explosion et dans la définition d'un récit objectif au niveau étatique et national sur l'origine de l'explosion. Si l'État veut permettre une guérison collective, le deuil collectif et les traumatismes liés à l'explosion doivent être reconnus et gérés impartialement. Cela implique entre autres de commémorer les victimes, de reconnaître les souffrances endurées par la population, de se souvenir de ceux qui ont aidé lors de la catastrophe et de juger les responsables. La construction de mémoriaux et l'organisation de commémorations au lendemain de l'explosion aurait pu jouer un rôle essentiel dans le processus de guérison. Mais, comme le peuple libanais n'a cessé de le prouver, sans le rétablissement d'une véritable justice et la poursuite d'une enquête imperméable aux blocages politiques et aux logiques partisans sur l'explosion du port de Beyrouth, la construction de mémoriaux n'aurait été que le symbole méprisant d'une ultime mascarade politique, bafouant les mémoires des victimes de l'explosion et de leurs familles. Tant que la justice ne sera pas totalement indépendante au Liban, l'enquête sur l'explosion du port n'a pratiquement aucune chance d'aboutir et la mémoire collective de la population d'être réparée et honorée<sup>72</sup>.

Dès lors, envisager une réconciliation ne peut être possible tant que des choix politiques régissent ce dont au Liban, on peut se souvenir, ou pas. Les similitudes entre le traitement des traumatismes vécus au lendemain de la guerre civile et ceux de l'explosion du port, rappellent la nécessité au niveau *national*, d'une véritable réconciliation. La réconciliation est un défi majeur qui nécessite une reconnaissance honnête du passé et la construction d'une mémoire collective partagée, tout en évitant l'oubli sélectif ou la glorification des souffrances passées.

\*\*\*

---

<sup>72</sup> PIGNEDE Noé, *Explosions au port de Beyrouth : Tarek Bitar, ce juge "totalement indépendant", qui suscite l'espoir des familles de victimes*, RadioFrance, (février 2023).

### **Partie III**

## **La mémoire collective comme moteur de changement social : comment apprendre du passé pour construire l'avenir ?**

L'expression au niveau *national*, d'une mémoire collective inclusive et unifiée, se dessine au cœur des défis de transformation sociale et sociétale au Liban, comme un véritable enjeu de réconciliation et de cohésion *nationale*. Dans le contexte libanais, où le passé est chargé d'émotions traumatiques, refoulées et conflictuelles, se pose la question cruciale : comment le passé peut-il devenir un guide pour la construction d'un avenir meilleur ? comment le Liban, en se réconciliant avec son passé traumatique et en embrassant les récits mémoriels communautaires à travers l'adoption au niveau national d'un récit mémoriel collectif, unifié et inclusif, peut faire naître au sein du peuple libanais le sentiment d'appartenance à une *nation* et non plus seulement à une société ? Cette réflexion, tout en mettant en avant le rôle essentiel de l'art dans la mise en lumière des récits et des mémoires libanaises jusqu'à présent, explore la mémoire collective au Liban en tant qu'élément de réconciliation avec les événements historiques et traumatiques passés, en faveur du renforcement d'un sentiment d'appartenance à un ensemble qui transcende les logiques communautaires : la société libanaise en tant que *nation*.

### ***A. Construction de l'identité nationale : se réconcilier avec le passé, sans l'accabler.***

Depuis le début de cette étude, lorsque le terme *nation* est employé, il est toujours exposé en caractère italique. Et pour cause, les libanais ne partagent pas le sentiment d'appartenir à une nation libanaise mais plutôt à une société libanaise. La nuance entre nation et société est ici majeure. La société se définit comme un ensemble d'êtres humains vivant au sein d'un groupe organisé, caractérisé par ses institutions, ses lois, ses règles. La société en ce sens, peut être rapprochée à la

définition d'État qui, sur le plan sociologique, entend le fait d'une population vivant sur un territoire déterminé et soumise à un mode de gouvernance donné. La société n'inclut aucune dimension d'appartenance ou de conscience collective. À l'inverse, la nation se caractérise par l'expression au sein d'un groupe humain d'une conscience de son unité et la volonté partagée de vivre en commun. Toute nation n'est pas forcément dotée d'un État, et sa réciproque est la même. Le sentiment d'appartenance à une société plutôt qu'à une nation au Liban est le résultat d'une combinaison complexe de facteurs historiques, politiques, culturels et sociaux qui ont influencé la construction de l'État libanais et de l'identité collective. Dès ses premiers jours d'existence en tant qu'État, le Liban par l'héritage colonial et mandataire d'un système politique confessionnel, a renforcé les identités sectaires au détriment de la construction d'une identité nationale. La gestion des diversités culturelles et religieuses qui caractérisent l'essence même du peuple libanais, a été le fruit d'une économie du sectarisme. Cette économie du sectarisme, en donnant une importance majeure à l'appartenance communautaire a conduit à une fragmentation profonde de la société libanaise. Enfin, la guerre civile libanaise et sa gestion post-conflit en ancrant durablement la défiance du peuple libanais envers ses institutions, a fini d'enraciner une identification primaire aux communautés et l'absence d'un sentiment d'appartenance national. Pourtant, la sectarisation profonde d'une société peut souvent être la source du délitement d'un État, plongeant alors ce dernier dans un État de crise sans fin. Cette crise, le Liban la traverse aujourd'hui, plus que jamais.

Le partage d'un sentiment national au sein d'une société peut être un facteur essentiel pour surmonter efficacement des crises. Un sentiment national fort encourage la cohésion, la mobilisation sociale et la réduction des clivages politiques, favorisant sur le long terme un rétablissement d'une certaine confiance envers les institutions de l'État en crise. Au Liban, pour que le sentiment d'appartenance à une *nation* se voie encourager, des efforts de réconciliation, de compréhension mutuelle et de construction d'une identité nationale forte par le biais de l'établissement d'un récit mémoriel inclusif et unifié, paraissent dès lors, essentiels.

Comme nous l'avons vu précédemment dans cette étude et dans la lignée de la théorisation de la mémoire par Halbwachs, mémoire, identité et récits sont interconnectés. Dans sa philosophie, Emanuel Kant considère que la mémoire, en reliant les événements passés avec le présent, joue un rôle essentiel dans la construction de notre identité en tant qu'êtres pensants et rationnels ainsi que dans notre compréhension et notre connaissance du monde. Par ailleurs, Paul Ricœur a développé la théorie de l'identité narrative. Selon cette perspective, notre identité personnelle est formée par les récits que nous construisons sur nous-mêmes à travers le temps. De plus, Paul Ricœur exprime la

dimension narrative de l'existence « *la narrativité, parce qu'elle est à la fois action de mise en représentation et assignation de sens, constitue un des modes de construction et de représentation privilégié du lien social*<sup>73</sup> ». Ces récits créent une continuité et une cohérence dans notre identité en intégrant nos expériences, nos actions, nos relations et nos choix.

Amine Maalouf, écrivain et auteur d'origine libanaise a beaucoup écrit sur la notion d'identité. Son ouvrage *Identités meurtrières*, en est la consécration même<sup>74</sup>. Il explique que l'individu n'est pas une seule identité imperméable à toute évolution. Bien au contraire, l'identité est multiple. Elle est évolutive et perméable aux changements, elle est une somme d'appartenances plus ou moins importantes, toutes signifiantes, qui font la richesse et la valeur propre de chacun, rendant ainsi tout être humain singulier. Lorsque l'individu est cantonné dans une seule identité, alors la notion même d'identité peut occasionner des conflits. Il dit « *si ces personnes [...] ne peuvent assumer leurs appartenances multiples, si elles sont constamment mises en demeure de choisir leur camp, sommées de réintégrer les rangs de leur tribu, alors nous sommes en droit de nous inquiéter sur le fonctionnement du monde.*<sup>75</sup> » Les identités peuvent et deviennent meurtrières lorsqu'elles sont conçues de manière tribale soit, lorsqu'elles opposent « *Nous* » aux « *Autres* ». C'est ainsi que l'identité par le biais communautaire, se définit au Liban. Ce cloisonnement identitaire est extrêmement dangereux, en ce qu'il implique, comme l'explique Amine Maalouf, soit la négation de l'autre, soit la négation de soi-même, soit l'intégrisme, soit la désintégration. Cette conception des identités favorise une attitude partielle et intolérante, exclusive et excluante. Les échanges sont dès lors primordiaux. Et pour Amine Maalouf, ceux qui peuvent porter et favoriser les échanges, être les médiateurs du dialogue inter-identitaire, ce sont ceux qu'il appelle « *les individus hybrides*<sup>76</sup> », ceux qui portent en eux des identités multiples, visibles et parfois assumées. Mais ces individus *hybrides* sont généralement les premières victimes de cette conception tribale de l'identité. Pour expliquer ce phénomène, Amine Maalouf s'appuie sur les propos de Marc Bloch : « *les hommes sont plus les fils de leur temps que de leurs pères*<sup>77</sup> ». En ce sens, l'individu est dépositaire d'un double héritage : l'un « vertical », qui correspond à celui de nos ancêtres, et l'autre « horizontal », celui de notre époque, de

<sup>73</sup> citation de Paul Ricœur - *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Éditions du seuil, Paris, (2000) - dans : LEFORT Bruno, *Récits biographiques et mémoire collective au sein d'une jeunesse libanaise*, revue interdisciplinaire d'Humanités, (2013).

<sup>74</sup> MAALOUF Amine, *Identités meurtrières*, Grasset, Paris, (1998).

<sup>75</sup> MAALOUF Amine, idem.

<sup>76</sup> idem.

<sup>77</sup> BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Armand Colin, 1949 (posthume).

nos contemporains. Cette conception tribale de l'identité est celle qui prévaut encore aujourd'hui, dans le monde entier « *c'est hélas, la pure vérité*<sup>78</sup> » déplore l'auteur.

Dans cette conception tribale de l'identité, la narrativité joue un rôle majeur. À ce propos, Bruno Lefort a mené une étude auprès de jeunes militants du parti politique libanais CPL<sup>79</sup>. Dans cet étude, Bruno Lefort cherche à démontrer comment le concept d'identité narrative – défini comme produit par la projection de soi au sein de narrations sociales - permet *in fine*, de venir ré-interroger les fondements des collectifs que constituent les appartenances politiques et religieuses au sein de la société libanaise et qui les divisent.

Au Liban, l'affiliation politico-confessionnelle communautaire se comprend avant tout comme une inscription de soi dans une « *manière d'être et de vivre*<sup>80</sup> ». Celle-ci ordonne des mémoires collectives ici définies, dans la lignée des travaux de Halbwachs, comme des cadres référentiels socialement construits, s'exprimant au travers de structures narratives identifiables. Narration, mémoire et lien social étant donc, dans cette perspective, intrinsèquement liés. Pour mener à bien son étude, Bruno Lefort a procédé à des entretiens avec ces jeunes qui se présentent comme adhérents au CPL. « *Au cours de la situation d'entretien [... ces jeunes ...] livrent pour décrire leur appartenance un récit unifié par des interprétations communes de l'histoire et de la réalité.*<sup>81</sup> » Ces jeunes membres se construisent et incarnent au sein du groupe un personnage. « *Les caractéristiques de ces personnages sont elles-mêmes définies en regard de représentations au sujet de l'idéal type du militant, construit en référence à des héros au premier rang desquels se trouve le leader du mouvement. Leurs récits biographiques sont donc des actes de mise en représentation de leur attachement au groupe*<sup>82</sup> » Ainsi que l'a montré Maurice Halbwachs, les récits individuels portent et représentent à la fois un point de vue particulier sur la mémoire collective du groupe.

À travers ces entretiens, Bruno Lefort identifie une présentation en trois temps de soi parmi les jeunes activistes du CPL. Un premier temps correspond au temps biographique de l'acteur où il inclut ses souvenirs personnels et familiaux. Bruno Lefort note une certaine inscription de soi dans

<sup>78</sup> MAALOUF Amine, *Identités meurtrières*, Grasset, Paris, (1998).

<sup>79</sup> *Courant Patriotique Libre* - parti politique libanais fondé en 1992 par le général Michel Aoun, qui s'identifie à une mouvance politique de droite rattaché à la chrétienté maronite.

<sup>80</sup> LEFORT Bruno, *Récits biographiques et mémoire collective au sein d'une jeunesse libanaise*, revue interdisciplinaire d'Humanités, (2013).

<sup>81</sup> idem.

<sup>82</sup> idem.

une mémoire collective imaginée, interpénétrée des réseaux de collectifs familiaux et partisans qui rend l'attachement aux groupes plus fort. Un deuxième temps est consacré à l'organisation. L'adhérent fait référence aux différentes phases de l'histoire, de ses héros, modèles et adversaires qui dessinent l'engagement du groupe dans un combat politique définit. « *Les récits biographiques ne prennent en effet sens que par rapport aux luttes originelles et actuelles que le collectif partisan mena sur le terrain et continue aujourd'hui de conduire*<sup>83</sup>» rappelle Lefort Bruno. Enfin, le troisième temps consacre la place réservée à l'ennemi. Les témoignages des militants s'expriment ainsi en référence à une pluralité de mémoires composant un dialogue à plusieurs voix. Cette multi-vocalité donne corps à une « combinaison mémorielle » spécifique servant de base à l'identification avec le Parti. C'est le croisement entre cette mémoire collective imaginée et les mémoires vives reconstruites par la narration qui crée le lien unissant l'individu au groupe et vient représenter leur attachement. L'identification avec le parti repose dès lors sur l'insertion au sein du cadre narratif partisan d'expériences tirées des multiples mémoires vives présentes chez l'acteur. La mémoire collective, garante du lien au sein du groupe, est donc à concevoir comme une reconstruction narrative. En organisant ces courants par la mise en récit de la mémoire collective, les narrateurs réalisent un agencement spécifique de ces champs d'expérience et se posent à la fois comme les médiateurs, les acteurs et les auteurs de ce qui constitue la société partisane du CPL. Cet exemple de l'identification communautaire par le récit au sein du CPL est tout à fait représentatif de la manière dont les multiples communautés politico-religieuses du Liban créent et maintiennent le sentiment d'appartenance à la communauté, au sein des individus. Ainsi, les obstacles à la création d'une identité et d'un sentiment d'appartenance national au Liban sont nombreux.

Amine Maalouf, toujours dans *Identités meurtrières*, s'essaie à comprendre pour quelles raisons aujourd'hui, parmi les crises identitaires que le monde traverse, l'appartenance religieuse est celle qui est la plus mise en valeur. Cette analyse est tout particulièrement intéressante dans le cas libanais : « *Il ne fait pas de doute que la mondialisation accélérée provoque, en réaction un renforcement du besoin d'identité [...] et un renforcement du besoin de spiritualité. Or, seule l'appartenance religieuse apporte, ou du moins cherche à apporter une réponse à ces deux besoins [...]. Je ne rêve pas d'un monde où la religion n'aurait plus de place, mais d'un monde où le besoin*

---

<sup>83</sup> LEFORT Bruno, *Récits biographiques et mémoire collective au sein d'une jeunesse libanaise*, revue interdisciplinaire d'Humanités, (2013).

*de spiritualité serait dissocié du besoin d'appartenance. [...] Séparer l'Eglise de l'Etat ne suffit plus ; tout aussi important serait de séparer le religieux de l'identitaire<sup>84</sup>».*

L'identité se construit à travers la rencontre, mais elle peut paradoxalement y faire obstacle. Si l'on admet que l'identité est une construction humaine, il est à la portée des êtres humains de la modifier. Les identités ne sont aucunement fatalement déterminées. Dans sa dimension *nationale*, l'identité est liée à des conditions sociales et historiques particulières, et non une donnée biologique ou naturelle. L'identité nationale « *une fois construite, elle existe cependant comme fait social avec ses références à un passé, un présent et un avenir et correspond souvent à un puissant besoin d'identification et d'attachement, a fortiori pour des nations persécutées ou dont les droits sont bafoués<sup>85</sup>»*. C'est la naissance du sentiment d'appartenance nationale. Dès lors, la référence à une mémoire **commune** est un élément crucial qui détermine les rapports sociaux et l'identité sociale. Selon Assmann, historien de l'Antiquité et spécialiste de la mémoire culturelle, la persistance d'une identité nationale sur une longue durée est fonction de la mémoire culturelle qui s'y rattache, et prouve la force du lien entre mémoire et identité sociale<sup>86</sup>.

Ainsi, l'adoption au niveau national d'un récit mémoriel collectif, unifié et inclusif s'avérerait jouer un rôle crucial dans le développement du sentiment d'appartenance à une nation plutôt qu'à une simple société au sein du peuple libanais. En englobant l'ensemble des expériences et des récits des différentes communautés du Liban, l'identification à une histoire partagée commune dépasserait les logiques communautaires et renforcerait le sentiment d'appartenance à une *nation*. De plus, voir dans un récit mémoriel national, le reflet des héritages culturels propres aux différentes communautés libanaises, générerait une croissance du sentiment de fierté et d'appartenance nationale, du fait de leur valorisation en tant que contributeurs à l'Histoire de leur pays. Permettre l'identification de chacun à un récit mémoriel commun, crée un sentiment d'unité et renforce le tissu social. Un récit mémoriel unifié fournit un cadre pour comprendre les origines et les ambitions d'une nation, encourageant les individus à s'impliquer activement dans la construction d'un avenir meilleur pour leur pays. Il est plus qu'indispensable que ce récit mémoriel national souligne tant les heures sombres de l'histoire de son pays que ses heures de gloire. Car, si « *la mémoire des mots se perd,*

---

<sup>84</sup> MAALOUF Amine, *Identités meurtrières*, Grasset, Paris, (1998).

<sup>85</sup> ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

<sup>86</sup> idem.

*pas celle des émotions*<sup>87</sup>». Sans la reconnaissance des souffrances de chaque communauté, un récit unifié s'avère sans portée. Il pourrait même avoir pour conséquence l'effet d'une fragmentation encore plus profonde. En ce sens, les autorités politiques libanaises n'ont cessé de prouver à leur pays que l'effacement des périodes sombres par l'instauration d'une politique de l'oubli, ne faisait que renforcer la méfiance envers les institutions étatiques et l'identification aux communautés. Alors, en adoptant un récit mémoriel inclusif, les clivages et les préjugés qui ont séparé les communautés pourraient être atténués. Les libanais commenceraient à voir au-delà des logiques partisans qui accentuent les différences intercommunautaires, et à se concentrer sur les valeurs, l'héritage, la culture et les objectifs qui les réunissent.

La mémoire collective joue un rôle fondamental dans la construction de l'identité nationale d'un pays. L'adoption d'un récit mémoriel collectif, unifié et inclusif au niveau national peut transcender le sentiment d'appartenance des libanais, en les incitant à se considérer non seulement comme membres d'une société, mais aussi comme parties intégrantes d'une nation, elle-même marquée par des richesses culturelles et confessionnelles, valorisées et intégrées.

Alors que la négligence de l'État sur la question mémorielle continue de marquer et renforcer les divergences communautaires au Liban, et en attendant avec découragement et lassitude que l'État libanais se saisisse enfin de sa responsabilité envers le passé et joue son rôle de conciliateur communautaire, la mise en lumière des mémoires communautaires à des fins de réconciliation et de mise en commun de la douleur qui caractérise les récits mémoriels communautaires, a été opérée par l'art et ses créateurs.

---

<sup>87</sup> Les désorientés, Amine Maalouf.

## ***B. L'expression artistique pour sortir du silence de la guerre : mise en lumière des mémoires.***

En l'absence d'efforts de la part de l'État pour établir la vérité autour de ce qu'il s'était passé pendant la guerre et qui portait la responsabilité des drames qui l'ont accompagnée, c'est principalement à travers la production culturelle que des « *politiques du souvenir*<sup>88</sup> » ont été déployées par différents acteurs non étatiques, cherchant à définir la signification historique, politique et éthique de la guerre. C'est ce que tente de nous expliquer Sune Haugbolle dans son ouvrage *War and Memory in Lebanon*. En effet, l'art tel que le cinéma, la littérature, le théâtre, la musique, la peinture et d'autres éléments ont joué un rôle central dans la transmission d'une mémoire collective, en dépassant les seuls cercles familiaux et communautaires où la mémoire circulait et s'exprimait exclusivement. Pamela Chrabieh, s'est intéressée à la problématique de la mémoire du Liban et son traitement depuis les années 90. À travers, *The social life of Memory, Ressenvenir in Dialogue : university students tell their war stories*, elle présente une synthèse de ses recherches conduites entre 2008 et 2014, auprès de trois cents étudiants libanais, de différents milieux, mais majoritairement de confession chrétienne maronite, nés après 1990. Elle constate alors que les étudiants, bien que n'ayant pas connu la guerre, s'inscrivent dans le processus traumatique en héritant de la violence des générations précédentes. « *In fact, we're passing on to our children a collection of thought and memories reconstructed from our own recollections of memories, and it'll be passed on to them and then to the next generation without us even realizing it. When we don't tell our children the story of war, we are just hiding the form of the war. But our feeling about it still persist and are being passed on to the new generation*<sup>89</sup> ». En fait au Liban, en dehors des histoires de leurs parents, d'amis et de partis politiques, les étudiants ont connaissance de la guerre par l'art et les productions culturelles existantes sur le sujet. Face à ces constats, on peut définir à quel point le travail des artistes libanais est de première importance. Leur travail offre aux jeunes générations la possibilité d'un recul critique sur le passé de leur pays et de leur propre communauté, l'opportunité de faire la somme des informations pour tenter de voir le tableau dans son ensemble.

---

<sup>88</sup> HAUGBOLLE Sune, *War and Memory in Lebanon*, New York, Cambridge University Press, 2010, 260 p. et Franck Mermier et Christophe Varin (dir.) *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, Paris, Sindbad/Actes Sud, (2010).

<sup>89</sup> ACT FOR THE DISAPPEARED, *Generations Building Bridges : Recommendations for moving forward in Lebanon*, Youtube, Beyrouth, (juillet 2023).

Dans une autre étude, Pamela Chrabieh évoque le blogging libanais et son apparition aux alentours de l'année 2005. Elle y partage sa vision du blogging qu'elle associe en un sens à la production artistique dans l'utilité qui doit en être fait. Elle explique que « *Dans un Liban toujours en guerre, le blog devrait, à mon avis, contribuer à en briser le cercle vicieux, notamment en promouvant la construction de mémoires conviviales. Ces mémoires garantiraient la naissance d'une mémoire nationale sur la base de laquelle l'histoire contemporaine locale serait revisitée et transmise aux futures générations, et l'identité libanaise pourrait enfin passer d'une identité largement en conflit vers une identité « dialogale ». Sans mémoire, pas d'histoire, sans histoire, pas d'identité, et sans identité, la paix ne peut advenir*<sup>90</sup> ». Pamela Chrabieh considère que le devoir de mémoire devrait être le fer de lance du blogging libanais et des médias sociaux. Elle considère ce devoir, tel que le définit Paul Ricœur, comme une sorte de « *mémoire obligée* », une injonction à se souvenir qui ne peut être pleinement comprise qu'en référence aux événements tragiques auxquels elle fait référence. Cette mémoire trouve sa signification et son sens par rapport à la difficulté ressentie par les individus et les communautés qui ont été blessées par le corps politique, à faire mémoire de ces événements, de manière pacifiée. Cependant, ce devoir de mémoire ne devrait sous aucun prétexte se transformer en sorte de culte, de célébration inconditionnelle, conduisant à la subordination du présent au passé. Celui-ci ne doit pas l'emporter sur la connaissance explicite et sur la raison qui font la citoyenneté libanaise.

Ainsi pour Pamela Chrabieh, bloguer ce n'est certainement pas s'accaparer la mémoire et l'élever en vérité ultime. Bloguer sert à compenser à la fois le trop-plein de mémoire et ses paradoxes, le devoir d'oubli ou l'amnésie volontaire. Bloguer, c'est comme l'art : cela sert à intervenir dans les enjeux de mémoire et à contribuer à enrichir la mémoire collective. Au Liban le devoir de mémoire serait donc de prendre acte que « *l'histoire du Liban des années 70 et 80 est bien la nôtre, que celle d'avant – remontant à des centaines et milliers d'années – est bien la nôtre, que celle de 2006 est la nôtre, que toutes sortes de crises dont celle des déchets et la crise présidentielle sont les nôtres, et que finalement, toutes se rejoignent avec leur lot de discontinuités et paradoxes, dans ce qu'elles ont de lumineux comme (et surtout) dans leurs aspects les plus sombres*<sup>91</sup> ».

L'art encourage le dialogue intercommunautaire pour une meilleure compréhension des mémoires multiples. Dans le Liban actuel, un grand nombre de productions académiques et

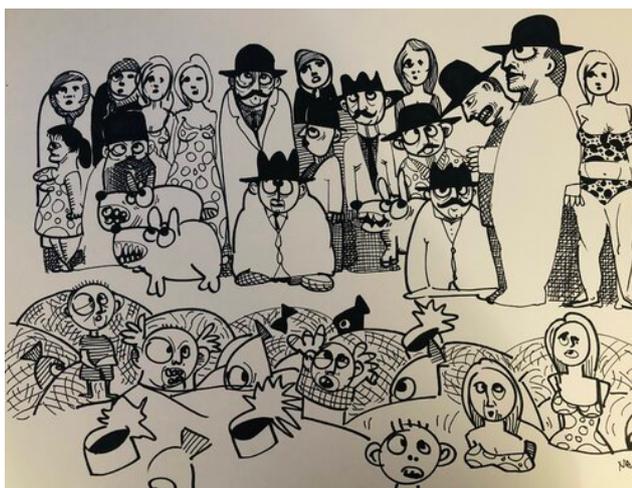
---

<sup>90</sup> CHRABIEH Pamela, *Pourquoi blogger ?*, L'Orient le Jour, Beyrouth, (décembre 2015).

<sup>91</sup> idem.

artistiques reflète un rapport difficile au passé et à la guerre civile en particulier ; c'est le cas du théâtre par exemple, qui apparaît comme un champ de mise en pratique de la mémoire avec des oeuvres fortement engagées et marquées par la guerre comme l'oeuvre politique de Ziad Rahbani *Nazil al-sur 'r*<sup>92</sup>, qu'il a mis en scène au cours de la guerre civile. La pièce de Rabih Mroueh, *How Nancy Wished That Everything Was an April Fool's Joke*, qui parle elle aussi de la guerre civile libanaise, a fait l'objet d'une tournée internationale. Ou encore celles de Issam Bou Khalid qui apparaissent dans les années 1990.

Au-delà du théâtre, nous avons également le champ de la littérature où s'expriment les mémoires. L'oeuvre de Wajdi Mouawad, *Anima*, en est un exemple évocateur. En intégrant les massacres dans son récit, en refusant l'oubli et en rassemblant les morceaux épars de la mémoire pour reconstituer l'ensemble, l'écrivain contraint son lecteur à se souvenir, allant à l'encontre du silence. Son écriture devient un moyen de catharsis, où la question de la mémoire trouve son expression à la fois à l'échelle individuelle et collective. De même, après la période de 1975-1990, la problématique de la mémoire de la guerre a fréquemment émergé lors de colloques ou a été abordée de manière plus diffuse, se présentant comme une responsabilité éthique et citoyenne envers un "travail de mémoire". Cette dynamique met en lumière les implications politiques de cette question<sup>93</sup>. Les oeuvres d'art certainement ont une manière de répandre et de concevoir une mémoire collective. Les peintures, les fresques murales, les installations, les statues, les expositions et les performances suscitent toutes autant de réflexions sur le passé et incitent le public à réévaluer son rapport à l'histoire.



© Jean-Marc Nahas / Oeuvre *Chaos, revolution, war* (2018).

<sup>92</sup> La pension du bonheur en français.

<sup>93</sup> MERMIER F., VARIN C., Mémoires de guerres au Liban (1975-1990), IFPO/Sindbad/Actes Sud, (2010).

D'autres oeuvres faisant référence à une histoire plus récente mais tout autant traumatique et négligée par l'État libanais, jouent un rôle considérable dans la préservation et la promotion d'une mémoire collective. Je pense ici notamment à l'ouvrage collectif commémoratif du 4 août réalisé sous la direction de Roula Melhen-Chamieh. Cet ouvrage imagé se présente comme un outil thérapeutique, un objet de mémoire. Interroger sur le titre de l'ouvrage conduit sous sa direction, Roula Melhen-Chamieh explique : « *Mémoire comme une mémoire, donc toute information ou expérience subjective passée, fixée et encore vivante. Mémoire comme un exercice individuel d'expression et de témoignage*<sup>94</sup> ». Les artistes contemporains continuent de créer des œuvres qui reflètent les réalités et les défis du Liban moderne. Leurs œuvres peuvent servir de miroir de la société et contribuer à façonner la mémoire collective en intégrant les événements actuels dans la continuité historique. La culture et les productions littéraires et artistiques ont souvent été un moyen de résistance et de résilience face aux défis historiques et aux traumatismes traversés par un pays.

L'art offre la possibilité de la rencontre avec l'autre. C'est ce que réussissent si bien à traduire Ziad Doueiri et Joëlle Thouma dans leur production cinématographique, *L'Insulte* diffusée sur grand écran en 2018. *L'Insulte* c'est la rencontre entre deux mémoires, longtemps éloignées et différenciées, bien qu'en tout point similaire dans leur souffrance. *L'Insulte*, c'est le Beyrouth d'aujourd'hui où une simple insulte est proférée, mais ne peut être pardonnée.

Celle-ci amènera Toni, un chrétien libanais, et Yasser, un réfugié palestinien, jusqu'en cour de justice où ils devront débattre et défendre leurs positions. Le premier véridique les conduira en appel où un véritable cirque médiatique se créera autour de ce procès. Les deux hommes se retrouveront rapidement au coeur d'un scandale politique. Plus le procès avance, plus les révélations tombent et plus les vieilles blessures seront ouvertes, pour tous. En un sens, l'art permet la rencontre de l'Autre. La rencontre avec l'Autre est synonyme de révélations : c'est accepter que son « *camp* » ait également commis des atrocités, et que le manichéisme n'existe pas<sup>95</sup>.

---

<sup>94</sup> Sous la direction de MELHEN-CHAMIEH Roula, *Mémoires d'images - Ouvrage collectif commémoratif du 4 août 2020*, Dessins, Beyrouth, (2021).

<sup>95</sup> PELTIER Clothilde, *La culture au chevet de la mémoire du Liban : les enjeux mémoriels et réparateurs dans les oeuvres de Wajdi Mouawad, Ziad Doueiri et Chloé Mazo*, *Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory*, Paris, (avril 2022).



© Ziad Doueiri / Affiche de nomination aux Oscars du film *L'insulte* (2018).



© Ziad Doueiri / Affiche du film *L'insulte* (2018).

Parmi les jeunes générations, tous sont victimes, de près ou de loin, de l'histoire du pays. La culture joue par conséquent un rôle essentiel dans la mise en commun de ces récits par la construction d'une mémoire collective au Liban. En raison de la diversité religieuse, ethnique et culturelle du pays, la culture peut s'avérer être un facteur clé dans la formation d'une identité nationale, ainsi que dans la préservation et la transmission des souvenirs historiques propre à chacune des communautés. Entre autres, la culture peut jouer un rôle de réconciliation essentiel, en permettant la mise en dialogue intercommunautaire et en favorisant la compréhension mutuelle. Les productions artistiques peuvent également refléter les mémoires contestées et les perspectives différentes sur des événements historiques. En ce sens, elles se veulent inclusives. Les projets culturels qui célèbrent la diversité du pays atténuent les divisions historiques. La culture sert à véhiculer les différents récits mémoriels communautaires qui reflètent finalement des valeurs culturelles communes et des expériences partagées. Elle incarne l'identité complexe du pays et permet aux générations actuelles et futures de se connecter avec leur passé tout en façonnant leur avenir. Les œuvres culturelles permettent de maintenir vivante la mémoire de certains moments clé de l'histoire libanaise.

Si les mémoires de la guerre du Liban ne semblent pas aujourd'hui au cœur des problématiques qui secouent le pays, entre le blocage de l'affaire sur l'explosion du port de Beyrouth en août 2020, la crise socio-économique, les situations hospitalières catastrophiques, les coupures quotidiennes d'électricité, etc., elles y sont toutefois étroitement liées. Les politiques et la corruption du gouvernement sont dénoncées de toutes parts et les tensions ne font que croître au sein de la population. Et c'est parce que de telles scènes rappellent les heures les plus sombres du pays qu'il convient de ne pas oublier et de faire ce travail de mémoire collectif. Les mémoires non officielles de la guerre, qu'elles soient individuelles ou collectives, révèlent que les Libanais et Libanaises ayant traversé cette période, s'efforcent de transmettre les souvenirs aux générations futures. Cette entreprise n'est pas exempte de difficultés majeures, en raison des aspects *impensés* et *impensables* de la guerre. Leurs œuvres littéraires, artistiques et médiatiques ainsi que leurs actions au sein de groupes et d'organisations de la société civile et de la diaspora, rayonnent d'une volonté de promouvoir la paix. Il est évident que les pratiques signalées entre autres, ne constituent ni le remède miracle, ni ne peuvent remplacer le système judiciaire, le rôle de l'État et celui de l'éducation officielle ; elles les complètent toutefois, en offrant un véritable potentiel de promotion de la réconciliation et de la culture de la paix.<sup>96</sup> Face à la réalité auquel le Liban et le peuple libanais font face aujourd'hui, le pays est contraint de vivre dans le présent, dans l'incapacité d'imaginer l'avenir tout en portant le fardeau d'un lourd passé, mutilé et silencieux. Il devient donc impératif de s'attarder sur ce passé qui enferme la société, dans l'espoir d'une réconciliation et d'une progression. Même si une réconciliation nationale ne semble pas émaner des instances étatiques issues de la guerre, on peut au moins envisager que la culture offre aux citoyens un espace mémoriel pour rassembler les fragments de l'histoire. Ce lieu immatériel de l'imagination et de la culture deviendrait le point de rencontre pour l'autre, où la catharsis de l'artiste et du spectateur pourrait s'épanouir. Cet endroit vital est celui d'où l'on peut espérer qu'une forme de réminiscence surgisse, une réminiscence qui pourrait soulager le cœur d'un peuple qui a trop souffert.

---

<sup>96</sup> CHRABIEH Pamela, Pratiques de réconciliation au Liban - un état des lieux, Revue Théologiques, 2015.

**C.(Ré)instaurer une cohésion nationale par une gestion inclusive de la mémoire : enjeux de cohésion nationale et de réconciliation.**

La gestion de la mémoire et des récits qui en découle, s'avère être un élément crucial dans la quête d'une cohésion et d'une réconciliation nationale au Liban. Aujourd'hui, l'indifférence de l'État libanais persiste à minimiser l'importance de la question mémorielle et notamment le sujet d'un traitement national des récits mémoriels communautaires. Ainsi, les initiatives en faveur d'une valorisation de la question mémorielle continuent de se loger chez certains acteurs de la société civile et au sein de certaines couches sociales qui la composent. En analysant les enjeux liés à la cohésion nationale et à la réconciliation, nous examinerons la manière dont une approche inclusive de la question mémorielle pourrait jouer un rôle essentiel à la fois dans la réconciliation intercommunautaire et la *ré*-instauration d'une cohésion nationale durable, en mettant en lumière les opportunités de forger une identité collective dépassant des clivages politico-communautaires existants au Liban.

Il est essentiel de comprendre que la mise en commun des récits mémoriels communautaires en faveur d'une mémoire collective nationale libanaise ne signifie pas une uniformité ou une homogénéisation de ces mémoires, mais plutôt une reconnaissance de la diversité des mémoires communautaires et de leur importance dans la compréhension de l'histoire libanaise. La préservation et le respect de cette diversité contribuent à enrichir la compréhension globale de *l'Autre* et à favoriser la tolérance et la coopération entre les différentes cultures et communautés. Au contraire, enfermer les victimes dans un linceul d'oubli<sup>97</sup>, comme ce fut le cas en passant sous silence certains épisodes de la guerre, ne fait que rendre d'autant plus vives les plaies du lourd passé libanais. Aussi, en travaillant en faveur de la confection d'un récit mémoriel collectif unifié, il faut éviter l'oubli sélectif ou la glorification des souffrances passées, éviter le « *trop plein de mémoire* » ou le « *trop plein d'oubli* » comme nous dirait Paul Ricœur. En fait, la construction d'une mémoire collective libanaise doit reposer sur la nécessité de se souvenir et le besoin d'oubli. Reconnaître sans accabler, c'est en un sens, là que réside toute la difficulté.

---

<sup>97</sup> PELTIER Clothilde, *La culture au chevet de la mémoire du Liban : les enjeux mémoriels et réparateurs dans les oeuvres de Wajdi Mouawad, Ziad Doueiri et Chloé Mazo*, *Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory*, Paris, (avril 2022).

Je suis convaincue que l'enjeu mémoriel dans la société libanaise réside dans la reconnaissance d'un passé jugé coupable. *Reconnaître*, c'est le maître-mot pour faire évoluer l'enjeu mémoriel au Liban. Reconnaître, c'est embrasser les erreurs du passé et les récits mémoriels de chaque communauté, des récits incluant tant leurs faces sombres, que leurs faces lumineuses. Car les épisodes de la guerre ignorés, laissent une partie de l'histoire libanaise en proie à un manque de reconnaissance qui induit une amertume prégnante chez ceux qui en ont été les victimes<sup>98</sup>. La reconnaissance au niveau étatique de ces événements historiques traumatiques et des récits mémoriels multiples qui les accompagnent, pourrait contribuer positivement en une meilleure compréhension mutuelle intergroupe et à une ouverture vers *l'Autre*. La recherche de réconciliation nécessite une reconnaissance honnête du passé et la construction d'une mémoire collective partagée. Car « *pour pardonner il faut savoir reconnaître qu'on a fauté, ce qui est loin d'être le cas au Liban. Pour avancer il faut pardonner, et pour pardonner, il faut connaître et non oublier*<sup>99</sup> ».

D'autre part, l'enjeu mémoriel au Liban repose également dans sa transmission. Le processus en faveur d'une réconciliation et de la construction d'une mémoire collective unifiée et inclusive réside dans l'éducation et dans la pédagogie autour du récit national historique du Liban. Car si aujourd'hui encore, les événements du passé sont transmis aux nouvelles générations dans les cadres communautaires et familiaux, ces schémas se reproduisent à l'école. En effet, l'absence de mémoire nationale collective au Liban se traduit par l'absence d'un manuel scolaire commun d'histoire au Liban. Aucun manuel scolaire des bancs de l'école publique libanaise ne traite des événements d'après l'époque de l'indépendance du Liban en 1943. De plus, les écoles les plus présentes au Liban sont des écoles religieuses qui recrutent sur une base communautaire. Donc les professeurs, chrétiens ou musulmans, inconsciemment, vont livrer un récit communautaire. Et c'est ainsi que ce récit se perpétue, se renforce et se transmet de génération en génération. Pourtant, l'unification des programmes d'histoire et d'éducation civique est indiquée dans le texte des accords de Taëf afin de renforcer le sentiment d'intégration et d'appartenance nationale<sup>100</sup>. En effet, dans le point E des accords, intitulé « L'éducation et l'enseignement », il est demandé à ce que « *La révision et le développement des programmes dans le but de renforcer l'appartenance et l'intégration nationales, et l'ouverture spirituelle et culturelle, ainsi que l'unification du livre scolaire dans les matières*

<sup>98</sup> PELTIER Clothilde, *La culture au chevet de la mémoire du Liban : les enjeux mémoriels et réparateurs dans les oeuvres de Wajdi Mouawad, Ziad Doueiri et Chloé Mazo*, *Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory*, Paris, (avril 2022).

<sup>99</sup> EL BACHA François, « *Pardon, oubli et devoir de mémoire* », *Libanews*, (septembre 2019).

<sup>100</sup> CHRABIEH Pamela, *Pratiques de réconciliation au Liban - un état des lieux*, *Revue Théologiques*, 2015.

*d'histoire et d'éducation nationale*<sup>101</sup>». Les leçons tirées du passé par une éducation objective et inclusive de l'histoire du Liban peuvent être moteur de changement et de renouvellement au sein des générations futures. Par conséquent, la manière dont la guerre du Liban est transmise et enseignée aux jeunes et futures générations dans les écoles, est primordiale pour façonner un récit mémoriel collectif et inclusive de l'*Histoire* libanaise. Promouvoir une éducation historique inclusive et objective pour les nouvelles générations est crucial. Bien que les institutions éducatives du pays resteront les principaux moteurs de changement dans la transmission de la mémoire collective, aujourd'hui de nombreuses ONG au Liban comme *Fighters for Peace*, se penchent sur la rédaction de manuels d'histoire qui se veut inclusifs.

Aujourd'hui, les formes de commémoration existantes au Liban s'apparentent généralement à des manifestations d'hostilités<sup>102</sup>. En effet, l'absence de récit trans-communautaire au Liban couplé à la loi d'amnistie de 1991, interdit toute forme de commémoration nationale. Dès lors, bien que des dates soient commémorées, elles le sont exclusivement au niveau communautaire « *il n'y a pas une seule date qui permette de marquer une mémoire commune. Tu vas avoir les chrétiens qui vont commémorer une date, et les musulmans sunnites et chiites qui vont commémorer chacun une autre date*<sup>103</sup>». Toute célébration du souvenir opère dès lors comme un marqueur d'identité. Comme le rappelle l'historien et avocat Mouawad Youssef dans un article livré à Ici Beyrouth, dans le Liban d'aujourd'hui, « *toute souvenance est fautive de trouble ! [...] car ledit rappel du souvenir n'est pas toujours si innocent qu'on veut bien le croire*<sup>104</sup>». On assiste à une instrumentalisation du souvenir et de la commémoration dans la société libanaise. L'historien convoque à titre d'exemple, l'appel opportuniste et instrumentalisé du Hezbollah à la commémoration des trois années de l'explosion du port de Beyrouth, bien que la plupart des recueillants aient participé à l'exercice de commémoration dans le simple but de demander réparation et justice. Pourtant, lorsque que les commémorations sont portées au niveau national, ces événements publics sont souvent la source d'un renforcement du sentiment d'appartenance à une identité et une nation commune. Les commémorations font parties de ce qu'on peut appeler la « *mémoire culturelle* ». Comme nous le rappelle Monique Eckmann, la « *mémoire culturelle* » se manifeste dans des lieux et des moments de

---

<sup>101</sup> Parlement Libanais, *Texte intégral de l'Accord de Taëf* - Ratifié le 5/11/1989.

<sup>102</sup> MOUAWAD Youssef, *Toute commémoration est une manifestation d'hostilité*, Ici Beyrouth, (août 2023).

<sup>103</sup> Extrait d'entretien Voir Annexe 2.

<sup>104</sup> MOUAWAD Youssef, *Toute commémoration est une manifestation d'hostilité*, Ici Beyrouth, (août 2023).

célébration<sup>105</sup>. Ce phénomène de la « mémoire culturelle » s'inscrit à la fois dans l'espace et dans le temps : journées de commémoration, dates anniversaires, souvenirs et deuils, fêtes nationales. Toutes ces formes d'institutionnalisation de la mémoire collective sont destinées à forger la conscience collective et l'identité du groupe. Cette fonction de cohésion que renferme la commémoration contribue, à l'heure même de l'État-nation, à la consolidation des identités nationales. Ainsi, « *la commémoration et les mémoriaux servent à cimenter l'identité et l'adhésion du groupe à un projet national [...] Les individus sont incontestablement marqués par la mémoire culturelle et l'identité collective de la société dans laquelle ils vivent*<sup>106</sup> ». Alors, la pratique d'exercices commémoratifs à l'échelle nationale s'avère être un outil de réconciliation et de cohésion nationale.

Aussi, pour favoriser la construction d'un récit mémoriel collectif inclusif et unifié, il est important non seulement de s'intéresser à l'héritage historique du pays mais également de se focaliser sur les points qui rassemblent les libanais et notamment, les jeunes. Malgré les différences et le caractère multiconfessionnel et multiculturel du Liban, certains éléments de mémoire collective unifient la jeunesse libanaise. En ce sens, les traditions culturelles et la richesse du patrimoine national libanais sont des points communs qui rassemblent les jeunes autour de leur héritage commun. Malgré les différences religieuses, le partage de valeurs communes rassemble les libanais. Tous, face à la crise majeure que traverse le pays, partagent le désir d'un avenir meilleur. Également, le partage de la langue arabe est un élément central dans le sentiment d'appartenance nationale. Comme le rappelle Maurice Halbwachs, « *nous parlons nos souvenirs avant de les évoquer ; c'est le langage, et c'est tout le système des conventions sociales qui en sont solidaires, qui nous permet à chaque instant de reconstruire notre passé*<sup>107</sup> ». Nos souvenirs et nos ensembles d'images concrètes résultent d'une combinaison de schémas et de cadres partagée par un groupe.

Aussi, le peuple libanais ne ferait-il pas l'objet du partage d'une mémoire involontaire ? Car, si l'on convoque la mémoire traumatique de la guerre civile libanaise ici, quelque part, aussi bien les civils dans les abris, des deux côtés, que les combattants des deux côtés ont pratiquement une mémoire commune involontaire qui les réunit. Dans un entretien avec un professeur libanais, nous avons exploité cette notion de mémoire involontaire « *Sinon, il y a aussi quelque chose. La notion*

---

<sup>105</sup> ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

<sup>106</sup> idem.

<sup>107</sup> HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Félix Alcan, Paris, (1925).

*d'identité. Il y a une notion que je n'ai pas suffisamment travaillé dans mon cours avec mes étudiants. C'est le mot involontaire. Pourquoi en parler ? Le mot involontaire relie à la fois deux choses : la mémoire involontaire et l'identité involontaire. C'est la vraie dynamique. C'est à dire que..évidemment chrétiens et musulmans n'ont pas la même mémoire de la guerre. Ils n'ont pas la même histoire par rapport aux tenants et aux aboutissants de la guerre. Mais quelque part, aussi bien les civils dans les abris, des deux côtés, que les combattants des deux côtés, ont le même vécu involontaire. Donc ils ont pratiquement une mémoire commune involontaire qui les réunit. Indépendamment, les combattants que j'ai interviewé des deux côtés, ont la même mémoire de la guerre. C'est terrible ! Ils ont vécu la même chose. On en revient à la notion de narrative du début. »*

Les récits mémoriels ont séparé leur mémoire involontaire, pourtant commune. La notion de mémoire involontaire interroge sur la notion même d'identité « *Mais leur vécu involontaire, leur mémoire involontaire est la même. Et la vraie question qui ouvre un champ très intéressant c'est, est ce qu'à partir de cette mémoire involontaire, il y a une identité involontaire qui existe même si elles s'opposent ? Est-ce qu'il n'y a pas de quoi bâtir une nation dessus ?<sup>108</sup>* ». Dans le contexte libanais, la notion de mémoire involontaire est relié à des mémoires douloureuses et violentes, souvent empreintes de sentiments traumatiques de méfiance, de découragement et d'injustice. Les libanais, toutes communautés confondues, partagent la douleur et ce depuis des générations. Le Liban, c'est une sorte de mondialisation avant l'heure qui a accueilli sur ses terres des populations au parcours douloureux. Alors, le fait qu'ils aient en commun la douleur, une douleur qui s'apparente d'ailleurs à un héritage commun, est un élément énorme pour bâtir une nation.

Ainsi, réconciliation et mémoire de la guerre sont intimement liées au Liban. Cependant, au sein de ce pays marqué par de longues décennies de conflits physiques et de guerres psychologiques, la mémoire nationale de la guerre, également désignée sous les termes de mémoire officielle ou d'État, demeure absente. De plus, parce que l'amnistie du 26 août 1991 n'exige aucune manifestation de repentir ou d'amendement de la part de ceux qui en bénéficient, elle n'a qu'un rôle minimal dans l'aménagement des conditions d'une véritable réconciliation. En revanche, on observe l'émergence de dynamiques paradoxales : *l'hypomnésie* - caractérisée par une amnésie générale résultant de l'auto-amnistie des *seigneurs de la guerre* - et *l'hypermnésie* - qui désigne des mémoires collectives communautaires, confessionnelles, claniques et ethniques - prolifèrent.

---

<sup>108</sup> voir Annexe 2.

Les pratiques de réconciliation nationale<sup>109</sup> sont devenues la cause commune d'une pléthore d'organismes non-gouvernementaux, d'associations civiles, de mouvements sociaux et d'artistes. Nombreux et nombreuses sont celles et ceux « *engagés-es dans la voie du dialogue interreligieux qui définissent la réconciliation interreligieuse en tant que « vocation du Liban » et le Liban en tant que « laboratoire interreligieux de la Méditerranée »*. Cette réconciliation suppose un engagement dans le dialogue interreligieux sur le plan institutionnel, entre le patriarcat maronite et les instances sunnite (*Dar al Fatwa*) et chiite (*le Conseil Supérieur*) par exemple, et sur le plan académique où colloques se sont multipliés depuis les années 90», nous explique Pamela Chrabieh<sup>110</sup>. Selon la chercheuse, l'engagement dans le dialogue interreligieux se réalise de plusieurs façons dont trois notifiables : par le dialogue spirituel (prière inter-religieuse) ; par le dialogue des oeuvres (social et éthique) ; par le dialogue naturel (le vivre ensemble). Selon Pamela Chrabieh, c'est assurément en se fondant sur un dialogue de vie, un dialogue naturel, que les relations entre les communautés et les individus peuvent continuer à s'épanouir.

Donc, pour construire une unité plus solide, pour réconcilier le peuple libanais à la fois avec ses institutions et entre ses communautés, il est important de promouvoir un dialogue ouvert et respectueux basé sur le partage d'un récit mémoriel collectif faisant état objectivement et inclusivement, de l'histoire du Liban et du peuple libanais.

\*\*\*

---

<sup>109</sup> *al mussalaha al wataniyya* en arabe.

<sup>110</sup> CHRABIEH Pamela, *Pratiques de réconciliation au Liban - un état des lieux*, Revue Théologiques, 2015.

## Conclusion

« *Un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir.* » disait Ferdinand Foch. L'absence de traitement des récits mémoriels au niveau national continue d'affecter depuis la fin de la guerre du Liban, le sentiment d'identité libanaise. Bien que la *libanité* soit partagée par l'ensemble de la population libanaise et fasse consensus en leur sein aujourd'hui, l'enjeu au sein de la population est désormais de savoir qui parmi eux est le plus libanais.

Les défis qui entourent le sujet de la mémoire au Liban sont à la fois cruciaux, multiples, interconnectés et complexes. L'histoire du Liban, qui s'est forgée à travers d'importantes périodes d'ingérences, de crises et de conflits, a certainement généré des mémoires au sein du peuple libanais. Les périodes de tension s'accompagnent toujours de traumatismes qui s'expriment et se ressentent au travers des mémoires et des souvenirs de ces événements. Ainsi, il paraît essentiel de se pencher sur les effets et les enjeux que porte la mémoire, cette mémoire qui, vécue individuellement, s'exprime parfois collectivement et influe sur le rapport de l'individu à la société et à sa propre identité. Le traitement mémoriel permet d'examiner de manière critique les événements passés, d'identifier les erreurs commises et de promouvoir une culture de la paix, de la réconciliation et de la compréhension mutuelle. Mais la négligence institutionnelle de la question mémorielle au Liban, a profondément affecté le peuple et la société libanaise. Chargée d'un passé qui ne passe pas, la persistance de mémoires vives de l'*Histoire* libanaise et notamment de ces quinze années de guerre civile, ces mémoires souvent traumatiques et transmises au sein du cercle familial pour former autant de « *post-mémoires*<sup>111</sup>», infuse les imaginaires, alimente les peurs et influe sur les comportements.

L'État libanais a instauré une politique de l'oubli au sortir de la guerre, qui promut alors la non remémoration de la violence et prononça l'amnistie de ses protagonistes, comme principale voie vers la réconciliation nationale. Un échec donc. Prononcer un interdit de mémoire a privé le Liban et la société civile libanaise d'une mémoire nationale. En revanche, cela a encouragé la formation et la transmission de multiples mémoires au sein des familles et des communautés, aiguisant la construction des identités, par le prisme communautaire.

---

<sup>111</sup> RAYMOND Candice, Note de lecture. *Ethnologie Française*, Presses Universitaires de France, (2021), p393-399.

En ne reconnaissant pas les différents récits et perspectives historiques des communautés, le Liban a promu la perpétuation des divisions. Le manque de reconnaissance et de prise en compte des souffrances vécues par les différentes communautés a nourri un sentiment d'injustice et de méfiance intercommunautaire, mettant à mal la volonté de vivre ensemble. En ne tirant aucune leçon du passé, le Liban s'est placé dans un engrenage de répétition des erreurs du passé et des immunités qui l'accompagnent, pris dans un cycle d'injustice, de violence physique et psychique sans fin. Lorsque ce traitement mémoriel est négligé, l'histoire se trouve politisée et utilisée comme un outil pour renforcer les intérêts de certaines élites ou groupes, au détriment de l'unité nationale. En exploitant les failles institutionnelles créées par la négligence de la mémoire, les chefs communautaires ont promu leurs propres agendas. En manipulant les narratifs historiques et en jouant sur les émotions liées aux injustices passées, les élites communautaires et le système politique en place ont forcé les libanais à s'envisager par le seul prisme de leur communauté et de fait, à s'ouvrir à leurs seuls et propres récits de l'histoire, en se méfiant de ceux des autres communautés. La paix exige le démontage et la désacralisation des mémoires de guerre<sup>112</sup>.

De plus, l'incapacité à aborder les questions mémorielles se traduit par des désaccords persistants au sein de la classe politique libanaise. Les divergences sur l'interprétation du passé rendent davantage difficile la formation de coalitions stables et entrave les efforts en faveur de la poursuite de solutions communes aux problèmes actuels du pays. Le refoulement de la question mémorielle par l'État a ainsi permis aux identités communautaires de dominer et d'accentuer ainsi les divisions plutôt que de favoriser un sentiment d'appartenance à un pays uni. L'absence de traitement mémoriel au Liban et la négligence dont la question mémorielle a toujours fait l'objet, contribuent à la déréliction du pays, en favorisant les divisions et en affectant le sentiment d'une cohésion à une échelle nationale. À la vu des traumatismes et des rivalités mémorielles qui caractérisent le Liban, le peuple libanais et les communautés qu'il renferme, il est vital d'aborder cette question.

Bien sûr, il existe différentes manières de traiter et d'aborder la question mémorielle afin de dépasser les défis qu'elle pose aujourd'hui au Liban. D'ailleurs, les acteurs de la société civile libanaise engagée dans le combat de la reconnaissance des récits mémoriels mènent des actions en faveur de l'émergence et de la préservation d'une mémoire collective inclusive et constructive.

La mise en place de commémoration autour de dates symboliques qui représentent et promeuvent un lien social trans-communautaire, la création d'espaces d'échanges, qui décloisonne et engendre le dialogue inter-communautaire ou encore renforcer l'accessibilité à l'art et la littérature sur le sujet

---

<sup>112</sup> MERMIER F., VARIN C., *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, IFPO/Sindbad/Actes Sud, (2010).

sont tout autant de mesures exploitées par les acteurs de la société civile qui s'engagent dans un processus de réconciliation par le biais du traitement de la question mémorielle.

Également, ces acteurs oeuvrent pour l'élaboration d'un récit mémoriel collectif, inclusif et commun, qui se traduit dans les livres d'Histoire que les enfants et les jeunes libanais seront en mesure d'étudier à l'école. Car, comme l'explique Monique Eckmann dans son étude, lorsque l'individu est personnellement confronté à une contradiction entre l'histoire enseignée et la mémoire familiale et sociale transmise, c'est un conflit intérieur que de devoir se situer par rapport aux deux visions. « *Il s'agit de ceux pour qui le singulier et le général ne « collent » pas ou se contredisent et qui seront tiraillés entre le besoin de préserver une identité positive et la nécessité de se réapproprier une histoire difficile à porter<sup>113</sup>* ». Mais c'est précisément là que l'éducation et l'enseignement ont un rôle à jouer. Elle explique qu'il incombe « *au dialogue sociopédagogique de tenir compte de cette ambivalence et d'aider les sujets à l'assumer, ce qui requiert des espaces où chacun se sent en sécurité pour pouvoir reconstruire son rapport personnel et collectif au passé et son rapport au présent sans se sentir menacé<sup>114</sup>* ». La construction d'une mémoire nationale, qui tienne compte de la diversité des mémoires et qui constituerait une plateforme commune, s'avère également des plus nécessaires pour l'écriture d'une histoire officielle après l'indépendance du Liban en 1943 « *elle n'est pas moins importante pour accomplir une véritable réconciliation nationale, laquelle constitue une condition essentielle pour de meilleurs liens entre Libanais et Libanaises et pour une meilleure gestion de la diversité sociopolitique.<sup>115</sup>* » nous explique Pamela Chrabieh.

Aujourd'hui, à l'aube de l'explosion du 4 août qui a vu les plaies béantes du passé se ré-infecter et les divisions dans le récit mémoriel de la tragédie se perpétuer, les libanais et libanaises qui souhaitent se débarrasser du lourd passé qui les hante et qui hante la société libanaise, veulent comprendre les origines de la fragmentation de leur société. Dans un projet mené par l'association *Act for the Disappeared*, intitulé « Dialogue Across Generations in Lebanon », les participants partagent leur vision de leurs souvenirs et de leurs vécus sectaires tout en s'interrogeant sur les manières de les transcender. Certains expliquent « *We have no patriotic affiliation because there is no unified identity<sup>116</sup>* » ou encore « *There is no true citizenship. We have sectarian affiliation*

<sup>113</sup> ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

<sup>114</sup> idem.

<sup>115</sup> CHRABIEH Pamela, *Pratiques de réconciliation au Liban - un état des lieux*, Revue Théologiques, 2015

<sup>116</sup> extrait ACT FOR THE DISAPPEARED, *Generations Building Bridges : Recommendations for moving forward in Lebanon*, Youtube, Beyrouth, (juillet 2023).

*instead*.<sup>117</sup>». Pour eux, l'accès à un débat public est central pour comprendre et dépasser la fragmentation sociétale : « *We must work as much as possible on public debate. The government has to do it.*<sup>118</sup>». Il est nécessaire d'encourager le dialogue intergroupe des mémoires : « *Le dialogue des mémoires touche au cœur de la dimension émotionnelle où se joue le facteur identitaire, c'est-à-dire le besoin d'atteindre ou de maintenir une identité sociale positive en tant que membre de son propre groupe, où l'évaluation de son groupe a une signification cognitive et émotionnelle considérable.*<sup>119</sup>» explique Monique Eckmann.

Enfin, et peut être la plus importante des mesures citées ici pour oeuvrer en faveur d'une mémoire collective émergente, serait de miser sur la jeunesse. Miser sur une jeunesse qui n'a pas vécu ce passé, mais qui en ressent le poids. Miser sur une jeunesse qui souhaite se défaire de ce passé auquel elle ne s'identifie que de loin. On observe des changements dans les générations actuelles vis à vis des méfiances intercommunautaires. Jusqu'alors, les communautés cohabitaient sans véritablement se *mélanger*. Ces derniers temps, les jeunes générations tendent à se rassembler en étant notamment à l'initiative de mariages intercommunautaires, des symboles fort en faveur d'une évolution de la société, bien que cela soit réservé à une certaine catégorie de la société libanaise, proche des sphères du pouvoir et avec un niveau de vie élevé.

Toutefois malheureusement, toutes ses mesures ne peuvent réellement voir le jour sans que l'État ne se saisisse de ces enjeux et s'implique directement dans la mise en place de mesures en faveur d'une réconciliation nationale.

La négligence de la question mémorielle a entravé le processus de réconciliation nationale. Sans affronter ouvertement les traumatismes du passé, il est difficile pour les libanais de construire une compréhension commune de leur histoire et de trouver un terrain d'entente pour l'avenir. Il est cependant vital de ne pas tomber dans le *trop plein*. Le *trop plein* de mémoire comme le *trop plein* d'oubli. Certes, il est nécessaire de se réconcilier avec ce passé justement parce que ce passé est encore trop présent chez les libanais aujourd'hui. Il faut donc parler de ce passé pour pouvoir avancer. Mais il ne faut certainement pas l'accabler. En l'accablant, cela risque de simplement renforcer la prégnance du passé dans l'esprit présent des libanais. Or c'est ce qu'il faut à tout prix éviter pour avancer. Comme disait Paul Ricœur, « *l'oubli apparaît comme l'ennemi de la mémoire*;

---

<sup>117</sup> idem.

<sup>118</sup> idem.

<sup>119</sup> ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

*toutefois il y a une sagesse de l'oubli, une fonction bienfaisante et essentielle au concept même de mémoire<sup>120</sup>». Ce qui fonde le lien d'un groupe ne se limite pas à ce qu'il doit commémorer en commun, mais s'étend à ce qu'il doit apprendre à oublier en commun. C'est « dans le dialogue des mémoires que les autres peuvent nous rendre attentifs à ce que notre mémoire tend à occulter. L'oubli tend ainsi, dans un même mouvement, à exclure la face douloureuse de notre propre mémoire et à exclure l'Autre, sa place et sa mémoire dans l'espace public.<sup>121</sup>». En somme, la préservation et la gestion de la mémoire collective sont essentielles pour la compréhension du passé, la construction de l'identité collective et la prise de décisions consensuelles pour l'avenir.*

Cependant, cela nécessite des efforts concertés pour garantir l'émergence d'une mémoire collective juste, inclusive, préservée et protégée de manière durable. En ce sens, le système politique caractérisé par son inaction, l'absence d'un exécutif pleinement opérationnel et surtout sa corruption, qui voit se pavaner en toute impunité les anciens seigneurs de la guerre, les *zaims* libanais, est le principal barrage à l'exploration de l'enjeu mémoriel au Liban. Il est la principale limite. Comme l'explique l'un des participants du projet mené par l'association ACT « *Sectarianism wasn't that prevalent before, it straightened during the last 10-15 years<sup>122</sup>». Le système politique libanais au cours des dernières décennies n'a fait que renforcer la sectarisation de la société, à tel point que les libanais ne sont même pas en accord sur des notions dont la définition commune paraîtrait pourtant évidente « We need to understand the fragmentation of the society. We need to discuss concept and terminology - beginning with Resistance, Sovereignty, the Homeland : which country are we envisioning ? Are we thinking of the same Lebanon ?<sup>123</sup>».*

La population libanaise est aujourd'hui encore soumise aux agendas des chefs communautaires et à leur volonté soudaine de vouloir ou non, raviver la haine entre les communautés. Les événements de Tayyouné d'octobre 2021 en sont un symbole sanglant. Alors même qu'une large partie de la jeunesse libanaise exprimait la volonté de voter en rupture avec les logiques communautaires de leur temps, les événements de Tayyouné ont précipité cette volonté dans un gouffre profond. À propos de Tayyouné, l'enseignant explique que « *c'est ce qui a fait que pendant les élections de mai 2022, les*

---

<sup>120</sup> RICCEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Éditions du seuil, Paris, (2000).

<sup>121</sup> ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

<sup>122</sup> Extrait — ACT FOR THE DISAPPEARED, *Generations Building Bridges : Recommendations for moving forward in Lebanon*, Youtube, Beyrouth, (juillet 2023).

<sup>123</sup> Extrait — ACT FOR THE DISAPPEARED, *Generations Building Bridges : Recommendations for moving forward in Lebanon*, Youtube, Beyrouth, (juillet 2023).

*partis qui ont le plus grandi, c'est le Hezbollah et les Forces libanaises. Chaque fois qu'ils se tirent dessus, il y a plus de jeunes qui vont voter Forces Libanaises et plus de jeunes qui vont voter Hezbollah. On est dans cette spirale infernale dont on arrive pas à se sortir.<sup>124</sup>» Il n'est pas chose facile que de conclure sur une note si pessimiste mais il semblerait bien que, tant que le système politique ne subira pas un renouvellement profond de sa classe dirigeante, aucun changement durable en faveur d'une réconciliation nationale des mémoires ne pourra être opéré. Et c'est une question de décennies avant que ce changement ne puisse s'opérer. « Je sais que je suis engagée dans un combat de 20 ans<sup>125</sup>» me disait l'enseignant au cours de notre entretien. Il poursuivit « Les générations actuelles sont fichues. Il faut miser sur les générations à venir. Il est clair que les zaïms, la société des anciens seigneurs de la guerre aujourd'hui, a rendu totalement inopérant le processus démocratique. Tu ne peux pas changer la démocratie : ce n'est pas en votant que tu vas changer. L'alternative au vote serait la violence, ce que l'on ne veut certainement pas non plus. Donc reste le temps !<sup>126</sup>».*

Mais les retombées positives d'un tel renouvellement dépendront tout de même des logiques dans lesquelles souhaiteront s'inscrire les futures générations qui occuperont la classe dirigeante du Liban. Vont-ils rompre avec les logiques communautaires ou les perpétuer ? Il est difficile de le savoir.

Enfin, un autre barrage à l'émergence au niveau national d'une mémoire collective, réside dans les conséquences liées à la crise libanaise. Avec cette crise multidimensionnelle dans laquelle est plongé le Liban, jugé par la Banque mondiale comme la pire crise économique du monde depuis près de 150 ans, prioriser ou même simplement s'attarder sur l'enjeu de la mémoire, est un fait réservé à une certaine catégorie de la population libanaise, et surtout aux populations urbaines. Aujourd'hui, on observe chez les personnes les plus directement touchées par des événements traumatiques qui se battent pour une réparation et l'accès à une justice neutre et impartiale, tels que les familles des victimes du 4 août ou les familles des victimes de disparitions forcées, une incapacité à s'investir pleinement dans leur combat. La crise socio-économique devient leur souci quotidien. Survivre devient dès lors leur combat quotidien.

Alors, tant que l'État ne se saisira pas pleinement de la question mémorielle, aucune véritable avancée ne pourra être encouragée durablement. La mémoire joue un rôle fondamental à l'échelle à la fois individuelle en jouant sur l'évolution personnelle d'un individu et sa construction identitaire,

<sup>124</sup> Extrait d'entretien — voir Annexe 2.

<sup>125</sup> idem.

<sup>126</sup> Extrait d'entretien — voir Annexe 2.

mais également à l'échelle collective, qui au sein d'un groupe, d'une communauté, d'une société, influence la manière dont l'individu s'envisage au sein de ce groupe et se montre à *l'Autre*. L'individu s'envisage par le prisme de cette mémoire collective et la mémoire individuelle influence la mémoire collective du groupe. La construction d'une mémoire collective affecte naturellement la construction d'un sentiment d'appartenance nationale à une société donnée. Le traitement mémoriel joue un rôle essentiel dans la construction d'une identité nationale et dans la promotion de la réconciliation au Liban.

La sphère communautaire est prégnante dans la société libanaise, et la sectarisation de la mémoire qui en découle en est symptomatique. Dans un tel contexte, on aura pu constater que le fil rouge de cette étude n'est autre que la sectarisation des récits mémoriels et le besoin de transcender ce fait, à des fins de réconciliation et de cohésion nationale. La sectarisation du récit mémoriel est un frein à la création d'un lien social trans-communautaire et d'un sentiment national. Finalement, nous sommes amenés à réaliser que, même si la place de l'enjeu mémoriel est minimiser dans les solutions à la résolution de la crise socio-politique, économique et identitaire dans laquelle le Liban est plongée, elle y occuperait pourtant une place prépondérante. La tentative de conciliation d'opinions idéologiques contradictoires au sein d'un discours historique national *a minima*, est à l'ordre du jour, plutôt que la mobilisation de l'histoire au service d'un travail de mémoire fondateur d'un processus de réconciliation<sup>127</sup>. En reconnaissant et en traitant de manière juste et équilibrée les événements du passé, le Liban peut espérer se réconcilier avec son histoire et construire un avenir pacifié et uni. La gestion responsable et respectueuse des mémoires des périodes difficiles traversées par le peuple libanais, et notamment la guerre civile de 1975 à 1990, est essentielle pour l'avenir du Liban et l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une nation unie.

Ainsi, la mémoire féconde l'histoire en renouvelant l'approche du passé et en mettant en perspective tous les secteurs de la recherche historique. C'est l'avènement des mémoires modestes, qui ne demandent qu'à être reconnue et respectée. « *L'affaire commence à tourner mal quand l'histoire, qui n'appartient à personne et consiste à faire du passé l'affaire de tous, ne se voit plus écrite que sous la pression de groupes de mémoire intéressés à faire prévaloir leur lecture*

---

<sup>127</sup> MERMIER F., VARIN C., *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, IFPO/Sindbad/Actes Sud, (2010), p.87.

*particulière*.<sup>128</sup>» Avec cette ré-interprétation du passé par la mémoire, on passe à une mémoire essentiellement accusatrice et destructrice de cette histoire.

Là en Europe, où l'heure en est certainement à « *une dangereuse radicalisation de la mémoire et à son utilisation intéressée*<sup>129</sup>», il conviendrait qu'au Liban, l'heure soit à l'affirmation et à l'émancipation des mémoires communautaires. Le traitement mémoriel s'apparenterait alors comme un phénomène puissamment libérateur, « *une forme de justice rendue aux opprimés, aux humiliés, aux oubliés de l'histoire*<sup>130</sup>», sans pour autant tomber dans la victimisation généralisée du passé, ni dans la négation de l'histoire. Car tomber dans la condamnation ou la culpabilisation du passé historique, c'est condamner ce qu'a été le Liban.

Éviter d'inclure un jugement durant ce processus ? Peut-être est-ce cela, le compromis d'une nationalisation des mémoires communautaires au Liban.

Il y a un sentiment assumé d'appartenance au Liban. Les gens se savent et se disent libanais. Mais maintenant la compétition qui a cours est à savoir qui est plus libanais que l'autre. C'est à celui qui revendique une identité plus authentique que l'autre. Investir le champ de la mémoire et de la construction mémorielle est alors des piliers nécessaires au développement pérenne de la société libanaise. En préservant son histoire, en renforçant son identité culturelle, en favorisant la réconciliation, en encourageant la solidarité entre ses membres, l'initiation de tels processus mémoriels - en désacralisant l'identité communautaire en faveur de la prééminence d'une identité nationale libanaise - contribueraient à façonner une société plus consciente de son passé, plus responsable face aux défis d'aujourd'hui et plus juste pour la société libanaise de demain.

Aussi, adaptée à la formule libanaise, les propos de Simone Veil qui constituent le début de mon étude, prennent tout leur sens<sup>131</sup>.

\*\*\*

---

<sup>128</sup> idem.

<sup>129</sup> NORA Pierre, *Malaise dans l'identité historique*, Le Débat, 2006.

<sup>130</sup> NORA Pierre, *Malaise dans l'identité historique*, Le Débat, 2006.

<sup>131</sup> voir citation p7 — avant-dernière phrase.



Salvador Dalí, *La persistance de la mémoire*, peinture à l'huile, 1931.

## Bibliographie/Sitographie

### Livres :

- BERGSON Henri, *Matière et mémoire*, Félix Alcan, Paris, (1896).
- BESSON Yves, *Identités et conflits au Proche-Orient, Comprendre le Moyen-Orient*, L'Harmattan, 1991.
- CHRABIEH Pamela, *The social life of Memory.. Ressenouir in Dialogue: university students tell their war stories*, (2017).
- EL-KHAZEN FARID, « The Communal Pact of National Identities; The making and politics of the 1943 national pact », 1991.
- GHOUSSOUB Sabyl, Beyrouth-sur-Seine, Stock Éditions, (août 2022).
- HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Félix Alcan, Paris, (1925).
- HAUGBOLLE Sune, *War and Memory in Lebanon*, New York, Cambridge University Press, (2010).
- MAALOUF Amine, *Identités meurtrières*, Grasset, Paris, (1998).
- MERMIER F., VARIN C., *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, IFPO/Sindbad/Actes Sud, (2010).
- MOUAWAD Wajdi, *Anima*, Leméac / Actes Sud, (2012).
- NAWAF Salam, *Le Liban d'hier à demain*, Actes Sud, Paris, (2021).

- NORA Pierre, *La mémoire collective*, Retz-CPL, Paris, (1978).
- NORA Pierre, *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, Paris, (mai 1997).
- NUCHO Joanne R., *Everyday Sectarianism in Urban Lebanon - Infrastructures, Public Services and Power*, Princeton University Press, Oxford, (2016).
- LANG Felix, *The Lebanese post-civil war novel : memory, trauma, and capital*, 1985 (28 January 2016) p. 84.
- LAPIERRE Nicole, *Le silence de la mémoire*, Plon, Paris (1989).
- RABAH Makram, *Conflict on Mount Lebanon. The Druze, the Maronite and Collective Memory*, University Press, Edinburgh, (2020).
- RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Éditions du seuil, Paris, (2000).
- SALLOUKH B., BARAKAT R. and al, *The Politics of Sectarianism in postwar Lebanon*, Pluto Press, Beyrouth, (2015).
- TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Arléa, (1995).
- VAN LEEUW MICHEL, « Emile Eddé 1884-1949: Aux Sources De La République Libanaise » - Chapitre 7 : *De la proclamation de l'État du Grand-Liban à sa candidature au poste de gouverneur (1920-1925)* - Chapitre 15 : *Les origines et les prémices de la crise de novembre 1943*, 2018.
- VOLK Lucia, *Memorials and martyrs in modern Lebanon*. Indiana University Press. (2010) p. 194.

## Ouvrages et articles de recherche en ligne :

- 7e CCMO (Cercle des chercheurs sur le Moyen-Orient), *Images et imaginaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, CCMO, Paris, (novembre 2019).

Lien : <https://univ-droit.fr/actualites-de-la-recherche/appels/32220-images-et-imaginaires-au-moyen-orient-et-en-afrique-du-nord> [consulté le 28/07/2023]

- BARASH Jeffrey A., *Qu'est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricœur*, Revue de métaphysique et de morale, (2006).

Lien : <https://www.cairn.info/revue-de-metaphysique-et-de-morale-2006-2-page-185.htm> [consulté le 28/07/2023]

- BAUSSANT Michèle, *Penser les mémoires*, Ethnologie française, (2007).

Lien : <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2007-3-page-389.htm> [consulté le 28/07/2023]

- CHAHAL Nahla, « La tourmente et l'oubli », Confluences Méditerranée IREMMO, (mars 1996).

Lien : <https://iremno.org/wp-content/uploads/2016/02/1716.chahal.pdf> [consulté le 05/08/2023]

- CHRABIEH Pamela, Pratiques de réconciliation au Liban - un état des lieux, Revue Théologiques, 2015.

Lien : <https://www.erudit.org/fr/revues/theologi/2015-v23-n2-theologi03341/1042751ar/> [consulté le 08/08/2023].

- CORM Georges, *Systèmes de perception et de saisie des conflits du Moyen-Orient*, Les Cahiers Irice, (2015).

Lien : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-irice-2015-2-page-51.htm> [consulté le 28/07/2023]

- CRIVELLO M., ISNART C., NEVEU N., SINTES P., Imaginaires, conflits et mémoire en Méditerranée. De l'État-nation aux communautés ? Revues Tiers Monde, (2016).

Lien : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2016-2-page-175.htm> [consulté le 28/07/2023]

- DE CLERCK Dima, *Ex-militia fighters in post-war Lebanon*, Picard, Elizabeth; Ramsbotham, Alexander (eds.), *Accord. Conciliation Resources* (24): 24–26, (Juin 2012).

Lien : [https://rc-services-assets.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/Accord24\\_Lebanon\\_ENG\\_0.pdf](https://rc-services-assets.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/Accord24_Lebanon_ENG_0.pdf) [consulté le 20/08/2023].

- DESCOMBES Vincent, *L'identité de groupe : identités sociales, identités collectives*, Raisons politiques, (2017).

Lien : <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2017-2-page-13.htm> [consulté le 28/07/2023]

- ECKMANN Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires - Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes*, Éditions IES, Genève (novembre 2017).

Lien : <https://books.openedition.org/ies/1513?lang=fr> [consulté le 26/07/2023]

- GAGNEPAIN P., VALLÉE, T., HEIDEN, S. *et al*, *Collective memory shapes the organization of individual memories in the medial prefrontal cortex*, *Nat Hum Behav*, 189–200 (2020).

Lien : <https://www.nature.com/articles/s41562-019-0779-z> [consulté le 25/07/2023].

- GRANDJEAN Geoffrey, JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Armand Collin, Paris, 2011.

Lien : <https://www.cairn.info/la-concurrence-memorielle--9782200259174.htm> [consulté le 26/07/2023].

- HARIRI N., BOU NADER R., CHAMOUN Y., ZARZOUR M, & al, *Évaluation de l'impact de l'explosion du port de Beyrouth*, HAL open science, Beyrouth, (2021).

Lien : <https://hal.science/hal-03269510v1> [consulté le 23/07/2023].

- HUYBRECHTS Eric, DOUAYHI Chawqi, *Reconstruction et réconciliation au Liban*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth, (février 2014).

<https://books.openedition.org/ifpo/4388> [consulté le 05/08/2023]

- KANAFANI-ZAHAR Aïda, *Liban, mémoires de guerre, désirs de paix*, Acte Sud, (2000).

Lien : <https://www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2000-3-page-75.htm> [consulté le 02/08/2023]

- LAVABRE Marie-Claire, *Paradigmes de la mémoire*, Transcontinentales 5, (2007), p. 139-147.

Lien : <https://journals.openedition.org/transcontinentales/756> [consulté le 02/08/2023]

- LEFORT Bruno, *Récits biographiques et mémoire collective au sein d'une jeunesse libanaise*, revue interdisciplinaire d'Humanités, (2013).

Lien : <https://journals.openedition.org/essais/9198> [consulté le 02/08/2023]

- MERMIER F., PICARD E., Liban. Une guerre de 33 jours, La Découverte, Paris, (2007).

Lien : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/liban-une-guerre--9782707150998.htm> [consulté le 08/08/2023]

- NORA Pierre, *Malaise dans l'identité historique*, Le Débat, 2006.

Lien : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/revue-le-debat-2006-4-page-44.htm> [consulté le 05/08/2023]

- RAYMOND Candice, Note de lecture. *Ethnologie Française*, Presses Universitaires de France, (2021), p393-399.

Lien : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/revue-ethnologie-francaise-2021-2-page-393.htm> [consulté le 09/08/2023].

- SEMMOUD Bouziane, *Maghreb et Moyen-Orient dans la mondialisation - Chapitre 1. Des identités emboîtées : islam, nations, peuples*, Armand Colin, (2010).

Lien : <https://www.cairn.info/maghreb-et-moyen-orient-dans-la-mondialisation--9782200249533-page-15.htm> [consulté le 28/07/2023]

- TRATNJEK Benedicte, *Géographie des conflits. Les lieux de mémoire dans la ville en guerre : un enjeu de la pacification des territoires*, DiploWeb (octobre 2011).

Lien : <https://www.diploweb.com/Geographie-des-conflits-Les-lieux.html> [consulté le 26/07/2023]

- YAZJI Yara, *La reconstruction de Beyrouth : entre politique l'oubli et mémoire de la ville*, Mémoire de recherche ENSAL 2018.

Lien : [https://issuu.com/yara942/docs/yara\\_yazji\\_la\\_reconstruction\\_de\\_beyrouth\\_2](https://issuu.com/yara942/docs/yara_yazji_la_reconstruction_de_beyrouth_2) [consulté le 05/08/2023]

### Articles de périodique en ligne :

- AL AMEDDINE Lyana, Il était une fois la thaoura, L'Orient le Jour, Beyrouth, (octobre 2021).

Lien : <https://www.lorientlejour.com/article/1278232/il-etait-une-fois-la-thaoura.html> [consulté le 09/08/2023]

- CHAHINE Marwan, La fin de la guerre civile, enfin?, L'Orient le Jour, Beyrouth, (novembre 2019).

Lien : <https://www.lorientlejour.com/article/1193617/la-fin-de-la-guerre-civile-enfin-.html> [consulté le 09/08/2023]

- CHRABIEH Pamela, Pourquoi blogger ?, L'Orient le Jour, Beyrouth, (décembre 2015).

Lien : <https://www.lorientlejour.com/article/960252/pourquoi-blogger-.html> [consulté le 09/08/2023]

- COLLINS Dylan, *Au Liban, huit tours des silos à grains du port de Beyrouth s'effondrent*, France24, (août 2022).

Lien : <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20220823-au-liban-huit-tours-des-silos-à-grains-du-port-de-beyrouth-s-effondrent> [consulté le 26/07/2023]

- DAOU Marc, *Explosion au port de Beyrouth : menacés de démolition, les silos "doivent servir la mémoire"*, France24, (mars 2023).

Lien : <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20220325-explosions-au-port-de-beyrouth-menacés-de-démolition-les-silos-doivent-servir-la-mémoire> [consulté le 25/07/2023]

- DAOU Marc, *Pour les proches de victimes des explosions au port de Beyrouth, "l'État de droit au Liban est mort"*, France24, (janvier 2023).

Lien : <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20230126-explosions-au-port-de-beyrouth-pour-les-familles-des-victimes-l-état-de-droit-au-liban-est-mort> [consulté le 25/07/2023]

- EL BACHA François, « *Pardon, oublié et devoir de mémoire* », Libanews, (septembre 2019).

Lien : <https://libanews.com/liban-journee-mondiale-pardon-oublie-devoir-de-memoire/> [consulté le 05/08/2023]

- GAGNEPAIN Pierre, EUSTACHE François, *La mémoire collective façonne la construction des souvenirs personnels*, Inserm, publié le 16 décembre 2019.

Lien : <https://presse.inserm.fr/la-memoire-collective-faconne-la-construction-des-souvenirs-personnels> [consulté le 25/07/2023]

- HOEK Anne-Lot, *Thawra ! La révolution libanaise dans l'art et les mots*, Voice4Thought, (novembre 2019).

Lien : <https://www.voice4thought.org/fr/thawra-the-lebanese-revolution-in-art-and-words-2/> [consulté le 09/08/2023]

- MOUAWAD Youssef, *Toute commémoration est une manifestation d'hostilité*, Ici Beyrouth, (août 2023).

Lien : <https://icibeyrouth.com/liban/252132> [consulté le 12/08/2023]

- MOUNIER Jean-Luc, *À Beyrouth, les vestiges des silos à grains ou l'enjeu d'une mémoire collective*, France24, (août 2022).

Lien : <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20220802-à-beyrouth-les-vestiges-des-silos-à-grains-ou-l-enjeu-d-une-mémoire-collective> [consulté le 08/08/2023]

- PELTIER Clothilde, *La culture au chevet de la mémoire du Liban : les enjeux mémoriels et réparateurs dans les oeuvres de Wajdi Mouawad, Ziad Doueiri et Chloé Mazo*, Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory, Paris, (avril 2022).

Lien : <https://www.memoires-en-jeu.com/pedagogie/la-culture-au-chevet-de-la-memoire-du-liban-les-enjeux-memoriels-et-reparateurs-dans-les-oeuvres-de-wajdi-mouawad-ziad-doueiri-et-chloe-mazlo/> [consulté le 08/08/2023].

- PIGNEDE Noé, *Explosions au port de Beyrouth : Tarek Bitar, ce juge "totalement indépendant", qui suscite l'espoir des familles de victimes*, RadioFrance, (février 2023).

Lien : [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/reportage-explosions-au-port-de-beyrouth-tarek-bitar-le-juge-totalement-independant-qui-suscite-l-espoir-des-familles-de-victimes\\_5618141.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/reportage-explosions-au-port-de-beyrouth-tarek-bitar-le-juge-totalement-independant-qui-suscite-l-espoir-des-familles-de-victimes_5618141.html) [consulté le 25/07/2023]

- RABAH Makram, *Mémoire collective et gestion du passé et de l'avenir*, L'Orient Le Jour, Liban, (mars 2021).

Lien : <https://www.lorientlejour.com/article/1256412/memoire-collective-et-gestion-du-passe-et-de-lavenir.html> [consulté le 28/07/2023]

- RIVIERE Jeanne, *L'interview de la semaine – Serge Barcellini, président du Souvenir français : « La mention Mort pour la France est le fil rouge de la mémoire nationale »*, Le Méridional, (juin 2022).

Lien : <https://lemeridional.com/index.php/2022/06/14/linterview-de-la-semaine-serge-barcellini-president-du-souvenir-francais-la-mention-mort-pour-la-france-est-le-fil-rouge-de-la-memoire-nationale/> [consulté le 26/07/2023]

- TERRASSE Robin, *La mémoire historique est un enjeu d'influence*, Revue Conflits, (octobre 2019).

Lien : <https://www.revueconflits.com/education-europe-histoire-invasions-memoire-des-hommes-ottomans/> [consulté le 05/08/2023]

## Sites Web :

- ACT FOR THE DISAPPEARED, *Memory Map*.

Lien : <http://mapofmemorylebanon.webflow.io/en/home> [consulté le 25/07/2023]

- GUIDÉE Raphaëlle, *Comprendre les enjeux de mémoire contemporains*, Memories at Stake - Interdisciplinary and Multicultural Critical Quarterly about Stakes of Memory, Paris, (2016).

Lien : <https://www.fabula.org/acta/document10864.php> [consult « le 08/08/2023]

- KROUCH-GUILHEM Circé, La dénonciation de la conception tribaliste de l'identité - « L'humanité, tout en étant multiple, est d'abord une », La plume francophone, (février 2007).

Lien : <https://la-plume-francophone.com/2007/02/11/les-identites-meurtrieres-damin-maalouf/> [consulté le 08/08/2023]

- WIKIPEDIA, *Loi d'amnistie*, (9 juillet 2023).

Lien : [https://en.wikipedia.org/wiki/Amnesty\\_law#cite\\_ref-6\\_40-1](https://en.wikipedia.org/wiki/Amnesty_law#cite_ref-6_40-1) [consulté le 09/08/2023]

### **Productions audiovisuels :**

- ACT FOR THE DISAPPEARED, Generations Building Bridges : Recommendations for moving forward in Lebanon, Youtube, Beyrouth, (juillet 2023).

Lien : [consulté le 09/08/2023]

- CORM Georges, MEIER Daniel, SCHLAEPFER Aline, « *Liban : une institutionnalisation de l'oubli* », conférence AMAGE (Association du Monde Arabe de l'Université de Genève), avril 2019.

Lien : <https://mediaserver.unige.ch/play/VN3-2760-2018-2019-AU> [consulté le 05/08/2023]

- DOUEIRI Ziad, TOUMA Joëlle, *L'insulte*, 2018.

- Sous la direction de MELHEN-CHAMIEH Roula, Mémoires d'images - Ouvrage collectif commémoratif du 4 août 2020, Dessins, Beyrouth, (2021).

### **Textes officiels :**

- Parlement Libanais, Texte intégral de l'Accord de Taëf - Ratifié le 5/11/1989.

Lien : <https://aceproject.org/ero-en/regions/mideast/LB/liban-accord-de-taef-1989> [consulté le 09/08/2023]



## **Table des annexes**

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Annexe 1</b> : Entretien avec Serge Barcellini ..... | <b>p102</b> |
| <b>Annexe 2</b> : Entretien anonymisé .....             | <b>p107</b> |
| <b>Annexe 3</b> : Entretien avec Yara El-Khoury .....   | <b>p119</b> |

## Annexe 1 : Entretien avec Serge Barcellini

*Serge BARCELLINI préside l'association Le Souvenir Français en tant qu'ancien contrôleur général des armées. Nommé à trois reprises Directeur de Cabinet du Ministre, ancien Directeur Général de l'Office National des Anciens Combattants et ancien Directeur des services chargés de*



Serge Barcellini. © DR

*conduire la politique de mémoire en France, Monsieur Barcellini a exercé de nombreuses responsabilités au sein du Ministère des Anciens Combattants. Serge BARCELLINI a une carrière indissociable des politiques de mémoire.*

*Il préside depuis 2015 l'association Le Souvenir Français. Fondé en 1887, Le Souvenir Français est la plus importante association mémorielle en France, avec environ 90 000 adhérents et 1 600*

*comités locaux. En son sein, Serge Barcellini s'attache à trois missions : la sauvegarde du patrimoine liés à la guerre ; le maintien de la vie commémorative, en particulier locale ; enfin, la transmission de l'histoire qui constitue son engagement principal aujourd'hui.*

*Historien à ses heures, il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur les questions mémorielles. Il a co-écrit avec Annette Wiewiorka Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France (Plon, 1995).*

[...]

***Qu'est ce que la mémoire pour vous ? Pouvez-vous me définir votre concept de mémoire collective ?***

Moi je suis depuis toujours très Renan [en référence à Ernest Renan]. Au Souvenir Français, je le place dans une position très à dire Renan, et sous discours sur la nation. Partons du principe qu'il a

définit parfaitement ce qu'était une politique de mémoire en disant : pour être français il faut d'abord le vouloir puis, deuxièmement, il faut une histoire commune. Et à partir de là, Renan définit ce qu'est l'histoire commune. Il dit des choses tellement remarquables. Il dit par exemple que l'oubli est essentiel et que si l'on oublie pas un certain nombre de choses, on ne pourra jamais faire nation. Il dit également qu'il faut trier parmi les héros etc, etc.. Moi je me suis toujours placé dans cette position là. Même si, on est bien d'accord, dans une histoire mémorielle il y a des faces

lumineuses et des faces sombres. Il est vrai que je suis plus faces lumineuses que faces sombres. En clair par exemple au Souvenir Français, pour la Shoah, ce qui m'intéresse particulièrement ce sont les Justes. Bien sûr on n'oublie pas la Shoah, on oublie pas les aspects négatifs.

Donc voilà, ma conception c'est ça depuis toujours.

***Qu'est ce qui a motivé votre choix de travailler pour la conservation de la mémoire ?***

Oh là ! Belle histoire oui ! À la base je suis « historien », je n'ai jamais fini ma thèse. J'ai enseigné 3 ans en collège et je suis rentré au Ministère des anciens combattants en 1981. C'est ça l'opportunité. En rentrant au ministère des anciens combattants je me suis rendu compte, qu'il n'y avait pas de politique de mémoire de l'État. Que Pierre Nora venait de définir politiquement ce qu'étaient les politiques de mémoire, et j'en ai beaucoup discuté avec Nora. Et je me suis dit qu'il y avait une opportunité pour que le ministère devienne le ministère porteur de la mémoire. Voilà.

***Vous aviez mentionné au cours d'une interview auprès du journal Le Méridional en 2022 que « Les mémoires d'un mort pour la France, c'est une rencontre entre trois éléments : une mémoire familiale ; une mémoire locale, et une mémoire nationale. » pouvez-vous développer cette idée ?***

Alors.. je ne me souviens plus du tout de cette interview mais ce n'est pas grave. En fait, je suis persuadé que je ne définissais pas les morts pour la France. Je définissais les tombes des morts pour la France. En clair, [...] ces tombes que nous restituons d'anciens combattants sont le croisement de trois mémoires, lorsqu'ils sont enterrés dans un cimetière communal. Ils sont à la fois une mémoire familiale - ils s'intègrent dans une tombe familiale - ils sont dans une mémoire locale - si on les a

ramené là c'est parce qu'ils habitaient ou étaient nés là - et une mémoire nationale car ils sont morts pour la France. Et je trouve que les tombes familiales des morts pour la France sont les seules à jouer ce rôle d'être le concentré de trois mémoires. Je me bat pour que ces tombes ne disparaissent pas. Les tombes des morts pour la France n'ont pas à disparaître.

Les tombes des nécropoles nationales ne jouent quant à elle, qu'un rôle national. [...] Je pense que fondamentalement, les « morts pour » peuvent jouer un rôle comme relais de mémoire.

***En tant qu'ancien Directeur des services chargés de conduire la politique de mémoire en France, quelle importance revêt la politique de mémoire au niveau nationale et identitaire ?***

Le problème est le suivant : la politique de mémoire était d'abord une politique de souvenir qui était menée par le ministère des anciens combattants. Avec le développement formidable de la mémoire et en particulier des mémoires de la Seconde Guerre Mondiale, Shoah compris, c'est le grand tournant des années 70/80, jusqu'à cette période là, les politiques de mémoires sont purement identitaires. À partir des années 70/80 vient s'ajouter une politique de mémoire que je définis comme une politique de mémoire des droits de l'homme. Aujourd'hui la France est confrontée à cette double politique. C'est excessivement compliqué car on court après les deux mémoires. L'exemple de la course étonnante c'est la création des journées commémoratives nationales. Donc aujourd'hui, vous imaginez en deux mots, en 1980, il devait y avoir cinq ou six journées nationales ; aujourd'hui on en a dix-sept. En 40 ans on a dû en créer onze ! Il faudra vérifier les chiffres. Là je vous donne un ordre d'idée. On a créé la journée de mémoire du 18 juin, la journée de mémoire des Haki, de la guerre d'Algérie, de la guerre d'Indochine, ça c'est identitaire. Puis à côté, on a créé la journée de mémoire du Veldiv', de la mémoire des déportés arméniens, de la mémoire des esclaves, cela c'est des droits de l'homme. Ces politiques de mémoire de l'État aujourd'hui, et c'est presque une spécificité française, elle joue, elle court à travers deux mémoires. À partir de là, la mémoire est partout.

***Alors quels sont les clés motivant un projet de politisation de mémoire ? Pourquoi il y a cette volonté de créer davantage de journées de commémoration ?***

C'est la rencontre entre deux choses : c'est la rencontre entre un groupe de pression qui demande, et

la décision de l'État. Et pourquoi la décision de l'État ? Parce que l'État préfère donner des choses qui ne coûtent rien plutôt que des choses qui coûtent. Les journées commémoratives, on pense que cela ne coûte rien. Moi je pense que ça coûte beaucoup à la nation, mais ce n'est pas un problème d'argent.

***Selon vous, pourquoi le siècle dernier a donné une place prépondérante à la mémoire ?***

***Pourquoi a-t-on senti le besoin d'investir ce champ ?***

Je ne sais pas, vous avez raison. Enfin, comme on le vivait quotidiennement, on avait pas vu qu'on l'investissait. En clair, de 1920 à 1980, le nombre de cérémonies locales mémorielles, donc du souvenir, a été exceptionnel. Toutes les communes de France avaient leurs cérémonies. Vous imaginez qu'en 1960 on pouvait estimer le nombre d'anciens combattants à 6 ou 7 millions - ceux de 14-18 encore vivant, ceux de 39-45 et ceux d'Algérie - ils étaient les moteurs d'une politique mémorielle toute azimut qui, à la limite, ne se voyait même plus tellement elle était forte. Et deuxièmement, elle se voyait moins car l'État n'était pas moteur. C'était des initiatives je dirais associativo-locale.

Et donc aujourd'hui, c'est exactement le contraire dont il s'agit : il y a beaucoup moins d'initiatives locales par contre il y en a beaucoup plus au niveau national. C'est ça le changement fondamental. On a assisté à une nationalisation de la mémoire.

***Aujourd'hui, il existe beaucoup d'enjeux contemporains liés à la mémoire. Selon vous ces enjeux résident exclusivement dans la pédagogie et la transmission par la descendance aux jeunes générations ?***

Alors, je vous dirai que oui ! D'abord, le problème de la descendance.

La mémoire familiale qui s'est développée au travers de la généalogie - un phénomène nouveau porté par une proportion de 5 ou 6 millions de français, et que je trouve tout à fait formidable - est porteur d'un développement de mémoire.

La pédagogie cela me pose un problème. J'estime que l'éducation nationale est faite pour enseigner l'Histoire et non pas la mémoire. Ce n'est pas du tout la même chose. La mémoire c'est un tri de l'Histoire.

***La mémoire collective influence donc le sentiment d'appartenance à une société donnée ?***

Ah bien sûr ! Ça c'est Ernest Renan. Si l'on a pas d'histoire ou de mémoire partagée, on ne fait pas nation.

***Comment définiriez-vous la mémoire franco-libanaise ?***

D'abord elle est récente. C'est d'abord à travers le Drakkar qu'il y a une première mémoire forte ; c'est 1941 et le général Catroux ; et puis c'est le Liban sous mandat français des années 1920. Si l'on veut jouer sur la mémoire franco-libanaise il faut jouer sur ces trois temps.

***Pourquoi favoriser cette mémoire franco-libanaise aujourd'hui ?***

Si on ne favorise pas les mémoire franco-XX, on va être de plus en plus extérieur à chacun des pays. Il faut jouer chaque mémoire franco-XX tout simplement car c'est fondamental pour les politiques de rassemblement, de cohésion avec le pays.

[...]

\*\*\*

## **Annexe 2 : Entretien anonymisé**

*La seconde personne avec laquelle j'ai réalisé un entretien ne souhaitant pas que son nom figure dans mon Mémoire, l'entretien qui figurera dans cet annexe sera dès lors anonymisé. Je peux toutefois préciser m'être entretenu avec une personne particulièrement connaisseuse et intéressée par la question des mémoires libanaises.*

[...]

### ***Quelle place revêt l'incident du 4 août dans la mémoire collective au Liban ?***

Tu sais aussi que le 4 août est quelque chose d'assez subversif au Liban. Les chrétiens ont perçu le 4 août comme un truc contre eux. Beaucoup moins les musulmans. Ce qui veut dire que même cela, a travaillé dans le sens de l'opposition ou la rupture communautaire. Car finalement ce sont les quartiers chrétiens qui ont surtout été détruits.

### ***Ah oui, c'est cela qui explique leur impression d'avoir été la cible de cette explosion..***

Voilà ! Tu sais, on en a beaucoup parlé. L'approche chrétienne est assez paranoïaque. C'est-à-dire qu'ils sont toujours convaincus qu'on en a contre leur peau, qu'il y a une théorie du complot derrière, etc.. Donc par rapport aux chrétiens il y a cette perpétuation de la théorie du complot par rapport au 4 août. D'autant plus qu'aujourd'hui on est pratiquement convaincu que le 4 août est provoqué par la complicité entre le Hezbollah et l'État syrien et que, en gros... D'ailleurs Lockman Slim est mort à cause de cette révélation qu'il a faite ! Lockman Slim a révélé qu'en vérité, à l'époque où le régime syrien était bloqué de toutes importations d'armements de l'occident - on est en 2012-2014 - il s'est mis à faire passer le nitrate d'ammonium par le port de Beyrouth, en parti contrôlé par le Hezbollah. Le Hezbollah lui faisait parvenir.

Donc, en gros aujourd'hui c'est quelque chose qui est de notoriété publique. Mais le pauvre Lockman Slim, a été le premier à le révéler à la télé.

***Quelle importance revêt la loi d'amnistie du 26 août 1991 dans le processus mémoriel au Liban ?***

La loi d'amnistie du 26 août 1991 est un tonneau. Il faut lui donner beaucoup d'importance dans ton sujet parce que c'est une des sources de blocage de la mémoire. La loi impose le blocage de la mémoire au Liban, c'est ça qui est terrible ! C'est que quelque part même les cours sur les mémoires de la guerre sont hors la loi ! (*rire*) Parce que quelque part il fait courir le risque aux étudiants de réveiller les blessures de la guerre. Il y a une décision à prendre très tôt par rapport à la mémoire du Liban c'est : est ce qu'il faut clarifier le sujet de la mémoire ou à tout prix éviter de rouvrir les blessures ? Alors l'État libanais a pris le choix de la politique de l'autruche. De dire qu'on interdit d'aborder ces sujets pour la simple raison qu'ils réveillent les conflits communautaires du pays. C'est vraiment très important, j'insiste là-dessus. C'est l'élément phare qui va permettre à la classe politique des seigneurs de la guerre et des ex-seigneurs de la guerre, de tenir la population en otage jusqu'à aujourd'hui, 1<sup>er</sup> août 2023.

Sinon, il y a aussi quelque chose. La notion d'identité. Il y a une notion que je n'ai pas suffisamment travailler dans mon cours avec mes étudiants. C'est le mot involontaire. Pourquoi en parler ? Le mot involontaire relie à la fois deux choses : la mémoire involontaire et l'identité involontaire. C'est la vraie dynamique. C'est à dire que..évidemment chrétiens et musulmans n'ont pas la même mémoire de la guerre. Ils n'ont pas la même histoire par rapport aux tenants et aux aboutissants de la guerre. Mais quelque part, aussi bien les civils dans les abris, des deux côtés, que les combattants des deux côtés, ont le même vécu involontaire. Donc ils ont pratiquement une mémoire commune involontaire qui les réunit.

Indépendamment, les combattants que j'ai interviewé des deux côtés, ont la même mémoire de la guerre. C'est terrible ! Ils ont vécu la même chose. Donc, ce qui les séparent, c'est le récit. On en revient à la notion de narrative du début. C'est qu'ils ne racontent pas la même histoire. Mais leur vécu involontaire, leur mémoire involontaire est la même. Et la vraie question qui ouvre un champ très intéressant c'est, est ce qu'à partir de cette mémoire involontaire, il y a une identité involontaire qui existe même si elles s'opposent ? Est-ce qu'il n'y a pas de quoi bâtir une nation dessus ? Voilà ? Ce sont les remarques qui m'ont inspiré ton projet.

*Qu'est ce que la mémoire pour vous ? Pouvez-vous me définir votre concept de la mémoire collective ?*

J'ai du mal avec l'expression mémoire collective pour parler du Liban. Car il n'y a pas de mémoire collective au Liban, ou très peu. Il y a des mémoires communautaires cependant. Donc, j'ai un peu de mal avec la notion de mémoire collective quand il s'agit du Liban. Je préfère parler de récits disparates ou divergents. Maintenant, la question qui se pose pour moi c'est : faut-il avoir un récit unifié de la mémoire, pour pouvoir bâtir une nation ? C'est une vraie question ! Faut-il un récit unifié ? Est-ce qu'il est indispensable que toutes les communautés aient la même histoire de la guerre pour pouvoir bâtir une nation ? Honnêtement, je n'en suis pas convaincue. Je pense qu'on peut bâtir une nation avec des récits très disparates. Sachant que la notion de mémoire telle que l'a définie Proust. Pour Proust, la mémoire est toujours involontaire. Pour être plus claire, ce n'est pas un travail de mémoire que l'on fait, c'est la mémoire qui nous envahit malgré nous. C'est envahissant. Par exemple on peut voir que par rapport au 13 avril 1975 et le fameux incident de Ain el-Rammaneh, un nombre de gens important s'est convaincu d'avoir été présent ce jour là. Ce qui est faux. Il y a une sorte de fantasme collectif d'avoir assister à cet acte fondateur, un acte de naissance quelque part, de ces mémoires communautaires divergentes.

Donc quand je parle de mémoire, il y a le stress post-traumatique dont est victime ma génération et qui fait que les parents n'en parlent pas. Et surtout ! Il n'y a pas de livres unifiés de l'histoire de la guerre du Liban. C'est important de le dire, que les livres d'histoire des petits libanais s'arrêtent en 1948, c'est-à-dire à la Nakba. Les libanais chrétiens et musulmans n'apprennent pas l'histoire dans le même livre. Tu vois la gravité !

Moi, [...] je n'ai pas du tout appris la même histoire du monde arabe dans les livres d'histoire français que libanais. Ce n'est pas le même récit et quelque part, la séparation commence ici. En tout cas, c'est très important de garder en tête que l'acte de mémoire n'est pas volontaire. Ce n'est pas parce que l'État libanais a interdit la mémoire, que la mémoire ne va pas revenir. Et de façon générale quand on l'a interdite et qu'elle revient, elle revient de façon violente et sanguinaire.

*..Et, le fait que cette mémoire a été interdite et bloquée par les autorités libanaises, comment elle s'exprime parmi la population libanaise aujourd'hui ?*

De diverses façons. Il y a un premier volet qui est la mémoire communautaire. Qui elle est basée sur des légendes urbaines. C'est-à-dire, qu'on va raconter à un chrétien orthodoxe, les exploits des chrétiens orthodoxes, on va raconter à quel point les chrétiens orthodoxes ont été maltraités, etc.. donc le chrétien orthodoxe va avoir une version communautaire de la mémoire. Ça c'est une première façon de faire.

La deuxième façon de faire, et elle a été remarquable, et elle a aboutit elle-même au début de la *thawra*. Les premiers contestataires de la *thawra* hurlaient partout « la guerre est enfin terminée aujourd'hui ». Interroge cette question : pourquoi ces gens hurlaient que la guerre était enfin terminée le 17 octobre 2019 ? Ça répond en partie à tes questionnements. La *thawra* a été manipulée par la suite et tournée en eau de boudin, mais il n'empêche qu'elle a existé qu'on le veuille ou non.

Dans la génération actuelle des jeunes, ceux qui ont entre 25 et 40 ans je dirais, il y a eu un énorme travail fait uniquement dans le domaine de l'art. Parce que quelque part, on est cantonné à ce niveau là, on nous empêche d'aller plus loin que cela.

Les artistes ont été de plus en plus courageux et téméraires pour aller explorer des sujets qui semblaient interdits.

*..Pour vous, comment les médias, l'art et la littérature ont influencé la préservation et l'évolution de la mémoire au Liban ? C'est par leurs créations et leurs diffusions qu'ils la préservent ?*

Oui ! Je différencie tout de même les médias de l'art. Car les médias sont totalement vendus à ce que j'appelle la pieuvre, l'État. Ils sont totalement vendus à l'État. Donc ce sont les artistes oui, qui ont bousculé l'état des choses et qui ont été d'ailleurs à la pointe de la *thawra* !

*On mentionne le fait que la mémoire s'exprime au niveau communautaire, pour vous, cette absence d'exercice mémoriel au niveau de la société libanaise, qu'est ce que ça engendre comme conséquences ?*

Ça engendre beaucoup de conséquences. Il faut que tu t'imagines qu'il n'y a pas un seul récit trans-communautaire sur la guerre au Liban. Il n'y a pas une seule date qui permette de marquer une mémoire commune. Tu vas avoir les chrétiens qui vont commémorer une date, et les musulmans sunnites et chiites qui vont commémorer chacun une autre date. Il n'y a aucune commémoration de la guerre. Et c'est là qu'on revient à la loi de 1991 qui interdit toute forme de commémoration.

Pendant un temps, après la guerre, il y a eu une génération qui ne voulait pas entendre parler de la guerre. Ils étaient dans le déni. Mais aujourd'hui il y a des nouvelles générations qui arrivent et qui veulent savoir. Merci à la *thawra* quelque part ! Parce que la *thawra* a réveillé cette envie de savoir. Donc effectivement, il y a maintenant plein d'ONG qui travaillent sur la confection de livres d'histoire pour les générations actuelles.

***..Donc pour vous, l'enseignement est un axe d'effort significatif pour faire naître une forme de mémoire collective au Liban ?***

Oui, absolument ! Encore une fois, collective ne veut pas dire unifiée ! Dans le cas du Liban. Chaque communauté porte avec elle son récit. Mais quelque part, si l'on prend un tout petit peu de recul et qu'on adopte une sorte de méta-raisonnement, par rapport à tout cela, on se rend compte assez vite que les points de rapprochements sont beaucoup plus nombreux que les points de rejets. Donc, je ne plaide vraiment pas pour une mémoire unifiée.

***..Oui.. vous êtes plutôt pour une gestion inclusive des mémoires au Liban ?***

Oui absolument ! La mémoire est multiple, et elle n'est pas trop gérable non plus. La mémoire est une sélection de l'histoire par le biais de l'affect. C'est pourquoi je n'ai jamais voulu donner à mon cours le titre d' « Histoire de la Guerre ». On se rend compte aujourd'hui que toute l'histoire est une manipulation (*sourire*).

En dehors de cela, c'est la richesse du Liban d'avoir plusieurs histoires ! Il suffit de regarder toutes ces populations qui constituent l'État libanais qui ont souvent des parcours douloureux : qui ont quitté l'Irak, la Turquie, le Yémen. Le Liban c'est une mondialisation avant de l'être (*sourire*). Ce sont des peuples qui ont eu beaucoup de douleurs et qui ont mis en commun leur douleur. Uniformiser leurs histoires c'est nier la douleur passée. Mais en revanche, le fait qu'ils aient en commun la douleur, est un élément énorme pour bâtir une nation.

***..Il me semble qu'il faudrait une partie de mémoires communautaires mais également trouver un sujet qui peut faire état d'une mémoire collective. Il y a des récits différents mais des expériences similaires.***

Tout à fait ! Maintenant ce qui ne nous prive pas et nous empêche pas de faire la part des légendes urbaines et de l'adversité dans les histoires communautaires. Je te donne un exemple : le mythe du plan Kissinger chez les chrétiens libanais. Aujourd'hui, tu attrapes n'importe quel chrétien entre 50 et 60 ans dans les rues d'Achrafieh, et tu lui demandes : quelle est la cause de la guerre du Liban ? Il te dira : « Ce sont les Américains qui avaient décidé de chasser les chrétiens du Liban pour y mettre à la place les Palestiniens »(*sourire*). Donc, c'est cette histoire paranoïaque, qu'il est important de désamorcer si tu veux. Ou par exemple les sunnites qui te disent que le Liban n'existe pas. Que le Liban est une terre arabe qui a été inventée par les français. Ce qui est aussi une légende urbaine. Le nationalisme libanais existait même avant l'existence de la Syrie en tant que nation. La Syrie n'était qu'un espace géographique, il n'y avait aucune volonté de faire nation. Les libanais ont été bien avant les syriens dans leur envie de créer une nation. Quelque part, ce qui est très intéressant d'observer aujourd'hui, c'est le pouvoir de contamination des libanais sur les autres pays arabes. Pourquoi Bachar al-Assad ne souhaite pas que les syriens ayant immigrés au Liban entrent en Syrie ? Parce que ces syriens ont appris la liberté d'expression au Liban. Donc il faut à tout prix, qu'ils ne rentrent pas !

***..Comment peuvent être initiés des processus de réconciliation au Liban ? Vous pensez que la mémoire en fait partie intégrante ? Et qui peut porter ce projet au niveau national ?***

Ecoute, il y a des ONG qui font du très bon boulot ! *Fighter for peace* par exemple font du très bon boulot ! Notamment parce que ce sont des anciens combattants de plusieurs bords, qui travaillent ensemble et qui vont dans les écoles pour expliquer qu'il ne faut plus jamais se battre. Ils en ont l'expérience ! Ça vaut ce que ça vaut mais ça n'est pas mal. J'envoie souvent mes élèves chez eux pour qu'ils aient un terrain d'expression. Mais en réalité là où tu n'as pas tort c'est qu'au bout du compte, il faut que l'État attrape une bonne fois pour toute le taureau par les cornes. Et qu'il fasse un travail de commémoration collectif.

***..Et vous pensez que cela est possible ? Qu'est ce qui motiverait l'État pour le faire ?***

Écoute, ce qui est très important avant tout, c'est qu'il faut se débarrasser des zaïms, des seigneurs de la guerre. Je sais que je suis engagée dans un combat de 20 ans. Les générations actuelles sont fichues. Il faut miser sur les générations à venir. Il est clair que les zaïms, la société des anciens seigneurs de la guerre aujourd'hui, a rendu totalement inopérant le processus démocratique. Tu ne peux pas changer la démocratie : ce n'est pas en votant que tu vas changer. L'alternative au vote serait la violence, ce que l'on ne veut certainement pas non plus. Donc reste le temps ! *(sourire)* Le seul élément qui peut encore jouer, c'est le temps. Et donc c'est [aussi aux] pédagogues et enseignants dans ce pays, de miser sur le temps. De dire qu'on va créer une contagion positive pour changer la mentalité. Et c'est ce qu'on essaie de faire.

***..Au sein de la jeunesse libanaise, vous sentez cette volonté de faire revivre cette mémoire ?***

***Ils ont mémoire vive au vue de la situation actuelle, avec la crise économique actuelle, la guerre de 2006, la thawra et l'explosion du 4 août..***

Tu sais il y a quelque chose qui a fait beaucoup de mal au rapprochement entre les jeunes de toutes les communautés au Liban, ce sont les événements de Tayyouné en octobre 2021. Si tu veux c'est ça le grand danger. On est toujours soumis au moment où les uns ou les autres, genre Hezbollah et Force Libanaise, vont décider de ranimer la haine communautaire et c'est ce qui a fait que pendant les élections de mai 2022, les partis qui ont le plus grandi, c'est le Hezbollah et les Forces libanaises. Chaque fois qu'ils se tirent dessus, il y a plus de jeunes qui vont voter Forces Libanaises et plus de jeunes qui vont voter Hezbollah. On est dans cette spirale infernale dont on n'arrive pas à se sortir. Honnêtement je ne sais pas ! J'essaie ! Je me bat de toutes mes forces mais je ne sais pas ! *(sourire)* J'étais terrifié de voir qu'aux élections de mai 2022, pratiquement tous mes étudiants chrétiens de l'USJ ont voté pour les Forces Libanaises ! Après tout ce que j'avais fait avec eux en cours. Comme il y a eu entre temps les événements de Tayyouné, de nouveau la paranoïa chrétienne s'est réveillée et ils sont de nouveaux convaincus qu'il y a une volonté d'éliminer les chrétiens du Liban, et que la meilleure façon de le contrer c'est de voter FL et de faire la guerre aux chiites.

C'est cette spirale là qui est insupportable à gérer. Je ne sais pas, je suis aussi perplexe que toi mais je ne me pose plus trop de questions sinon j'arrête tout ! Donc je continue à... à faire semblant qu'on peut y arriver dans 20 ans.

*..Il y a beaucoup de parasites. Des parasites à la tête de l'État et temps qu'ils seront là..*

Oui ! D'autant plus qu'ils en sont conscients. Ils manipulent ces choses là. Tayyouné n'a pas eu lieu par hasard. C'est une manipulation, voulue, prévue, planifiée et voilà !

*..Vous voyez, lors de mon stage à Act for the Disappeared, j'ai rapidement compris que la date qu'on retenait du conflit au Liban c'était celle du début du conflit, le 13 avril 1975. C'est une date que chaque communauté commémore. Mais on ne retient pas vraiment de date de fin..*

C'est que ça continue ! Mais les historiens retiennent quand même comme date de fin le 13 octobre 1990 c'est-à-dire le jour où Michel Aoun s'est enfui à l'ambassade de France, officiellement. Alors moi, je ne partage pas le fait qu'il n'y ait pas de fin. Pour moi, il y a une fin. La fin du conflit, c'est Taëf, les accords de Taëf. On pense ce qu'on veut de Taëf, je suis loin d'être un inconditionnel des accords de Taëf, *bass* les accords de Taëf ont mis fin à la guerre ! Je pense que ceux qui prétendent qu'elle ne s'est pas terminée ce jour-là ont tort. Parce que quelque part ils font le jeu des seigneurs de la guerre et qu'ils ne veulent pas qu'elle soit terminée. Pour moi elle est terminée. Ce conflit est terminé.

*..C'est que dans les mémoires involontaires comme vous dites, elle perdure !*

Absolument ! Mais il faut les convaincre ces gens là qu'elle est terminée ! Si on les avaient suffisamment convaincus, les choses auraient changé.

*Oui. On rebondit sur le fait qu'aujourd'hui il y a encore de la méfiance et comme vous l'avez mentionné en exemple, les chrétiens pensent que toutes les autres communautés souhaitent qu'ils disparaissent et c'est lié à ce traumatisme de fin de guerre partiellement définie..*

Exactement ! Et les enjeux de la guerre de 1975 ne sont absolument plus d'actualité. Ce ne sont plus les mêmes enjeux maintenant que les puissances manipulatrices, et profitant de la crédulité des communautés nationales, jouent de temps en temps avec pour raviver les conflits quand ça les

arrange, c'est clair ! *Bass* le conflit en lui-même de 1975 il est terminé. Il s'est achevé par la défaite des chrétiens, ce que les chrétiens ne veulent pas admettre !

D'ailleurs, c'est drôle quand on revient à l'histoire, pendant 5 ou 6 ans, les chrétiens ont boycotté l'État, entre 1990 et 1994/1995, en disant : « nous avons perdu la guerre, nous ne voulons plus participer à cet État ! ». Donc ils ont boycotté les élections, les systèmes politiques etc.. et leurs deux grands leaders : l'un, Michel Aoun, était en exil et l'autre Samir Geagea était en prison. Ils ont vraiment perdu la guerre et ils n'ont pas suffisamment tiré les conséquences de leur échec pour changer d'approche, pour renoncer à leur nationalisme communautaire. Je suis convaincue qu'aujourd'hui, les maronites ont tendance à dire aujourd'hui que tout est la faute du Hezbollah. Certainement que le Hezbollah fait beaucoup de mal au pays. Mais d'abord, et il faut le comprendre, le Hezbollah ce n'est pas les chiites. Il y a beaucoup de chiites qui détestent le Hezbollah. Le meilleur service que l'on puisse rendre au Hezbollah côté chrétien, c'est de dire que tous les chiites sont du Hezbollah.

*Dans mes recherches, j'ai fait le choix de de me focaliser surtout sur la thawra et l'explosion du 4 août. Et je ne mentionne pas vraiment la guerre de 2006, bien qu'elle engendre une certaine mémoire. Pour vous, est-ce que la mémoire de la guerre de 2006 est surtout partagée par le sud du Liban ?*

Non pas nécessairement. La guerre de 2006 au niveau de la mémoire est un jalon important par rapport à la transformation de Taëf avec les accords de Doha. Avec Taëf, le Liban est devenu maronite et sunnite. Avec Doha et à cause de la guerre de l'été 2006, il est devenu maronite, sunnite et chiite. Il est devenu 3 tiers. Chacun de ces tiers, depuis Doha, et c'est pour cela qu'on arrive pas à élire de président, de conseil de ministres etc..., ont le droit de véto. La communauté chiite à un droit de véto, la communauté maronite à un droit de véto, la communauté sunnite a un droit de véto ! Donc si tu veux, à partir de là, on ne choisit plus rien ! (*rires*) Taëf a été bâti sur l'impossibilité de s'entendre *communautairement*, donc l'appel aux syriens pour venir nous sauver.

*Vous disiez qu'en Syrie il n'y avait pas de volonté à faire société comme au Liban où cela s'est exprimé assez rapidement. Est-ce que ce facteur joue dans la dimension déstabilisatrice de la Syrie au Liban ?*

Absolument, tu as tout à fait raison ! D'ailleurs le sujet le plus parlant c'est le problème des réfugiés syriens au Liban. La classe politique des anciens seigneurs de la guerre encore une fois, chaque fois qu'ils sont coincés, ils réveillent le démon des réfugiés syriens au Liban. Sachant que le démon des réfugiés syriens au Liban, a ceci de très perturbant : c'est que les réfugiés syriens au Liban sont presque exclusivement sunnites. Donc si tu veux, il y a de quoi inverser la démographie du pays. Pour les sunnites *Youpi* ! On va leur donner la nationalité libanaise et c'est comme ça que les chiites ne seront plus majoritaires dans le pays (*sourire*). Et pour les chiites, c'est le monstre absolu, il faut les renvoyer chez eux le plus vite possible ! Et pour les maronites aussi qui eux sont, de toute façon épidermique à l'égard des sunnites de Syrie, d'où quelque part l'accord entre Michèle Aoun et le Hezbollah contre les réfugiés syriens. C'est que les maronites et les chiites, finalement, ont tous les deux intérêt à ce que les réfugiés syriens s'en aillent. Alors que pour moi, c'est avant tout un problème humain ! Je ne peux pas renvoyer chez eux des gens qui risquent d'être persécutés. Ils réfléchissent donc en intérêt de communautés religieuses.

***Réfléchir en terme de communauté religieuse, les mémoires religieuses sont un frein à la cohésion ?***

Évidemment. D'autant plus que tout ce qui relève de la foi, ce ne sont pas des choses raisonnées et raisonnables. La foi par essence ne relève pas du raisonnable. Donc à partir de là, c'est le fait de croire tout ce que l'on nous raconte, sans se poser de questions. C'est ça qui est terrible ! C'est le grand reproche que l'on peut faire aux chrétiens du Liban.. Au lieu de rester figés dans leur passé coupable, ils sont brillants lorsqu'ils vont partout dans le monde, mais en communauté ils sont paranoïaques.

***Et le système en place n'aide pas en étant divisionnaire..***

Mais bien sûr, parce qu'ils les manipulent de cette façon ! Comme je t'ai dit à l'approche des élections, ils font Tayyouné. Moi, tous les étudiants voulaient voter révolutionnaires ! Et il y a eu Tayyouné et tous ont voté pour les Forces libanaises !

***C'est toujours plus compliqué en fait. Plus on aborde le sujet, moins on y voit le bout du tunnel...***

Bien sûr ! Tu connais la fameuse phrase idiote de Charles de Gaulle, qui disait « Je suis venue en Orient avec des idées simples ». Et bien ça ne marche pas !! (*rires*). C'est presque une caricature !

*Je lisais juste avant un article de Georges Corm qui expliquait que, les approches européennes épistémologiques de la région ont tendance à faire des généralités : il existe telle communauté et telle communauté alors que dans les faits, les mécanismes sont beaucoup plus complexe que cela, comme vous l'avez mentionné avec le cas des chiïtes et du Hezbollah. Est-ce que pour vous, cette tendance de l'Occident à voir la région du P/MO comme des généralités, ça a tendance à renforcer ce blocage inter-communautaire qui existe ?*

Evidemment. Georges Corm dans ses écrits est l'un des hommes les plus intéressants. Maintenant, Georges Corm a la haine de Rafic Hariri. Et qu'il est marxiste-dogmatique. Donc il a tendance à raisonner par marxisme dogmatique et par rejet total de tout ce qu'a fait Rafic Hariri. Je suis loin d'être un fan de Rafic Hariri mais il ne faut pas exagérer, Rafic Hariri a un énorme mérite : c'est le premier sunnite libanais à avoir créé chez les sunnites le sentiment du Liban. C'était un leader sunnite qui avait fait des sunnites des libanais. Qui avait converti les sunnites à la libanité. Il faut lui reconnaître !

*Il y a quand même une vraie volonté j'ai l'impression pour la jeunesse libanaise de comprendre leur histoire. Après, la question est de savoir ce qu'ils en feront de cette connaissance.*

Absolument. Tu as tout à fait raison. Wissam Laham est l'un des hommes qui a le mieux compris la situation libanaise sur le plan de l'Histoire et de la philosophie historique. Moi sur le plan de la mémoire car je suis moins jeune (*rire*).

*Enfin, on en parlait juste avant, mais pourquoi choisir de s'intéresser aux Mémoires de la guerre ?*

[...] Moi qui ait fait la guerre, qui ait vécu le côté milicien de l'intérieur, qui sait le démonter de l'intérieur, je me suis dit que j'avais beaucoup de choses à apprendre [aux autres]. Et ce qui était

intéressant c'est que je faisais cela dans l'intention de faire un travail en même temps ! Et c'est cela qui touchait les gens, ils avaient l'impression qu'on était tous ensemble dans le même bateau ! D'autant plus que moi je me suis gouré dans ma vie ! J'ai fait la guerre. Tu vas me dire que j'avais entre 17 et 21 ans à cette époque de ma vie, on le droit de faire des erreurs ! Mais, en même temps, moi j'ai totalement oublié le Liban. J'ai passé 30 ans loin du Liban ! [...] Je me posais la question de comment j'allais raconter à mon fils l'histoire de la guerre du Liban ? C'est à partir de là, de 2001 que j'ai commencé à me poser des questions.

Il faut s'éloigner pour opérer un changement officiel.

[...]

\*\*\*

### **Annexe 3 : Entretien avec Yara El-Khoury**

*Yara El Khoury est Docteur en histoire, chercheuse associée au Cemam, Centre D'études pour le Monde arabe Moderne de l'université Saint-Joseph et bénévole et membre associée au sein de l'association Act for the Disappeared. Anciennement chargée de cours à l'université Saint-Joseph, elle enseigne désormais à l'université de Bucarest (Roumanie).*

[...]

***Que signifie la mémoire pour vous ? Comment définiriez-vous le concept de mémoire d'une part et de mémoire collective d'autre part ?***

Pour moi, la mémoire est une dimension inséparable de l'identité telle qu'une personne la conçoit sur le plan subjectif. La mémoire est constitutive de l'identité. Sur le plan individuel, nous nous définissons à travers notre mémoire. C'est notre mémoire qui nous définit et à partir de là, il y a évidemment tous les mécanismes complexes de la manière dont on forge cette mémoire, son lien avec le langage puisque la mémoire ne peut pas être dite en dehors du langage. Une mémoire consciemment perçue, c'est ce récit que l'on se forge à travers la vie, en fonction du récit personnel de notre identité, ce *narrative* dont parlent les anglo-saxons, ce sont des morceaux collés de mémoire. Évidemment, comme l'on dit tous ceux qui ont théorisé sur la mémoire, la mémoire est sélective, incomplète, biaisée, elle est ce qu'on en fait. C'est ainsi que tout projet d'histoire oral doit être pris avec beaucoup de réserves et des pincettes.

Quant à la mémoire collective, je pense qu'on lui a fait porter beaucoup plus de poids qu'elle ne peut supporter. On en a fait beaucoup trop, ces derniers temps, de mémoire collective. A-t-on versé dans l'extrême qui consiste pratiquement à forger des mémoires de toutes pièces ? Vous savez que Hawlbachs a parlé de la mémoire collective des corps de métiers. Les métiers, les classes sociales ont des mémoires collectives. Mais lui-même était très réservé sur la mémoire collective historique. Peut-on vraiment avoir la mémoire collective d'événements qu'on a pas vécu ? Beaucoup de gens sont venus le remettre en question sur ce point, dire qu'il y a une mémoire collective historique, il y a une mémoire des traumatismes. C'est la Shoah, c'est la mémoire du peuple juif finalement, qui est le cas d'école pour parler de mémoire collective historique.

***Selon vous, le phénomène généralisé de « trop plein » de mémoires, qui touche notamment l'Europe et la France en particulier, s'exprime-t-il aujourd'hui dans la société libanaise ? Ou assistons-nous plutôt à un "trop plein" d'oubli ?***

Un trop plein de mémoire dans la société libanaise ? Non. Et en même temps on ne peut pas parler d'un trop plein d'oubli. On est dans une situation inédite et précaire, qui est très très différente de ce qu'il se passe en Europe et en France. Le cas français que vous même et moi connaissez bien. En France, la mémoire a été institutionnalisée dans un sens, par l'État, par les présidences de la république qui, successivement depuis Jacques Chirac, ont ouvert des chantiers de mémoire. Jacques Chirac a entamé un travail de mémoire sur la Seconde Guerre Mondiale et à partir de ses successeurs N.Sarkozy, F.Hollande et E.Macron, le dossier de la mémoire de la guerre d'Algérie a été ouvert et tout en poursuivant encore et toujours l'entreprise de *memorialization* comme on dit en anglais, donc de l'institutionnalisation de la mémoire de la Seconde Guerre Mondiale.

Au Liban nous n'avons rien de cela parce que la mémoire n'est pas institutionnalisée par l'État. Institutionnalisé c'est un mot que j'emploie dans un sens aussi pour ne pas dire instrumentalisé. La mémoire au Liban n'est pas un outil de l'État, n'est pas un instrument dont l'État se sert pour faire une action didactique, pédagogique auprès de la population, pour instaurer une culture de la paix qui vienne d'en haut de l'État. C'est sûr que l'on assiste pas à un trop plein de mémoire dans ce sens. L'absence de l'État est comblée par les associations et les organisations de la société civile, comme ACT, soutenu par des États européens notamment, qui ont compris et développé la culture de la mémoire. Tant que cela reste l'affaire des associations, cela reste des entreprises partielles, non institutionnalisées, ayant une visibilité variable selon les groupes qui en sont les cibles. Cette visibilité est davantage présente dans les grands centres urbains, notamment et surtout à Beyrouth. Plus on s'éloigne vers les périphéries, et plus les questions de mémoires et l'action en vue de la mémoire est de moins en moins visible. Donc au Liban, on est pas dans un trop plein d'oubli non, loin de là.

***Comment les événements historiques du passé (guerre du Liban notamment) ont-ils été transmis aux nouvelles générations ? Les institutions éducatives et culturelles ont-elles joué un rôle dans la préservation et la transmission de la mémoire communautaire et collective au Liban ?***

Les événements du passé sont transmis aux nouvelles générations dans les cadres communautaires et familiaux. C'est la maison, la famille réduite, la famille au sens large et la grande famille communautaire et même la faction à l'intérieur d'une communauté qui transmet la mémoire du passé. Chaque communauté a ce qu'on peut appeler une mémoire collective, forgée par les instances de cette communauté (instances religieuses), soutenues par les hommes politiques qui appartiennent à cette communauté. Si nous prenons le cas des chrétiens et des maronites en particulier, c'est l'Eglise maronite qui contribue à forger une mémoire, à transmettre un héritage complété par les hommes politiques qui représente cette communauté au niveau de l'État et qui, eux aussi au niveau de leurs discours, reprennent des fragments du récit communément admis dans la communauté. Ce récit est loin d'être homogène car il y a des communautés au Liban qui sont fractionnées en factions antagonistes. Il y a deux grandes factions qui sont sur le plan pratique et concret, deux groupes parlementaires composés de députés qui chacun à un récit de la guerre et ce récit est transmis donc aux jeunes générations. Souvent les enfants absorbent, tels des éponges, les récits fournis dans le cadre intimiste de la famille et de la communauté.

Les institutions éducatives et culturelles jouent un rôle mais ce n'est pas une mémoire nationale, c'est comme vous le dites, les institutions éducatives et culturelles jouent un rôle dans la préservation et la transmission de la mémoire communautaire, elles transmettent une mémoire collective des communautés. Généralement les écoles qui relèvent des communautés transmettent le récit propre à ces communautés. Le livre d'histoire est à peine utilisé. Les professeurs ont tendance à broder eux-mêmes autour du récit fourni par le livre d'histoire, un récit mal écrit et incohérent. Les élèves se plaignent de ne pas réussir à mémoriser ces fameux cours d'histoires. Au baccalauréat officiel libanais, les lycéens libanais sont invités à ressortir un récit appris par cœur dans les livres. C'est un effort laborieux d'avoir à retenir tout ça, justement parce que cela manque de cohérence. Sans compter que le récit s'arrête le plus souvent à la date de l'indépendance du Liban en 1943, peut être quelques années au-delà et puis après, officiellement, plus rien ne se passe au Liban. Et les lycéens ressentent ce vide, ils en sont frustrés et ils ont développé une animosité totale à l'égard de l'histoire. Donc pour compenser cela, généralement dans une école communautaire au Liban, les professeurs dans l'ensemble appartiennent à la communauté. Le recrutement, de manière plus ou moins consciente, officielle, assumée, le recrutement est communautaire. Voyez, les écoles religieuses chrétiennes recrutent des professeurs chrétiens. Voilà. Il n'y a que dans les lycées de Beyrouth, dans la mission laïque française où l'on a à part égale, quasiment, des professeurs chrétiens et musulmans. Ou bien dans d'autres écoles comme le International College, la ACS American Community School, qui ont aussi une vocation laïque et qui ont un recrutement mixte. Mais ce ne sont pas les écoles les

plus présentes au Liban, les écoles les plus présentes sont les écoles religieuses et elles recrutent sur une base communautaire. Donc des professeurs chrétiens inconsciemment vont livrer un récit communautaire. Et c'est ainsi que ce récit se perpétue, se renforce et se transmet de génération en génération.

***Quels sont les effets de l'oubli sélectif/de la manipulation de la mémoire collective, sur le sentiment d'appartenance à la société libanaise ? Quelles sont les conséquences engendrées par l'absence d'exercice mémoriel (commémorations, évènements publics inclusifs, etc.) ?***

Je serais plutôt disposée à vous dire que, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, cela n'efface pas le sentiment d'appartenance à la société libanaise. Et vous faites bien de dire société libanaise, vous n'employez pas le mot nation. Vous avez bien pesé vos mots car il s'agit bien de la société libanaise. Il y a un sentiment d'appartenance, les libanais sont sortis de la guerre, avec toutes confessions confondues, avec le sentiment d'être libanais. Vous descendez dans la rue, chacun assume une identité libanaise. Comment on la comprend ? Pas plus mal que l'identité française. Comment est-elle comprise, assumée à Paris, en province, en banlieue ? Ce sont des variations sur un même thème pour parler un langage musical. Donc non il y a un sentiment d'appartenance au Liban. Les gens se savent et se disent libanaise. Il y a une chose maintenant qui n'est plus dans le monde du débat. Ils sont tous libanais mais maintenant il est à savoir qui est plus libanais que l'autre ? C'est la compétition qui a cours maintenant et qui revendique une identité plus authentique que l'autre. Mais le sentiment d'appartenance il est bien là, et l'oubli sélectif, la manipulation de la mémoire, ne semble pas l'avoir entamée. Ça, il me semble que c'est le cas au Liban.

Maintenant, les conséquences engendrées par l'absence d'exercice mémoriel, les conséquences, euh.. comment vous dire. Bon d'abord la mémoire du passé, encore faut-il que le passé soit passé pour que l'on puisse cultiver la mémoire. Hors le passé, il est encore très présent. La guerre du Liban, on en est sûr maintenant, n'est pas encore terminée. Ce qui s'est passé en 1990 c'est un arrêt des combats, un arrêt du conflit armé, une cessation des hostilités mais en fait, la guerre est-elle vraiment terminée ? Non. Parce que les hommes qui l'ont fait sont encore au pouvoir et continuent jusqu'à présent à résoudre ce passif irrésolu de la guerre. Par exemple, la crise présidentielle maintenant, en partie, c'est encore un bras de fer à l'intérieur de la communauté maronite il faut le dire aussi et entre toutes les communautés, pour résoudre des résidus de la guerre civile au Liban. Donc pour continuer de gérer ces résidus. Donc la guerre on ne peut pas la considérer comme totalement terminée parce que d'une part les acteurs qui l'ont faite du moins ceux qui sont encore en vie, ils sont encore au

pouvoir, ils ont encore des partisans et de fait ils ont une forme de légitimité, qu'on le veuille ou pas. On a beau les décrier, ils ont eux-mêmes une forme de légitimité qui leur est donnée par le fait que, dans la mémoire de leurs partisans, ce sont eux qui ont défendu la communauté à un moment donné. Ce sont eux qui ont payé de leur temps, de leur énergie, qui ont mis leur vie en danger en étant dans les casernes sur les lignes de front et les lignes de combat, donc c'est de là qu'ils tirent une légitimité très affirmée, chez la population.

Si nous prenons un parti comme le mouvement Amal chez les chiites, ou les forces libanaises chez les chrétiens, les partisans respectifs de ces formations là pensent et savent au fond d'eux mêmes que ces formations là les ont protégé. Que s'ils sont encore là, c'est parce que ces formations ont pris les armes. Et les jeunes de ces formations qui sont encore des leaders maintenant, depuis le temps ils ont pris de l'âge et ont eu le temps de devenir les leaders de ces communautés, rien ne remet en question leur leadership. Il n'y a pas d'élections à la tête de ces partis, pour remplacer le chef du parti. Nous n'avons pas de chefs de partis au Liban, nous avons un leader dans le sens traditionnel qui a pour lui, un charisme, et ce charisme fait que le leader est irremplaçable. Tant qu'il est en vie, il va conserver ce leadership qui lui est conféré. Ce charisme, les partisans y croient fermement. Parce que lui [le leader] il a donné de sa personne pour que la communauté soit défendue. C'est grâce à lui, vous voyez, que la communauté est encore là, c'est grâce à lui que rien a été perdu. Donc ça c'est un peu la source de la légitimité bien réelle de ces personnes. On ne peut pas remettre en question cela. On ne peut pas faire abstraction de cela. Les gens ont une gratitude.

L'exercice mémoriel ne se fait pas *a posteriori* mais il se fait dans une situation de crise. Les organisations de la société civile au Liban veulent entreprendre un travail de mémoire dans une société non apaisée, dans une situation où le conflit n'est pas terminé, dans une situation où une crise économique inédite complique encore plus la vie des gens et les rends parfois imperméable aux langages des organisations de la société civile. Ce qui explique cette rupture entre une bonne partie de la population et ces organisations-là. Les ONG viennent parler un langage que les gens ne sont pas prêts à adopter. Il y a quand même une écoute et une prise de conscience qui se fait. Mais une fois rentrés chez eux, face aux difficultés de tous les instants de la vie au Liban, que vous avez vous-mêmes expérimenté, le discours ne tient pas. Les gens reviennent à des comportements qui sont très ancrés et qui ont une forme de légitimité.

Chez nous, chez ACT, quand on va parler aux familles des disparus ou bien qu'on les convoque à une réunion, ils s'attendent à une rétribution financière! Donc même les gens les plus touchés par la guerre, qui continuent de chercher un être cher disparu, et bien dans la situation qui est la nôtre

maintenant, ils continuent d'être alléchés par une rétribution financière. Donc cet exercice de la mémoire est vraiment très compliqué.

En même temps, vous me direz, peut-on ne pas le faire ? Non. Parce que ça sort de toute façon. La mémoire, elle est là. Il suffit que deux libanais se mettent autour d'une table et qu'ils commencent à parler pour que des souvenirs de la guerre surgissent, pour que des souvenirs de l'explosion du port surgissent. Donc la mémoire de toute façon elle est là. On est pas en train de la susciter d'un néant. La mémoire elle est là, elle est partout, les gens en parlent en réunion. C'est leur mémoire à eux. Et c'est pour cela qu'elle mérite d'être entendue.

Est-il permis d'accabler le peuple libanais sous le poids de cette responsabilité mémorielle ? Vous voyez, dans la crise dans laquelle il se trouve. Il y a un phénomène qui agit comme un repoussoir. Pourquoi voulez-vous réveiller les morts ? Arrêtez de fouiller les tombes et de remuer les vieux souvenirs. Les gens en ont assez d'être accablés. Souvent le discours sur la mémoire, quand il est maladroit, il sort à la manière d'un réquisitoire, donc les gens n'en veulent pas.

Enfin, j'aimerais revenir sur la notion de société libanaise dans votre question. L'usage du vocable société libanaise, une fois le grand universitaire libanais Georges Corm dans une conférence, quand on lui a dit « est-ce qu'il existe une nation libanaise » il a répondu «non. il y a une société libanaise », et il n'a pas été plus loin dans les explications. Le lendemain, avec mes étudiants de la faculté de droit, j'ai tenté de décortiquer cela, cette pensée. Que voulez-dire Georges Corm quand il parlait de société libanaise ? La société, elle a une dimension de prise de conscience, de responsabilité, d'engagement.

La société c'est un contrat. Pour créer une société vous avez besoin d'un texte, d'un contrat qui est à la base de la création de la société. C'est un peu ça les idées qu'on avait brassé avec mes étudiants. La société pour qu'elle tienne, elle a besoin de certaines règles, et notamment la courtoisie. Voyez, la courtoisie est à la base des relations sociales. Ce n'est pas le lien viscéral de la nation mais cette société a besoin d'un minimum d'accord, elle a besoin d'un contrat et d'une forme d'éthique basée sur la courtoisie. À partir du moment où la courtoisie cesse d'exister, et bien la société elle s'en va. Quand la confiance n'existe plus. Et la société est basée sur l'intérêt ! Il y a un intérêt dans une société, quand les gens ne voient plus l'intérêt, ils cassent le contrat et ils partent. Donc c'est aussi l'emploi du mot société qui peut être très intéressant dans le cas du Liban.

***Comment les différents groupes religieux et ethniques au Liban perçoivent-ils et interprètent-ils leur propre mémoire et comment cela influe-t-il sur le sentiment d'appartenance à la société libanaise ?***

Cela devient très clair après tout ce que nous avons déjà dit, que les groupes religieux et ethniques perçoivent et interprètent la mémoire dans les limites qui sont les leurs, donc de leur perception propre au sein du groupe. Si l'on parle de groupes ethniques par exemple comme les arméniens du Liban, ils ont leur mémoire également, qui fait partie d'une histoire plus grande. Ils ont leurs idées, leur ressentiment à l'égard de la Turquie, qui est, d'après eux, la légataire de l'empire ottoman et tente parfois de clamer haut et fort leur hostilité à l'égard de la Turquie. Ils ont célébré en 2015 le centenaire du génocide et ils ont un espace dans lequel cette mémoire se manifeste. Le quartier de Bourj Hammoud, un quartier où les arméniens ont été installés à leur arrivée au Liban et ces camps sont devenus un quartier riche, vivant, industriel, de savoir-faire à la porte nord de Beyrouth. La communauté arménienne a donné au Liban de grandes figures de la musique classique. Quand on voit la composition de l'orchestre de philharmonique du Liban et les professeurs qui enseignent au conservatoire, il y a de très nombreux arméniens. Ça c'est une mémoire qui doit être également prise en compte. Les assyriens qui viennent d'Irak à la suite de différents mouvements de migrations, ils ont une mémoire qui ne se manifeste pas sur la voie publique mais à l'intérieur de la communauté. Les maronites également sont entrepreneurs de leur propre mémoire. Ils tissent un récit qui raconte les liens privilégiés que les maronites ont avec le Liban, qu'ils perçoivent comme tel. Ils racontent une histoire des origines maronites du Liban, que sans eux le Liban n'aurait jamais vu le jour, etc.. Ils tissent également le récit de relations privilégiées avec l'occident, il y en a même qui sont allés jusqu'à trouver des origines mérovingiennes. Il y a une historiographie bâtit sur une histoire de la communauté, qui a tissé des liens avec la France, fille aînée de l'Eglise. Les maronites sont parfaitement ulcérés et déçus lorsque la France ne joue pas le rôle qu'ils attendent d'elle. Les maronites sont quelque part convaincu que la France a un certain rôle à jouer, elle doit faire quelque chose qui est attendu, espéré, et si la France ne se conforme pas à cette politique là, la colère et la déception sont immenses. Comme en ce moment à l'égard de la politique moyenne-orientale et libanaise du président Macron. On a vu dans le journal au Liban, la page où les lecteurs s'expriment : ces tribunes, ces lettres ouvertes au président Macron, écrites le plus souvent par des maronites et même souvent par des gens d'autres communautés qui partagent cette vision des liens privilégiés avec la France, elles deviennent des donneurs de leçon qui disent à la France comment elle est en train de faire fausse route, comment elle doit réviser sa politique étrangère. Voilà.

Donc on a différentes mémoires. Il y a des mémoires qui sont aussi en construction. La mémoire des chiites a mis du temps à se mettre en place, c'est à partir des années 60 que les chiites ont ce réveil. Maintenant la mémoire des chiites est tiraillée entre leur appartenance libanaise, la république islamique d'Iran.. Ils sont déchirés dans leur position à l'égard de l'Iran. Se reconnaissent-ils dans l'Iran des mollahs ? L'Iran et ce qu'elle est devenue vont avec la tradition chiite. Traditionnellement les chiites étaient éloignés de la chose politique, reclus dans une forme de messianisme. Ils attendent le retour de l'imam caché qui reviendra à la fin des temps. Les chiites ont une méta-histoire et ils ont également une histoire qui est maintenant la leur. Ils étaient perdus dans l'environnement sunnite. Le Liban était pour eux un lieu tout à fait naturel mais depuis le réveil de la conscience nationale et historique, ils sont tiraillés entre de très nombreux courants.. et puis ils tentent de rattraper le temps perdu, ce qui fait qu'ils deviennent hostiles, agressifs, d'où les conflits ravivés sur des terrains non cadastrés au Liban depuis l'empire ottoman, qui n'appartiennent aujourd'hui encore à personne, font l'objet actuellement d'un conflit ravivé entre les chrétiens et les chiites, qui vivent à la lisière de ces régions non cadastrées et qui réclament leurs possessions. Il y a des jeunes gens, le plus souvent de la communauté chiite, qui provoquent les chrétiens du coin, ce qui finit souvent par des fusillades et des morts. C'est par ces actes là que les chiites forgent leur mémoire. Les druzes eux aussi ont leur mémoire collective, d'une communauté refermée sur elle-même, qui ne fait pas de prosélytisme, qui a le Liban comme patrie définitive. Les druzes ne seraient pas où aller dans le monde arabe, ils sont hérétiques aux yeux du monde arabe, du monde musulman. Donc leur mémoire collective les ramènent aussi au Liban. Les grec-orthodoxes ils ont aussi une mémoire collective, ils ont pour eux tout l'Orient, ils sont les héritiers de Byzance finalement. Ils ont cette fierté d'être les descendants de l'empire Byzantin. Les grec-orthodoxes se perçoivent comme urbains, beyrouthins, ils sont dans le monde « civilisés » alors que les maronites sont pour eux des montagnards, des rustres qui ont envahi la ville, etc.. Les grec-orthodoxes se voient mieux intégrés dans le monde arabe, eux disent que contrairement aux maronites ils n'ont pas honte de se dire arabes, ils ont la langue arabe qu'ils portent avec fierté, ils ne revendiquent pas un attachement avec l'occident. Donc il y a cela, et ça sort toujours dans les discours. Lorsqu'au Liban on se trouve dans une réception, un événement mondain, on peut par le langage débusquer ces bribes de mémoires collectives portant sur la conséquence à l'appartenance à la société libanaise. Il est clair que ces identités là sont plus anciennes, plus fortement ancrées et lorsqu'elles sont exacerbées, cela ne va pas dans le bon sens si l'on veut forger une identité nationale libanaise. Dans le Liban d'après-guerre ce n'est pas le sentiment d'appartenance nationale qui a prévalu mais ce sont les sectes qui en sont sorties renforcées.

***Comment les expériences personnelles des individus peuvent-elles s'articuler collectivement et influencer sur leur sentiment d'appartenance à la société libanaise ?***

Cela vous avez pu l'observer dans la dynamique du groupe chez ACT. À ACT il y a des chiïtes, il y a des sunnites, il y a des chrétiens, il y a de tout. Donc il y a ces expériences personnelles qui peuvent devenir des sources de richesses et qui donnent lieu à des exemples très intéressants comme vous avez pu observer. Dans ce sens là, oui elles peuvent s'articuler collectivement mais cela reste à mon sens un phénomène assez isolé, réduit à des cercles assez privilégiés de la société libanaise. Il faut pouvoir avoir le luxe de la mixité et de la tolérance au Liban. Cela reste une affaire de gens qui peuvent se le permettre. D'ailleurs il y avait ces derniers jours un article dans l'Orient le Jour sur les mariages mixtes qui fait un constat un peu navrant sur la situation mais qui pointe et qui fait la lumière sur certaines personnalités politiques de premier plan comme les héritiers de grandes familles politiques qui ont presque tous contracté des mariages mixtes ces dernières années. Et l'article conclut sur l'idée que un mariage mixte au Liban reste quand même exclusif et lié à un certain niveau social, qui s'accompagne d'un niveau certain d'éducation. Alors que pour le reste, pour le commun des mortels, la situation n'est pas aussi brillante.

De même, les organisations de la société civile, peut-être constituent-t-elle un marquage particulier. Parce que.. c'est aussi un peu le combat des riches la société civile. Il y a des classes moyennes évidemment qui participent à la société civile mais cela reste quand même des positionnement et les gens qui gravitent autour sont quand même relativement aisés. Cela ne touche pas les couches profondes de la population, il y a beaucoup à faire dans ce sens. D'ailleurs, tout ce mouvement, toute la thawra au Liban en fait, une partie de son échec en est expliquée. On a eu l'impression à un moment donné que l'audience s'était élargie mais face à la dureté des temps face à la dureté de la crise, à la pandémie, à la chute extraordinaire du niveau de vie au Liban, les gens se sont repliés vers les appartenances traditionnelles. Ce qui a été un espoir au moment de la révolution, s'est très vite rompu, peut être par s'éteindre, je suis pessimiste.. on sent que tout cela n'était qu'un élan passager, il me semble que c'est le cas maintenant.

***Dans quel secteur selon vous, des efforts significatifs doivent être initié afin d'instaurer une mémoire collective libanaise ? Les enjeux contemporains liés à la mémoire collective et au devoir mémoriel réside-t-il de manière significative dans la pédagogie ?***

Je dirai dans l'éducation. Mais l'éducation est tenue par l'État. La mémoire collective n'est peut-être pas si spontanée que cela. Paul Ricoeur parle de l'injonction du « souviens-toi ». Souviens-toi ! Est-ce qu'on peut vraiment forcer quelqu'un à se souvenir ? C'est un grand débat. Il me semble que les gens qui sont actifs dans ces cercles là *d'advocacy* et de *memorialization*, parfois je les regarde avec un peu de recul et je me dis que ces gens là y croient ferme à la mémoire. Ils croient que le salut il vient par la mémoire. Mais il faut aussi prendre du recul. L'injonction du souviens-toi, et vous le dites vous-même, le devoir de mémoire, est-ce qu'on en fait pas trop ? Est-ce qu'on accable pas trop les gens ? On en a déjà parlé.

Donc si cela doit venir, ça va être de l'éducation. Il faut éduquer, à la base. C'est l'école de Jules Ferry qui a établi la nation française et les instituteurs étaient les bons petits soldats de la république et des suivantes qui ont progressivement forgé une identité nationale. Forgé parfois de toute pièce, imposé oui, un devoir. C'est vraiment l'injonction du « souviens-toi quelque chose », « tu es ça » « on te dit ce que tu es », alors que maintenant les gens veulent échapper à cela. Ils veulent être libre d'être ce qu'ils sont et leur liberté, ce bouillonnement d'identités qu'on a maintenant (genre, appartenance, etc.) les gens ont été tellement enfermés dans des identités toutes faites que maintenant ça va dans tous les sens. Julia de Funès, est une bonne figure de la pensée en France, elle a ce livre *Le siècle des égarés* où elle parle de cette atomisation, de ces identités qui ont complètement éclatées. Au lieu d'avoir des identités communes, on a des identités qui séparent. Ce sont des identités extrêmement individualisées. Identité vient d'identique. Qui pourrait affirmer qu'une société est la même à travers le temps ? Qu'un peuple est le même à travers le temps ? Que vous et moi nous allons garder une identité unique toute notre vie ? Julia de Funès se contredit elle-même, elle est en elle-même un non sens. Mais en même temps, il faut que les gens s'accrochent à quelque chose, on ne peut pas être rien du tout, il faut être quelque chose. Donc c'est l'éducation, c'est le modèle éducatif et vous même, française, vous connaissez ce modèle. Ce modèle interroge maintenant. Pourquoi l'école de Jules Ferry n'assure-t-elle plus son rôle qui est celui d'être le ciment de la nation française ? Ce sont des questionnements très larges. Je vous dis combien c'est complexe, ce que vous êtes en train de faire.

Les enjeux contemporains liés à la mémoire collective et au devoir mémoriel réside oui dans la pédagogie, car c'est quelque chose qu'on inculque. C'est quelque chose qu'il faut apprendre dès le plus jeune âge. Maintenant d'autres outils interviennent. À l'âge de la communication de masse, on a jamais autant été informé et mal informé. Ce à quoi nous faisons face actuellement c'est l'absence de repères. Aussi bien dans la mémoire collective que dans les enjeux contemporains de nos sociétés. Nous sommes face à l'incapacité des autorités de la guerre. Les figures qui étaient les nôtres, la

figure de l'autorité parentale, religieuse, enseignante, ces figures-là sont toutes en train de partir en fumée.

***Quels sont les défis contemporains auxquels est confrontée la société libanaise dans le traitement de ces récits mémoriels communautaires ? D'où pourrait émaner, de la part de l'Etat libanais, une volonté d'investir le champ de la mémoire selon vous ? Cela même est-il possible ?***

Les défis se présentent sous la forme d'un récit qui maintient ce traumatisme intergénérationnel et non remis en question. D'où l'usage le plus souvent du « nous » pour parler d'évènements qui ne sont pas contemporains « ils nous ont fait ceci, ils nous ont fait ce la en 1975, en 1982 ou en 1860, ils nous ont fait ». le défi c'est comment apaiser la mémoire et comment connecter les mémoires entre elles. Il ne s'agit pas d'annihiler les mémoires mais il s'agit de les reconnaître pour ce qu'elles sont et d'arriver à les connecter à établir le dialogue entre ces différentes mémoires antagonistes.

Une volonté d'investir le champ de la mémoire.. je pense que pour cela il faudrait un changement radical de la classe politique. La classe politique actuellement au Liban est composée des seigneurs de la guerre, comme on avait coutume de les appeler, et de leurs dépositaires directs, les dépositaires de leurs messages. Il y a la génération des seigneurs de la guerre, très âgée actuellement, qui se maintient au pouvoir, et il y a ceux qui viennent juste après donc la génération qui succède et qui est encore dans l'ombre de la guerre et qui continue de voir les choses sous le prisme de la guerre. Dans ce sens là, ma génération à moi, la génération des enfants de la guerre elle est désolante parce qu'elle ne fait rien. Elle est maintenant à un certain poste de responsabilité, il y a des responsables politiques actuellement qui comme moi ont grandi pendant la guerre mais qui continuent de perpétuer le lègue de la guerre et de vivre dans le moment de la guerre. Donc ce sont eux qui assurent cette relève, cette continuité directe des seigneurs. La génération qui est la mienne, c'est une génération qui a échoué soit parce qu'elle a immigré soit parce qu'en restant ici elle a produit des hommes et des femmes politiques qui n'ont rien appris et qui continue de vivre dans l'orbite des seigneurs de la guerre et de perpétuer leurs discours alors que notre génération a grandi en prenant conscience au fur et à mesure de la guerre, mais elle en a été imprégnée et elle a imbibée ces discours là. Il va falloir un changement radical de la classe politique. Une classe politique autre, un autre esprit. Est ce que ça va être la génération de ma fille qui a maintenant 22 ans et qui voit les choses par un autre prisme, elle et ses amis ? On peut se poser des questions. Qui va rester véritablement au Liban ? Mais il y a une élite nouvelle qui se crée. Il y a une élite qui sort des écoles de riches, c'est de là qu'elle va venir, il ne faut pas se faire d'illusion. L'élite qui se forme maintenant se forme dans les écoles francophones

et anglophones du Liban, les écoles laïques qui mélangent les communautés entre elles. Mais cette génération en ce moment est en train de partir. Est ce qu'elle va revenir ? Donc il y a vraiment plein de questionnement. Pour le moment il n'y a aucune visibilité.

Donc la question à 'Est-ce que cela est possible ?' Euh non.. je ne vois pas comme cela va être possible du moins à moyen terme et court terme certainement pas, à long terme, je ne saurais pas vous dire..

Nous vivons avec les fantômes de la guerre.

***Lors de la thawra, dès octobre 2019, on a pu entendre certains cortèges de manifestants scander « ça y est ! La guerre est finie! ». Qu'est ce que cela signifiait selon vous ? Était-ce un symbole de réconciliation avec les mémoires communautaires passées et une volonté de créer une mémoire commune et collective ?***

Maintenant, avec le recul, ce cri de « *la guerre est fini* » finalement, il est remis dans une perspective plus obscure, évidemment. L'instant de la thawra, surtout au début et les premiers jours, a été un instant de lumière, peut-être une véritable percée, d'après ceux présents sur le terrain et ceux qui comme moi ont pu observer avec un peu de recul spatial, depuis chez eux. Donc oui, dans l'allégresse du moment, certains ont pu croire que la guerre était finie. Donc oui, ils ont relié ceci il me semble, au fait qu'il n'y avait plus de cloisonnement au Liban, ces cloisonnements territoriaux qui tiennent les gens à distance les uns des autres et les emprisonnent finalement dans des espèces de ghettos communautaires, qui survivent en dépit de la fin du conflit armé en 1990. Le fait que les frontières imaginaires et invisibles qui continuent de *territorialiser* le Liban en différents territoires communautaires, le fait que ces communautés là soient tombées, le fait que les gens se soient tous retrouvés à Tripoli ou ailleurs toutes communautés confondus, que les gens de Beyrouth se soient déplacés vers Tripoli et vers la périphérie et que la périphérie soit parvenue vers Beyrouth également, tout ceci a été un moment d'allégresse qui a pu faire croire que la guerre est finie. Donc les gens qui ont crié cela étaient pris dans le moment et tout cela représentait pour eux l'idée qu'ils se font de la fin de la guerre. La fin de la guerre est une sorte d'union nationale, de 14 juillet 1990, cette fête nationale qui à l'époque a ressemblé la population française. Donc on a eu ce moment d'allégresse et d'union nationale. Si vous vous référez un peu au récit du 14 juillet 1790 vous retrouverez quelque chose de presque équivalent au Liban à ce moment-là. Et puis le réveil après n'a été que plus brutal pour les libanais comme pour la révolution française, par ailleurs. Je crois que pour les libanais, cette

« *fin de la guerre* » c'est vraiment cette union nationale souhaitée, fantasmée, imaginée. Et évidemment le besoin de créer une mémoire commune et collective. Cela a été dit dans les cercles de pensés et d'échanges qui ont été créés sur la place des martyrs à Beyrouth et sur d'autres grandes places des villes. Beaucoup de gens ont parlé mémoire, histoire et constitution. Je pense que la mémoire était au premier plan des préoccupations et des priorités des gens. Toujours est-il que l'instant a été fugace et la suite nous l'a bien montré.

***Pouvons-nous dire que l'explosion du 4 août 2020 fait partie intégrante des enjeux de mémoires contemporains au Liban ? Pensez-vous que l'explosion du 4 août et le traumatisme qu'elle a induit au sein de la population libanaise, a témoigné d'une certaine rencontre des mémoires communautaires ? L'explosion a-t-elle plutôt rassemblée ou divisée ?***

On vient d'en sortir et ça a été tout à fait regrettable.. les manifestations, la commémoration [du 4 août en 2023] a été extrêmement petite, discrète, insignifiante. Et elle a été une véritable déception pour tous ceux qui pensaient profiter de cette journée pour raviver la flamme de l'indignation, de la colère face à ce qu'il s'est passé et surtout l'impunité inexplicable et intolérable. Cette impunité qui nous fait si mal et qui continue de faire qu'aucune responsabilité a été avérée. Plus de la moitié de Beyrouth a été détruite et il n'y a aucun responsable. Donc la colère aurait dû s'exprimer le 4 août. Quelques appels au rassemblement ont été lancés, un programme même a été communiqué via les médias mais le résultat était très petit, très décevant par rapport à ceux à quoi on aurait pu s'attendre. Les gens sont plutôt partis en week-end, c'était un vendredi après-midi, et la file des voitures qui sortait de Beyrouth vers la montagne, les bouchons étaient à la sortie de Beyrouth et non à l'entrée de Beyrouth, notamment à l'axe nord sur lequel je me trouvais. Dans les montagnes ce soir-là, les fêtes de villages battaient leur plein. Alors que beaucoup de gens avaient averti que ce n'était pas une journée de congé, mais une journée de deuil. Alors, peut-on accabler les libanais et leur reprocher d'avoir la mémoire courte, je ne crois pas mais il y a un phénomène de lassitude, de quasi-résignation, de volonté de saisir le moment présent, mais c'est tout à fait regrettable.

Si l'explosion a plus rassemblé que diviser ? On ne saurait pas dire. Elle a fait un moment d'union national autour de ce qu'il s'est passé mais très très vite les divisions sont réapparues et on a assisté au même phénomène de la *thawra*. Surtout que les dirigeants politiques qui ont été amenés à témoigner du fait de leur fonction, de leur responsabilité, ils devaient rendre compte de leur responsabilité, ces dirigeants là, ils ont eu tout de suite la protection de leurs partis politiques respectifs et finalement, ça a ravivé ces blessures des libanais : pourquoi certains et pas d'autres ?

Pourquoi un tel camp devrait-il rendre des comptes alors que l'autre serait non inquiété ? Donc voilà. Les multiples tribulations de l'enquête et le fait que le juge d'instruction maintenant ne peut plus avancer. Il y a des mécanismes qui ont été mis en place, qui ont paralysé complètement l'instruction judiciaire, l'enquête sur le port, donc oui c'est un grand moment de vide, un grand moment de lassitude ce 4 août, vraiment... C'était le vide, et j'imagine que c'est ce vide là que les victimes directes et les familles des victimes ont ressenti. Nous avons tous été victimes du 4 août au niveau du traumatisme général ! Mais pour ceux qui ont eu à déplorer des morts ou bien des blessés graves dont la vie a été complètement chamboulée par l'explosion, ils sont en vie mais l'état de leurs blessures est tel qu'ils sont dans l'incapacité de reprendre une vie normale et bien pour ces gens là je crois qu'il y a eu grand moment de solitude, de voir que leur cause finalement n'est plus que leur cause à eux, elle n'est plus une cause nationale. Les familles des victimes se retrouvent très esseulées, tout comme les familles des disparus au Liban, elles se retrouvent seules dans leur désespoir et dans une immense solitude face à ce qui peut s'apparenter à une indifférence générale, malheureusement.

*Selon vous, la crise protéiforme que traverse le Liban aujourd'hui favorisera-t-elle la multiplication des récits mémoriels, accentuant ainsi les difficultés à se réunir autour d'une mémoire inclusive et commune ?*

Oui, la crise que vit le Liban maintenant évidemment elle multiplie les récits mémoriels sectaires. Elle divise profondément le pays. Parce que pour une partie du pays et bien, il y a la partie adverse qui est responsable et les camps se renvoient la balle et les chefs de culpabilité. Donc pour certains, c'est la mainmise du Hezbollah sur le pays qui a entraîné l'effondrement général. Et pour le Hezbollah c'est plutôt la faute du camp adverse donc le camp qui a eu pour figure de prou à une époque le premier ministre assassiné, Rafic Hariri, qui a été finalement le maître d'oeuvre de la reconstruction du Liban, et des marchés qui ont été fait à cette époque là, afin de faire la reconstruction dans les années 90, et dans lesquels de l'argent public a été dilapidé dans des circonstances qui restent à élucider. On connaît les grandes lignes mais il faut encore entrer dans les détails de ces politiques financières et économiques et de la manière dont les leaders se sont servis au passage. Et le camp de Hariri avance l'hypothèse que c'est la mainmise du Hezbollah et les différentes crises qui se sont succédé sur le plan sécuritaire. Depuis l'assassinat du premier ministre Hariri, le Liban est entré dans une période de troubles, d'incidents sécuritaires à répétition, que l'on continue d'observer aujourd'hui. Selon le camp Hariri, ils ont fait fuir les investisseurs, ils ont dilapidé la confiance que les gens mettaient dans leur pays. Les libanais ne sont plus disposés à

mettre leur épargne dans les banques libanaises. La confiance paraît totalement rompue maintenant. Donc évidemment, nous sommes dans des récits antagonistes, les gens sont à couteaux tirés les uns contre les autres. Donc la crise ne rassemble pas, bien au contraire elle divise profondément la société libanaise.

[...]

\*\*\*

UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES

-

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

ROBERT Stéphanie

*Année universitaire 2022 - 2023*

*Master II « Intégration et Mutations en Méditerranée et au Moyen-Orient »*

*Sous la Direction de Monsieur MEIER Daniel*